

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

DOSSIER

**Les retraites,
un choix de société**

BLOCAGE GOUVERNEMENTAL

**Reprise de l'action
dès la rentrée**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Majorité absolue pour le SNES confirmée

TOULOUSE, MARS 2003

Un congrès fort en thèmes

FRANCE 5 AU SERVICE DE L'EDUCATION

Les enseignants ont pu en 2002 utiliser, pour leur travail en classe, plus de 400 heures de programmes de France 5, par exemple : Va savoir, P'tidou, Chaplin (Limelight et le Kid). Les droits ont été libérés en accord avec le ministère de l'Education Nationale et le SCEREN/CNDP

www.france5.fr/education





L'école en tête

CONGRÈS NATIONAL Toulouse 2003

34 Congrès du SNES de Toulouse
Les thèmes de discussion

17

Dossier
Retraites :
un choix de société

44

Entretien
avec Patrick
Tort, directeur
de l'Institut
Charles-Darwin
international.



Sommaire

Revue de presse

• Réformes : il faut être équitable !

30 jours

Courrier

Débat/opinion

• L'affaire de l'école, c'est l'entrée dans la culture écrite.
• Une langue trop normative ?
• Langue : impossible maîtrise ?

Actualités

• L'action après la CA du SNES.
• MI-SE et aides-éducateurs : amplifier l'action.
• Enseignement du fait religieux.
• Orientation : danger de décentralisation.
• Tables rondes, enseignements professionnels.

Elections professionnelles 2002

• SNES : majorité absolue.

Eco/social

• Quels emplois demain ?

Dossier

• Retraites : un choix de société.

Métier

• Colloque « Maîtrise de la langue ».
• BTS : contrôle continu en cours de formation.
• Histoire-géographie : un colloque, de vrais débats pour l'avenir.
• Enseignement de la technologie dans les collèges.
• Arts à l'école : nouvelle politique !

Catégories

• Ressources humaines.
• Aides-éducateurs.

Portrait

• Philippe Rousseau, président de l'université Lille III.

Thèmes de discussion

• Congrès de Toulouse du SNES.

International

• Conseil syndical européen de l'Education.
• Congo.

Culture

• Livres-revues
• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
• Multimédia

Entretien

Patrick Tort, directeur de l'Institut Charles-Darwin international.

Petites annonces

Edito

La manifestation unitaire du 8 décembre pour l'éducation a été l'un des événements sociaux de cette fin d'année 2002. L'ensemble des médias ont souligné l'unité maintenue des syndicats enseignants, et son élargissement aux parents d'élèves, aux étudiants et aux lycéens, comme un événement marquant qui met en difficulté les ministres Ferry et Darcos, et le Premier ministre. Les mobilisations se poursuivent et les actions se multiplient pour le maintien des MI-SE et des A-E, le plus souvent dans l'unité la plus large. Il n'en reste pas moins que, mis à part quelques inflexions de discours, les mauvais choix budgétaires demeurent, les orientations dangereuses en matière de décentralisation sont maintenues, et le nombre de postes aux concours, qui conditionnera en grande partie l'avenir, ne sera arrêté que début janvier.

Les élections professionnelles dans le second degré, avec un taux de participation de 65 %, ont montré l'attachement des personnels au paritarisme, fondement de la gestion de nos carrières et de nos statuts. Le SNES conserve, avec 51,3 % des suffrages, la majorité absolue et obtient plus de 100 000 voix, la liste suivante n'atteignant que 13,5 %, fait assez exceptionnel dans le paysage syndical français ; le fléchissement qu'il subit doit cependant être pris au sérieux, même si ne se dessine aucune orientation alternative, les voix se dispersant sur plusieurs listes qui n'atteignent pas 6 %. La préparation de notre congrès doit être l'occasion d'une réflexion de fond sur les orientations du SNES et sur nos pratiques syndicales pour que l'ensemble de notre profession trouve dans le SNES l'outil de défense et de conquête qui rassemble.

C'est dans ce contexte, et compte tenu des responsabilités qui lui incombent, que la CA du SNES a arrêté des décisions et avancé des propositions d'action qui sont soumises à l'ensemble de nos partenaires syndicaux. En tout état de cause, janvier sera un nouveau temps fort de l'action syndicale. Chacun peut s'y préparer en profitant au maximum de cette parenthèse des congés. Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Jean-Marie Maillard
cosécrétaire
général



L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe : Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : SIEP, Bois-le-Roi (77). C. P. N° 1578 D 73. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris.

Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Education nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : FRANCE 5 (2), ZIG-ZAG (46), OTUA (47), MAIF (48). Photo de Une : Clément Martin. Pour s'informer et donner son avis : Mél : Secgene@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu

RÉFORMES

Il faut être é-qui-ta-ble !

Le Monde 9 décembre 2002

LE GOUVERNEMENT N'A PAS LEVÉ LES INQUIÉTUDES DES ENSEIGNANTS

Après une grève réussie le 17 octobre, cinq fédérations syndicales de l'éducation, rejointes par les parents d'élèves, les étudiants et les lycéens, manifestent dimanche 8 décembre à Paris. L'ensemble des organisations protestent contre le projet de budget de l'éducation et réclament « des moyens et des personnels qualifiés pour la réussite de tous ». (...) la suppression des 5 600 postes de surveillant et le non-renouvellement de 20 000 aides-éducateurs pour la rentrée prochaine - du fait de la disparition progressive des emplois-jeunes, figurent parmi les sujets les plus vifs de mécontentement. Ces mesures sont d'autant moins bien perçues par les syndicats et la FCPE qu'elles interviennent au moment où la sécurité figure au premier rang des priorités nationales et où des violences ont ponctué la rentrée scolaire. (...) Dans les établissements, l'exaspération est sensible sur la question des effectifs.

L'Obs 12 novembre 2002

FERRY, UNE ÉDUCATION POLITIQUE À REFAIRE

Troisième opération sauvetage. Après avoir volé au secours de Roselyne Bachelot et de Francis Mer, les deux grands gaffeurs du gouvernement, Jean-Pierre Raffarin s'apprête à venir à la rescousse de son ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry. (...) Le locataire de la rue de Grenelle a bien besoin de ce soutien. il est la cible de toutes les critiques. Notamment celles de Jacques Chirac, qui l'a pris en grippe. Le 30 octobre, en plein conseil des ministres, le chef de l'État lâche, glacial, à la fin d'une communication de Luc Ferry : « *Les questions scolaires se traitent sur le terrain et pas dans les salons ni à travers les rapports.* »

LE FIGARO 6 novembre 2002

Retraite : les pistes de réforme du gouvernement

Au-delà des réactions épidermiques des uns et des autres, ce qui a choqué les syndicats, à qui la concertation a été promise, c'est que, de manière unilatérale, le gouvernement donne l'impression d'avoir déjà tranché. Même la fédération des fonctionnaires CFDT, pourtant la plus ouverte aux réformes, en convient : « *Une réforme ne peut se concevoir et être viable que si elle est faite avec une vue d'ensemble.* » C'est bien parce qu'il en est conscient que le gouvernement a accepté de n'ouvrir le débat qu'après les prud'homales. Son calendrier est connu : fin novembre, premier cadrage interministériel, puis contacts officieux avec les partenaires sociaux avant une table ronde, début février, où le gouvernement leur présentera « les principes fondateurs » de la réforme. S'ouvrent ensuite cinq mois de concertation officielle, pendant lesquels les uns et les autres pourront faire valoir leurs arguments et propositions. Et c'est en juin 2003 que le Premier ministre a prévu d'engager au Parlement sa responsabilité sur la réforme. (...) Quelles sont les pistes ouvertes pour sécuriser le système de répartition, qui restera « le socle » des retraites ? D'abord, avoir une politique de l'emploi qui encourage l'activité au-delà de 55 ans plutôt que le rejet systématique des salariés âgés. (...) Ensuite, comme l'a indiqué Jean-Pierre Raffarin, conjuguer « équité et liberté ». (...) L'alignement progressif de la durée de cotisation et des modalités de calcul des pensions des fonctionnaires sur celles des salariés du privé est donc une mesure d'équité. Le gouvernement y songe sérieusement, sans exclure qu'il faille ensuite aller au-delà des 40 années, peut-être à 42 ou 43 ans.

L'Obs 7 décembre 2002

DISSUASION

par Gérard Dupuy

(...) Aujourd'hui, les partis de gauche étant plus ou moins hors service pour cause de grands travaux de réfection, il revient aux syndicats de la fonction et du secteur publics de tenir le rôle de premier opposant au chirac-raffarinisme. Comme il se doit, cette activité s'exprime de façon privilégiée sur le pavé parisien. Rogner le budget de l'Éducation nationale, de la part du gouvernement ce n'était pas tant grappiller quelques sous dans un budget étriqué qu'une façon d'indiquer que son zèle conservateur ne connaîtrait pas de vaches sacrées, même pas la caisse des écoles. (...) En outre, ajoutant l'incohérence à la provocation, le gouvernement s'y est pris comme un manche avec les enseignants. (...)

Observateur 15 novembre 2002

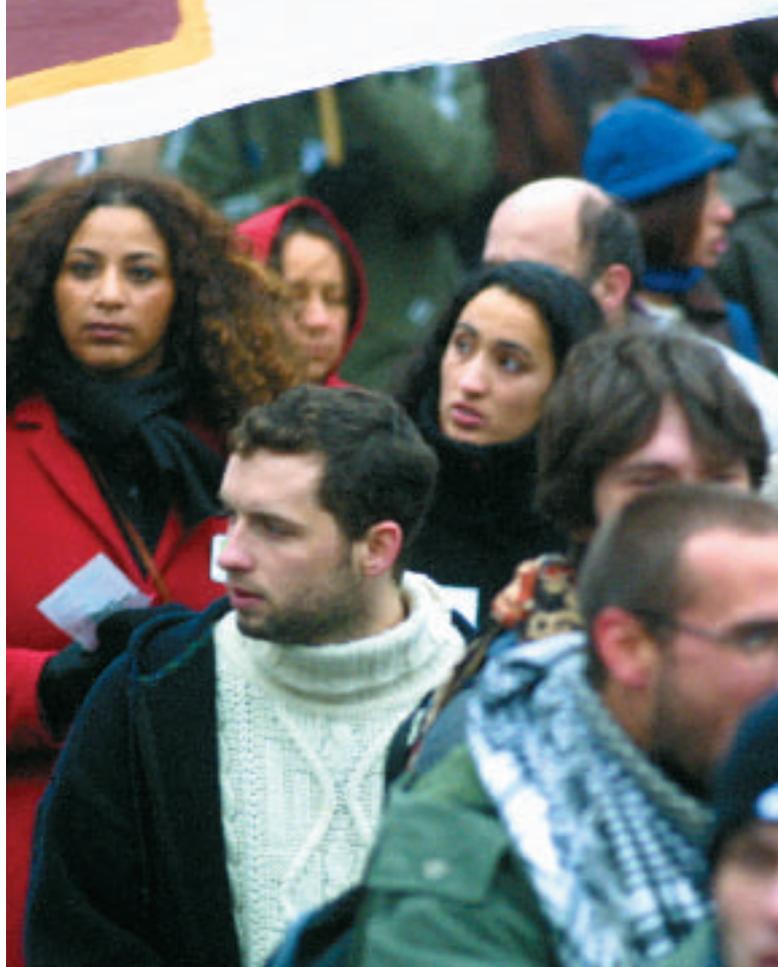
TRISTE ÉCOLE

par Vincent Cespèdes

Voici donc le professeur nu. Le voici renvoyé à ses devoirs, rendus publics au nom de la transparence et déclinés à qui mieux mieux par les élèves eux-mêmes. Transparence castratrice qui lui retire des mains le pouvoir d'enseigner, nivelle son privilège hiérarchique, l'oblige à quémander, biaiser, vociférer, faire de la démagogie et se justifier sans cesse. il se retrouve face à un tribunal qui fait le procès de son autorité - il y perd prestige et santé. Le professeur ne reçoit plus l'autorité d'en haut : il doit tout le temps la négocier. (...) Telle est, au bout du compte, l'unique violence de l'école : le meurtre symbolique du maître, tombé de son estrade imaginaire puis lynché par une société qui lui refuse en fait le droit d'instruire et conçoit son autorité comme une violence arbitraire, un scandale ancestral, une imposture.



Le Canard enchaîné du 11 décembre 2002.



© CLÉMENT MARTIN

26 nov. **Pour les services publics.** Démonstration des cheminots sur les pavés parisiens mais présence aussi d'Air France, de France-Télécom, de l'éducation...

1^{ER} déc. **Pandémie.** La journée mondiale anti-sida plus nécessaire que jamais. 3 millions de morts pour une seule année.

2^E déc. **Réforme.** Le Premier ministre s'exprime sur l'école dans *le Monde* : « je ne réformerai pas sans l'adhésion des enseignants ». Cela reste à vérifier.

7^E déc. **Résultats** des élections professionnelles. Malgré une baisse, le SNES conserve la majorité absolue, la FSU reste la première fédération de l'éducation.

8^E déc. **Pour l'école.**

9^E déc. **Elargissement.** Huit pays d'Europe orientale et centrale ainsi que Malte et Chypre vont intégrer l'Union européenne après les décisions de Stockholm.

11^E déc. **Prud'homales.** Toujours l'abstention en tête (67,3 %) ; la CGT confirmée comme première organisation syndicale.

16^E déc. **Guerre aux chauffards.** Avec 8 000 morts chaque année, la France reste en tête du massacre routier.

MANIFESTATION NATIONALE DU 8 DÉCEMBRE

Un succès qui appelle des réponses urgentes

Avec une participation de plus de 40 000 manifestants, la journée du 8 décembre a montré que le mobilisation pour l'éducation et la recherche publique qui s'était manifestée le 17 octobre n'a pas faibli. Personnels, parents, jeunes ont montré qu'il étaient déterminés et résolus à se faire entendre et à obtenir des réponses à leurs revendications.

Il appartient au gouvernement de montrer au plus vite qu'il est à l'écoute en faisant de premiers gestes qui constituent des réponses concrètes, notamment sur le devenir des aides-éducateurs et des MI-SE, sur les recrutements 2003 et sur ses projets en matière de décentralisation.

10 nov. **Mobilisation florentine :** le Forum social européen marqué par une spectaculaire manifestation anti-mondialisation.

12 nov. **Acceptation.** L'Irak répond positivement à l'ultimatum onusien sur le contrôle de ses armements. Le président Bush continue à préparer sa guerre.

13 nov. **Prestige.** Un navire qui ne porte pas bien son nom. La nouvelle marée noire touche cette fois-ci l'Espagne.

19 nov. **Retour à la case prison.** Après la décision de la Cour de cassation, de nombreuses organisations, dont la FSU, se mobilisent pour obtenir la grâce présidentielle pour José Bové.

Billet d'humeur

Le cerveau a-t-il un sexe ?

Professeure de mathématiques, c'est avec stupeur que j'ai écouté la chronique de Winckler vendredi 29 novembre sur France Inter « Le cerveau a-t-il un sexe ? » : les différences de comportements et d'aptitudes entre garçons et filles s'expliqueraient par des différences neuro-anatomiques du cerveau, qui, elles-mêmes, s'expliqueraient par le rôle joué sur le développement du cerveau par les hormones sexuelles fabriquées par l'embryon.

La sous-représentation des filles dans les filières scientifiques serait donc d'origine hormonale !

Difficile de ne pas faire le lien avec la fin du XIX^e, lorsque le problème n'était pas celui de la place des filles dans les filières scientifiques mais celui de leur accès au latin et à la philosophie, disciplines chargées de former à l'époque l'élite de la nation : il y avait des scientifiques pour expliquer que le cer-

veau féminin ne possédait pas physiologiquement les qualités nécessaires pour aborder ces disciplines. Quelle peut être la validité scientifique de tels travaux de recherche ? Quel fait scientifique peut démontrer que le cerveau des femmes les priverait de telles ou telles aptitudes ? Comment faire abstraction du rôle joué par la socialisation, l'éducation, les rencontres, alors qu'elles diffèrent fortement entre filles et garçons.

Pour autant, en admettant que les interactions avec l'environnement favorisent le développement de certaines compétences au détriment d'autres, la spécialisation aurait-elle un caractère irrémédiable ? A tout âge, tout homme ne peut-il apprendre à repasser et toute femme à manipuler et raisonner sur des objets techniques ?

Brigitte Sotura

Laïcité

Au fil de la tradition

C. L., IUFM d'Auvergne.

J'avais cru comprendre que l'un des principes fondateurs de la laïcité était la séparation entre le domaine privé et le domaine public. Le domaine privé renvoyant aux croyances et aux convictions de chacun. Le domaine public étant constitué par ce qui nous est commun (la conduite des affaires de la cité, la raison et les savoirs). Du moins, c'est ce que j'enseignais à mes étudiants. L'école transmet ce qui peut se partager, ce qui relève d'une procédure rationnelle et véritable. Bref, j'imaginai (sans doute naïvement) que l'école était l'espace où pouvait se construire une réflexion critique à l'abri des pressions sociales et idéologiques. Les tumultes et les préjugés de la société civile n'ayant jamais fait bon ménage avec les distances nécessaires à l'acte de penser.

On nous dira que nos étudiants (et nos élèves) sont acculturés en matière religieuse. Ils ont perdu les clefs d'un certain symbolisme. Certes. Mais ils sont souvent incultes dans les domaines scientifique, philosophique, voire artistique. Sans parler de l'histoire du mouvement ouvrier et de l'émancipation sociale. Pourquoi l'inculture religieuse poserait-elle particulièrement problème ?

Le fil de la tradition s'est-il rompu ? On ne peut écarter l'apport judéo-chrétien à notre culture. La liberté de penser est aussi un acquis de la Réforme pour s'arracher à l'obscurantisme de la papauté. Mais beaucoup d'autres références ont aussi perdu leur sens. Par exemple

en matière de laïcité et de tolérance. Qui s'en offusque ? Il existe toute une tradition concernant l'effort pour s'arracher à l'obscurantisme des superstitions religieuses. Cette tradition remonte aux hérésies du Moyen Age et va jusqu'à la construction du mouvement ouvrier et féministe en passant par la Révolution française et la Commune de Paris.

Le fait religieux serait-il l'expression d'une aspiration universelle à la transcendance ? Certes, que les hommes aient toujours cherché à échapper à leur condition est une évidence. Mais le phénomène religieux est d'abord une construction sociale et culturelle (comme tout phénomène humain d'ailleurs). Construction largement instrumentalisée par les pouvoirs en fonction de leurs intérêts du moment. Le christianisme ne se réduit certes pas à l'Inquisition. Mais à qui profite le dogme de l'Immaculée conception ou de l'infailibilité pontificale ? La canonisation récente, au cours d'un cérémonial grotesque, du patron de l'Opus Dei, personnage trouble lié au franquisme, n'est-elle pas une manipulation par laquelle l'Eglise nous ressert les mêmes plats depuis des siècles ? Les positions de la hiérarchie catholique sur le préservatif ne relèvent-elles pas du délit de non-assistance à personne en danger, voire de crime contre l'humanité ? Comment qualifier l'attitude de l'Islam par rapport aux femmes et aux homosexuels ?

Connaître le fait religieux pour faire obstacle au fanatisme ? Ne

Séminaires géographiques Frontières palestiniennes : regards croisés des géographes

25 janvier et 22 février 2003

Paris, Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris

Les deux séminaires géographiques prévus sont destinés à développer une meilleure connaissance des problèmes géographiques qui se posent ou vont se poser en Palestine. Ils s'adressent à des enseignants et chercheurs pleinement conscients des drames actuellement vécus et des craintes ressenties, aussi bien du côté israélien que du côté palestinien

Les séminaires réuniront des enseignants de géographie des universités et de l'enseignement secondaire, et des chercheurs du CNRS avec des collègues géographes israéliens et palestiniens. L'objectif est à la fois un échange entre chercheurs spécialistes de la question, et une réflexion sur la façon de présenter objectivement la question du Moyen-Orient dans l'enseignement de la géographie en France.

Demander le programme et s'inscrire auprès de D. Soubeyrand-Géry, 24, Terrasses du Lycée, 07100 Annonay.

Frais : membres AFDG, 10 € ; non-adhérents, 20 € ; étudiants : 5 €. Chèque à l'ordre de l'AFDG.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Yves Guermond, UMR CNRS IDEES, Université de Rouen.
- Pierre Beckouche, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.
- Madeleine Brocard, UMR CNRS IDEES, Université du Havre.
- Franck Debie, ENS, rue d'Ulm.
- Nicole Mathieu, UMR CNRS LADYSS, Universités Paris I et Paris X.
- Denise Pumain, UMR CNRS Géographie-Cités, Université Paris I.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- Barry Rubin, Université de Tel Aviv.
- Gideon Biger, Université de Tel Aviv.
- Frédéric Encel, Institut d'Etudes Politiques, Rennes.
- Jad Issac, Directeur de l'Applied Research Institute de Jérusalem.
- Bashar Juma'a, ministère de la Planification et Université Bir Zeit de Ramallah.

Avis à tous les collègues

NE SORTEZ PAS SANS ÊTRE COUVERTS...

Un collègue gravement accidenté sur une piste de ski dans le cadre d'un séjour avec des élèves de BTS, pourtant dûment inscrit au projet d'établissement, s'était vu refuser une rente viagère d'invalidité par le ministre des Finances alors que la commission de réforme et l'Education nationale s'étaient prononcées positivement. Il avait donc saisi le tribunal administratif, qui vient de rejeter sa requête (1). Le tribunal estime que la preuve du lien entre l'accident et le service n'est pas établie, malgré l'existence d'un plan de sortie et une attestation du proviseur, l'autorité hiérarchique n'ayant pas défini avec suffisamment de précision la nature des missions de l'intéressé.

Ce jugement doit nous alerter. Face à une administration qui fait flèche de tout bois pour se dérober à ses obligations, nous devons tout faire pour préserver les droits des collègues.

Nous sommes donc contraints de lancer la consigne, en particulier à tous ceux qui n'ont pas de poste fixe, ou qui se voient imposer des compléments de service, ou encore qui sont appelés à effectuer une mission à l'extérieur de l'établissement (par exemple pour des corrections d'examen), de ne déférer aux instructions qu'au vu d'un ordre de mission circonstancié, d'un arrêté d'affectation ou d'une convocation. Et s'agissant des voyages et sorties, nous appelons à refuser toute mission qui n'est pas définie précisément et par écrit.

(1) Tribunal administratif de Pau, 3 octobre 2002, M. Rigal, n° 001914.

soyons pas dupes. On sait que les chefs de l'intégrisme appartiennent souvent à des catégories cultivées (ingénieurs, informaticiens, médecins). Le phénomène intégriste est un phénomène social nourri de frustrations et d'impuissance. Dans les

pays arabes, l'intégrisme religieux est d'abord l'expression de la faillite politique des différents courants nationalistes. Toute proportion gardée, n'oublions pas que le fanatisme racial du nazisme s'est développé dans un pays raffiné et de grande culture. Si l'intégrisme se développe dans certains quartiers, c'est parce que ces lieux ont été laissés à l'abandon et que notre société y a désespéré la jeunesse. (...) Si nos étudiants sont incapables d'entendre une *Passion* de Jean-Sébastien Bach, ce n'est pas parce que la tradition chrétienne s'est perdue dans les sables mais c'est d'abord à cause des renoncements de notre système éducatif en matière d'éducation musicale. La disparition de certaines références majeures du bagage intellectuel des élèves et des étudiants découle logiquement de la délégitimation des Humanités. Il en est de même de *La Religieuse* de Diderot ou de *Germinal* de Zola. Le sens humain des œuvres relève d'une culture laïque. Le délabre-

ment culturel engendré par le libéralisme produit malheureusement ses effets au sein même de l'école et de l'université. Le rôle de l'école n'est pas de valoriser les croyances (ou d'appeler à l'incroyance) mais de préparer à la réflexion critique à l'égard des discours dogmatiques et des injonctions cléricales. Les sciences humaines peuvent initier à une telle démarche.

Aussi, vous comprendrez mon étonnement lorsque l'IUFM encourage les enseignants à se rendre à l'université d'automne patronnée par l'IUFM d'Auvergne, le rectorat et l'Institut théologique. L'incitation à s'inscrire dans un tel cadre entre totalement en contradiction avec le caractère laïque de l'enseignement et avec ses exigences. A quels critères scientifiques et philosophiques obéit l'intervention des différents représentants religieux ? Quelle est la finalité réelle d'une telle opération ?

Le document élaboré par l'Institut théologique d'Auvergne, transmis aux formateurs de l'IUFM (!), relève clairement les enjeux de la manœuvre : « *L'enseignement du fait religieux prend sa place dans le cadre de la logique propre des différentes disciplines enseignées et selon leur méthodologie spécifique. (...) L'enjeu ici, et l'école l'a bien compris, est de donner toute sa place à la culture religieuse au sein même de l'éducation reçue à l'école. (...) Pour ce qui concerne la dimension morale, l'enseignement de la culture religieuse doit être axé sur le présent et non sur le passé. (...) Il s'agit de permettre à des enfants et des adolescents d'aujourd'hui de se construire un système de références culturelles pour le monde de ce temps.* » De tels propos se passent du moindre commentaire...

* Courrier adressé par notre collègue au recteur et au directeur de l'IUFM

L'enseignement du fait religieux

Double langage

B. M., enseignant, auteur de *Observations critiques sur le Rapport Debray, les Cahiers rationalistes, sept. 2002.*

Qu'on cesse donc de faire semblant de s'intéresser à l'« inculture religieuse » des élèves. L'école publique n'enseignerait pas aujourd'hui « le fait religieux » ? Faux procès ! Les programmes de 1996 ne lui ont-ils pas déjà réservé une place de choix ? Et par ailleurs, quel grand colloque national le ministre de l'Education nationale organise-t-il dans les mois à venir pour remédier à l'inculture scientifique (notamment en histoire des sciences) ? Ou à l'inculture artistique (liste non limitative...) ? Mieux vaudrait, par respect pour les citoyens, leur poser franchement les deux questions suivantes :

1. Dans une France où le nombre des enfants qui suivent des catéchismes est en baisse régulière, l'Education nationale doit-elle se substituer aux Eglises pour prendre en charge l'enseignement des éléments de culture religieuse chrétienne que les familles ne veulent plus, ou de moins en moins, transmettre aujourd'hui à leurs enfants ?

2. Dans un monde où la plupart des gouvernements (et pas seulement ceux des pays soumis au

régime de la religion d'Etat) ont de plus en plus recours à la religion comme source de légitimation, la France doit-elle abandonner l'obligation légale de séparer religion et sphère publique pour s'aligner sur la pratique des gouvernements voisins (Italie, Espagne), qui accueillent le pape dans leur Parlement et (eux aussi !) renforcent l'enseignement religieux (confessionnel ou non) dans leurs programmes scolaires, déclenchant l'hostilité résolue des enseignants ?

En d'autres termes : faut-il tordre le cou à la laïcité, cet acquis historique, pour lui substituer, non certes une religion d'Etat, ni un nouveau concordat (encore que...), mais tout au moins une *religiosité d'Etat*, réhabilitant théologiens, aumôniers et autres ministres des cultes comme experts ès faits religieux, et restaurant dans l'école publique française, de façon encore diffuse, mais tenace, une incitation à croire plutôt qu'à penser de façon critique ? Faut-il en revenir en définitive au principe vieux comme l'oppression de l'homme par l'homme : « *Il faut une religion pour le peuple* » ?

MOTS CROISÉS, par Alain Roze

Les solutions sont dans les pages culture du site Internet ou dans le prochain numéro de l'US.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III			■				■		
IV								■	
V			■						
VI		■			■			■	
VII					■				
VIII		■					■		■
IX					■				
X			■						
XI					■				

Horizontalement. I. Girouette. II. Sont loin d'être modérés. III. Musical. Très coloré. Préposition. IV. Ne laissent pas en repos. V. Peut être contre. Moira. VI. Dans l'inconscient. Désigne. VII. Le donner peut coûter cher. Il est gonflé. VIII. Rare. IX. Aussi. En interaction. X. Grecque. Une belle italienne. XI. Expéditif. Palindrome.

Verticalement. Encombraient les salles de bal. 2. Permet de sortir. Soustrait. 3. Divinité. Andalous talentueux. 4. Et donc maudite. 5. Spacieuse. 6. Supérieurs. 7. Symbole inverse. Une partie de l'attelage. Indéfini. 8. Looser. Elle s'accroche. 9. Précède ou suit l'existence. A côté.

FONDS SOCIAUX : DE VIVES INQUIÉTUDES

Alors que les familles doivent avoir réglé depuis début novembre les frais d'hébergement, bon nombre d'établissements ont été informés de la réduction dans des proportions considérables (allant jusqu'à plus de 50 %), des sommes allouées pour aider les élèves : fonds sociaux collégiens et lycéens, fonds social des cantines.

Certains recteurs et inspecteurs d'académie ont prévenu les chefs d'établissement de ne pas engager de dépenses sur l'année 2003. Le SNES est intervenu auprès du ministère début octobre pour faire débloquer les fonds non encore répartis : une deuxième délégation de crédits est alors partie le 15 octobre.

Interpellé sur ces dysfonctionnements, le ministre évoque des réserves financières dans les établissements.

Il est vrai que le montant des fonds sociaux a été diminué, et il l'a été globalement d'un montant inférieur aux fonds accumulés et non dépensés dans les établissements (ces crédits sont reportables sur les années ultérieures). Le ministère s'est engagé à plusieurs reprises à ce que les établissements aient les mêmes fonds que les années précédentes en tenant compte des crédits non consommés des années antérieures : or, ce n'est pas le cas. A l'évidence, les recteurs et les IA n'ont pas fait leur travail (manque de moyens ou manque de volonté politique), en individualisant la dotation en fonction du compte financier de chaque établissement. Ils se sont contentés de réduire uniformément les dotations en les proratisant : 15 % de réduction dans l'académie de Caen, 50 % en Seine-Saint-Denis... Aujourd'hui dans les collèges et les lycées accueillant un pourcentage élevé de jeunes issus de catégories défavorisées, la diminution des fonds est perceptible. Pour un certain nombre d'élèves, cette diminution est tout simplement une forme de remise en cause du droit à l'enseignement.

Pour marquer leur opposition, certains CA ont refusé de voter le budget. Les établissements qui gèrent ces fonds au plus près des difficultés sociales de leur élèves ne sauraient pâtir des carences d'utilisation constatées dans d'autres. Il est nécessaire que le gouvernement fasse une transparence totale sur la répartition de ces crédits par établissement et sur leur utilisation. Il doit renoncer à toute idée de décentralisation des aides financières qui, au-delà des bourses, permettent de répondre aux besoins des familles en situation de précarité sociale aggravée. Alors que l'Education nationale vient d'organiser une université sur le thème de « la grande pauvreté et la réussite scolaire », la réalité jette un regard différent sur le discours officiel.

Michèle Olivain, Régis Rémy

LES 14 ET 15 JANVIER 2003, le SNES organise à Paris un colloque « Maîtrise de la langue ».

Pour introduire les débats, nous vous proposons trois textes divers celui d'un professeur, et de deux chercheurs : Elisabeth Bautier, chercheur du groupe ESCOL, Agnès Joste, professeur de français au Havre et Jean-Pierre Terrail, sociologue. Maîtrise du langage, accès à la pensée abstraite, inégalités sociales et pratiques pédagogiques : autant de thèmes qui seront abordés lors du colloque.

L'affaire de l'école, c'est l'entrée dans la culture écrite



Jean-Pierre Terrail est sociologue de l'éducation et professeur à l'université de Versailles. Il vient de faire paraître *De l'inégalité scolaire*, aux éditions La Dispute.

Historiquement, l'affaire de l'école, c'est l'entrée dans la culture écrite. C'est à la fois l'apprentissage des systèmes de transcription graphique du langage, et celui des savoirs développés grâce à l'écriture. Tout en s'appropriant les techniques scripturaires et les savoirs « objectifs » de l'écriture, l'élève intériorisait certes les normes et les valeurs de la vie collective.

Quelle que soit la société, l'acquisition des savoirs objectifs ne va pas sans appropriation de la culture : on ne conçoit guère d'instruction sans socialisation.. Mais la spécificité de l'école, c'est précisément de ne pas séparer les deux : elle perd sa raison d'être si elle se voue à la socialisation sans instruction. Ce serait d'ailleurs une illusion que d'y prétendre : quand on a échoué à transmettre les savoirs, on n'a plus guère de chances de réussir à transmettre les valeurs. Prenons le cas des incivilités et violences scolaires. Les enquêtes menées dans mon laboratoire montrent que les fauteurs de trouble sont quasi exclusivement des jeunes en difficulté scolaire depuis le CP, qui n'ont donc jamais réussi à entrer normalement dans les apprentissages. Leur comportement est sans doute la seule façon qu'ils aient trouvée d'affronter une situation qu'aucun être humain ne pourrait vivre sans dommage. Prétendre leur inculquer telles ou telles valeurs morales, alors que l'on a échoué à donner quelque sens à leur présence de longues années durant dans l'institution scolaire, est une ambition improbable. D'autant que les catégories éthiques expriment une vision réfléchie de la vie en commun et que leur appropriation, sauf inculcation arbitraire, ce qui n'est pas dans la vocation de l'école, suppose une capacité à se mouvoir dans la pensée réflexive que seule peut développer... précisément l'entrée dans la culture écrite.

L'entrée dans la culture écrite, c'est l'accès aux moyens de la pensée réfléchie... Aucune formation professionnelle ne peut s'y substituer. L'acharnement des responsables politiques, depuis la loi d'orientation, à assigner à l'école une mission de formation des compétences en minorant sa vocation de transmission des savoirs témoigne de leur conviction que les choses iraient mieux

si l'éducation était aux ordres immédiats du marché du travail. Mais ils font ainsi l'impasse sur l'intellectualisation croissante des compétences professionnelles. Etre compétent aujourd'hui dans une société comme la nôtre suppose... un haut degré de maîtrise des savoirs. Prétendre remplacer les savoirs par les compétences est une illusion. Et une absurdité. Je connais une enseignante de CIPPA à qui l'on a reproché d'apprendre à lire et à écrire à ses élèves alors qu'on lui avait demandé... de leur apprendre à rédiger un CV. Quant à la capacité à gérer l'interaction humaine, elle a beaucoup à voir avec le développement de la pensée réfléchie. Il s'agit en effet d'une capacité à se décentrer subjectivement et à saisir dans l'instant de l'interaction ce que l'interlocuteur a dans la tête. Or, je le répète, la condition essentielle du développement de la pensée réfléchie, c'est une entrée réussie dans la culture écrite.

Produire du sens

Maîtriser la langue, c'est maîtriser cette pensée. Ouvriers ou patrons, employés ou enseignants, nous sommes tous des êtres de langage, nous percevons le monde, nous pensons dans et par ses catégories : les signes linguistiques. Nous ne pensons pas dans le concret, mais dans le registre de la signification. Parler, ce n'est pas désigner des choses par des mots, c'est produire du sens en mobilisant et en associant des significations langagières. Le mot n'est pas une généralisation de l'objet extérieur ou de l'objet de pensée qu'il désigne, c'en est le concept. Toute représentation – l'image, le symbole, le signe linguistique – abstrait l'objet représenté de son contexte propre. Le signe linguistique, lui, abstrait doublement puisqu'il ne renvoie pas directement à l'objet, mais seulement à travers le réseau sémantique qui lui est associé. La

Parler, ce n'est pas désigner des choses par des mots, c'est produire du sens en mobilisant et en associant des significations langagières.

signification d'un mot, c'est d'autres mots. Le mot ne signifie l'objet que par sa relation à d'autres signes linguistiques (c'est bien pourquoi, lorsque nous ignorons le sens d'un mot, nous ne cherchons pas son référent concret, mais nous ouvrons un dictionnaire). C'est en ce sens que le signe linguistique peut être qualifié de concept : il engage une conception de l'objet, et c'est cette propriété du signe qui nous permet de concevoir un objet que nous n'avons jamais vu, ou qui n'a pas d'existence matérielle. C'est elle encore qui nous permet d'appréhender la puissance significative de l'image (on dit souvent que l'on comprend mieux avec un dessin : en réalité, pour saisir que le dessin est une représentation, il faut être dans le langage). Parler, donc, c'est penser, et c'est aussi penser logiquement, la causalité étant l'une des modalités possibles, que toutes les langues humaines ont identifiée et incorporée, d'association des significations langagières. Ces propriétés du langage affectent tout aussi bien les enfants que les adultes. C'est précisément ce que méconnaît toute la tradition pédagogique issue de *l'Emile* de Rousseau, qui passe par Piaget, et qui domine aujourd'hui la formation des enseignants : tradition qui



assigne l'enfant, bien avant pour le moins « l'âge de raison », au pôle d'une pensée incapable d'abstraction et de raisonnement logique.

Soumettre les pratiques pédagogiques à la réflexion

Les fondements de cette tradition sont donc constitués bien avant le tournant imprimé par Saussure, à la fin des années 1910, à la théorie du signe linguistique. D'autre part, la pédagogie est portée par des psychologues, qui ne sont pas nécessairement familiers avec la linguistique. Il est vrai que les linguistes ont massivement investi le champ de la pédagogie dans les années 70, mais il s'agissait de socio-linguistes et de pragmatistes, s'intéressant surtout aux usages langagiers en situation, et peu aux structures fondamentales du langage, et aux conséquences qu'on doit en tirer en matière de pratiques enseignantes.

Je pense ainsi à ce paradoxe des réformes entreprises par Allègre qui, au titre d'une amélioration globale de l'efficacité scolaire, ont commencé par le lycée avant de s'inquiéter du collège, sans jamais chercher à identifier au préalable les points les plus faibles du dispositif. Certes, la démocratisation scolaire suppose que les façons de faire soient soumises à la réflexion critique à tous les niveaux du

dispositif, jusqu'à l'université, mais le moindre examen des parcours scolaires montre que l'échec s'engendre massivement au niveau de l'enseignement primaire. Il faut le dire très clairement, dans les milieux populaires, quand un enfant rate son entrée dans les apprentissages élémentaires, il est rare qu'il réussisse à rattracher ensuite. En ce sens, la question du collège unique me paraît d'autant plus difficile à traiter que rien ne change dans le primaire.

De façon générale, les réformes des contenus et des méthodes d'enseignement qui ont accompagné la mise en place de l'école unique visaient le cas échéant à les « moderniser », mais toujours avec le souci de rendre les apprentissages plus faciles et les savoirs plus digestes. Or je ne crois pas que cette conception selon laquelle, pour réussir la massification, il fallait faire la chasse à la difficulté intellectuelle, ait été une bonne façon de poser le problème. Car le problème se posait déjà, au moment de la Seconde Guerre mondiale, quand un enfant sur deux obtenait le certificat d'études. L'échec dans les apprentissages élémentaires n'est donc pas d'aujourd'hui, mais quand tous les élèves entrent au collège, il devient autrement insupportable. ■

Jean-Pierre Terrail

Une langue trop normative ?



Elisabeth Bautier
est chercheur dans l'équipe
Education, socialisation
et collectivités locales (ESCOL),
auteur, entre autres, de *Rapport
au savoir et rapport à l'école
dans les zones prioritaires*.

La langue et sa maîtrise sont certes « un » contenu d'apprentissage scolaire incontournable, mais pour des raisons fort différentes, qui n'entraînent donc ni les mêmes pratiques de production pour les élèves, ni les mêmes pratiques d'évaluation pour les enseignants.

Une première évidence : la langue est nécessaire aux apprentissages disciplinaires, langue française évidemment, mais d'abord langue travaillée dans des pratiques d'écrit, celles qui justement fondent les savoirs eux-mêmes. Les difficultés des élèves ont ici à voir avec le flou qui accompagne, chez certains, l'usage des prépositions, l'incompréhension des mots de la métalangue (langage « de spécialiste » qui sert à analyser et décrire les phénomènes linguistiques) et plus largement celle des mots qui désignent les objets d'apprentissage et les enjeux cognitifs des tâches scolaires, avec la polysémie de nombreux mots du français, en particulier celle qui correspond aux usages « disciplinaires » de mots qui ont également un usage dans le langage courant.

Les travaux de recherche ont mis en évidence le lien entre apprentissage de la langue et attitude métalinguistique, la difficulté également que rencontrent les élèves pour considérer la langue comme un objet (et non comme ce qui permet de s'exprimer dans l'ignorance même de la langue elle-même). Une telle attitude n'est pas spontanée, elle est apprise dans des modes de socialisation qui peuvent certes être non scolaires, mais tout autant scolaires. Sans doute serait-il important que l'école présuppose moins cette attitude et la construise davantage chez les élèves. Enfin, sans doute faut-il pointer des choix faits ces dernières années qui ont eu des incidences éventuellement négatives sur la maîtrise de la langue, entendue ici comme maîtrise des règles morphologiques (qui étudient les variations de forme des

mots), et plus largement grammaticales ; l'accent a été mis avec un succès certain sur la production des textes, mais on ne peut tout faire, et écrire peut être plus gratifiant pour tous (et nécessaire) que de comprendre l'importance de l'attention au détail, aux petites unités : attention à la terminaison d'un verbe, au sens d'un « petit » mot comme une préposition, à la place d'un élément dans la phrase... Pourtant c'est la mise en relation permanente des deux « niveaux » et des tâches langagières à effectuer, différentes dans les différentes disciplines, qui peut constituer la maîtrise de la langue.

Mais la question de la langue à l'école a également une origine plus historique, celle qui charge l'école de construire une culture commune et du lien social. On ne peut ignorer qu'au-delà de l'école, la non-maîtrise du français standard reste un marqueur social fortement porteur d'exclusion. Compte tenu de l'histoire des Français et de leur langue, le discours de tolérance à l'égard de la diversité des cultures ne semble pas toucher le domaine linguistique. On ne peut ignorer non plus qu'une des fonctions d'une institution est le maintien de la transmission intergénérationnelle du patrimoine culturel, dont la langue est un constituant essentiel. Plus de clarté sociale et cognitive sur de tels enjeux éviterait sans doute beaucoup de malentendus sociaux et subjectifs pour les élèves et, au-delà de l'école, pour les jeunes. Elle pourrait éviter en particulier une certaine contradiction entre des apprentissages censés viser une plus grande aisance expressive et communicationnelle dans la vie sociale, et une difficulté de l'institution à faire avec des formes linguistiques des jeunes inacceptables du point de vue des normes scolaires. Mais des normes pour apprendre ou des normes patrimoniales ou socialement arbitraires ?

Ainsi, cet aspect de la maîtrise de la langue, pour être en quelque sorte extérieur aux apprentissages disciplinaires eux-mêmes, n'est pas moins important dans la classe : compte tenu des enjeux sociaux et cognitifs liés à la maîtrise de la langue, un élève dont les productions lexicales et syntaxiques ne correspondent pas aux attentes scolaires est rapidement stigmatisé. Plus, il peut même être inféré de ces productions une incapacité cognitive, une difficulté d'apprentissage, un écart dans les références culturelles, qui influencent largement le comportement enseignant, ses attentes à l'égard de l'élève. Ces stigmatisations ressenties par les élèves ne sont pas sans incidences sur certaines de leurs difficultés d'apprentissage, même si la langue qu'ils parlent ne les gêne pas dans certaines situations d'explication, d'échanges. ■

Elisabeth Bautier

Langue : impossible maîtrise ?



Agnès Joste
est professeur de lettres
au lycée Claude-Monet au Havre.
Elle vient de faire paraître
*Contre-expertise d'une trahison,
la réforme du français au lycée,*
aux éditions Mille et Une Nuits.

L.U.S. : *Beaucoup de professeurs de français pensent aujourd'hui que l'enseignement de la langue est dévalorisé. Paradoxalement, pourtant, celui-ci vient d'être intégré aux programmes du lycée, alors qu'il ne l'était pas auparavant. Qu'en est-il exactement ?*

A. J. : Les deux constats ne sont pas contradictoires ! Les *Documents d'accompagnement de Seconde et Première* emploient quatorze pages à délimiter un champ immense d'apprentissage de la langue, du lexique, de la syntaxe, depuis leurs fondements. On insiste, entre autres, sur l'orthographe syntaxique, le vocabulaire, la subordination ; on propose une totale réappropriation de la langue. Quel meilleur aveu des « lacunes morpho-syntaxiques » des élèves sortant du collège ?

Nous nous retrouvons donc avec un programme proliférant, qui ne veut faire l'impasse sur rien. Mais d'un point de vue didactique, vouloir tout transmettre, c'est ne rien transmettre, faute de priorités. Indéfiniment reportée, la maîtrise de la langue est ainsi remise aux calendes grecques.

La dévalorisation voire l'abandon du français se traduisent par ses horaires, sans cesse réduits. Au lycée, la maîtrise de la langue est réservée aux modules (trente minutes par semaine en Seconde, rien en Première !) ; l'aide individualisée ne touche que très peu d'élèves. A tous les niveaux de la scolarité d'ailleurs,

les horaires de français ne cessent de baisser. Depuis 1969, on a perdu plus d'un tiers de l'horaire total des cinq années de primaire. Depuis 1975, les élèves ont perdu presque un an, sur les quatre qu'ils passent au collège !

L.U.S. : *Cependant, la « pratique transversale de la langue dans les autres matières » a été introduite à l'école primaire. De quoi s'agit-il ?*

A. J. : Ce n'est pas une nouveauté ! Depuis toujours, à l'école primaire et ailleurs, on utilise et on pratique le français à travers l'enseignement de toutes les matières ! Cette formule ronflante, « pratique transversale de la langue dans les autres matières », intervient au moment où l'on supprime deux heures de français hebdomadaires au cycle 3 de l'école primaire. Elle est en fait destinée masquer à l'opinion publique que l'enseignement de la langue est réduit. Car manier le français n'est pas l'enseigner, et ne donne ni la morphologie ni la grammaire nécessaires à une expression correcte. On n'enseigne pas la grammaire française au cours d'une heure d'initiation à l'anglais, même si l'on est attentif à l'expression des élèves. Ainsi, cette formule montre bien que dorénavant la « pratique » de la langue l'emporte sur sa « maîtrise » (alors que la maîtrise d'une langue élaborée, et, partant, de la littérature et de la pensée, est à transmettre prioritairement aux élèves). La langue n'est plus qu'un support de communication, moyennant quoi la grammaire de phrase tend à disparaître au profit des grammaires d'énonciation et de discours.

L.U.S. : *S'agit-il de la même chose dans le secondaire, où les programmes font de « l'étude de la langue » une « démarche transversale aux objets d'étude » ?*

A. J. : Oui : au collège et au lycée, les cours spécifiques de langue n'existent plus. Les exercices systématiques de grammaire sont rejetés par les réformateurs. La langue doit être acquise par le biais de rubriques du programme. Elles portent chacune, au collège, sur les « discours » (narration, description, explication, argumentation). Au lycée, les *Documents d'accompagnement* sont formels : « on ne voit certains faits de langage qu'à partir des genres ou des registres ». Par exemple, on étudiera les temps et conjugaisons dans le genre romanesque, mais de façon ponctuelle, en fonction des cas rencontrés dans les textes étudiés. Les

acquis (s'ils sont encore possibles) sont donc minimes ou peu assurés, tout doit se faire dans une « démarche d'ensemble », sans « séquence particulière » consacrée à la langue, ni cours magistral. Il en résulte un éclatement, une fragmentation des notions grammaticales dans les différentes séquences, très handicapants pour les élèves.

Mais comme le dit Alain Viala, président du Groupe d'experts, « *l'accès à la maîtrise de la langue n'est pas un préalable à la connaissance de la littérature* » (1) ! Seul compte le message à véhiculer, indépendamment de la qualité de l'expression. De sorte que l'on trouve aujourd'hui dans les manuels des exercices demandant, par exemple, aux élèves, de formuler « *à l'aide d'un télégramme bref la déclaration de Solal à Ariane* », les personnages de *Belle du Seigneur* d'Albert Cohen. Les nouveaux programmes par genre montrent le même déni : les caractéristiques génériques l'emportent sur la langue. Ainsi, l'entrée par le genre épistolaire met en équivalence, dans un manuel de Seconde, une lettre de Madame de Sévigné et une lettre commerciale à un responsable d'un organisme de vente par correspondance !

L.U.S. : *Les sujets d'invention n'ont-ils pas été conçus pour permettre aux élèves d'accéder plus facilement à l'écriture et, partant, à la maîtrise de la langue ?*

A. J. : Les sujets d'invention sont en réalité infaisables et inévaluables. Leur nom, emprunté à la rhétorique, n'a rien à voir avec la création. Il s'agit d'exercices de mises en forme de communications fixées (lettre, discours, dialogue...), avec un fond de développement d'opinion obligée. Ainsi, lors du baccalauréat 2002, les lycéens des séries ES et S devaient, après avoir lu un extrait de *La guerre de Troie n'aura pas lieu* de Giraudoux, pièce qui n'était pas au programme, traiter le sujet suivant :

« *Écrivez un dialogue théâtral dans lequel Hector, l'époux d'Andromaque, expose le point de vue des hommes et les raisons pour lesquelles lui aussi condamne la guerre. Il s'adresse à son père Priam en présence d'Andromaque* ».

Cerner les enjeux historiques,

culturels et rhétoriques du texte qu'ils avaient à composer, analyser et reproduire le langage soutenu de Giraudoux, confinaient à la mission impossible. L'invention devient ainsi erratique : peu importe le fond, faux ou anachronique, pourvu qu'on ait une forme. C'est le mauvais jeu de rôle érigé en sujet d'examen. Mais sans contenu maîtrisé, la langue n'existe plus et ses règles s'effondrent : dans les copies, Hector parle à son père comme un lycéen à ses camarades. L'évaluation de devoirs forcément médiocres sur des sujets aussi ambitieux et imprévisibles, se déroulant à tout apprentissage et ne favorisant que les bons élèves, est alors impossible, ce qui mine le « bac de français ».

L.U.S. : *Dans votre livre, vous affirmez que les « exercices de langue doivent donner accès au lycée, au monde de l'abstraction, sans lequel aucun recul sur les apprentissages, les textes et soi-même ne peut exister. » (2). Que voulez-vous dire par là ?*

A. J. : Cette phrase est dirigée contre la promotion de l'apprentissage de la langue par les genres et surtout les registres, qui ne travaillent que sur « les émotions fondamentales » ; contre la promotion de l'opinion comme seule forme de « pensée » dans les nouveaux exercices du baccalauréat. Bref, contre la subjectivité promue comme seule forme de « réflexion ».

S'il fallait résumer, la position des réformateurs me semble celle-ci : ils ont fait leur deuil de l'acquisition de la maîtrise du langage et pris leur parti de l'échec de la massification ; il faut donc changer les objectifs, en modifiant la nature de la langue à acquérir : on cherchera l'acquisition d'une langue « de base », « pour tous », qui exclut évidemment la langue littéraire, trop « élitiste ». Enfin, cette langue « pour tous » n'exprimera plus la pensée, qui est une recherche solitaire et exigeante, partant inégalitaire, mais servira à l'adhésion et à la manipulation, ou au respect des « opinions », dans un relativisme exacerbé censé garantir la paix sociale. ■

(1) *Perspectives actuelles de l'enseignement du français*, CRDP de Versailles, 2001, p. 99.

(2) Agnès Joste, *Contre-expertise d'une trahison, la réforme du français au lycée*, Mille et Une Nuits, oct. 2002, p. 206.

LA CA DU SNES s'est réunie le 19 décembre

Blocage gouvernemental : reprise de l'action dès la rentrée

Fonction publique et retraites

Le début de l'année 2003 sera marqué par la place que vont prendre les dossiers qui concernent l'ensemble des fonctionnaires (négociations sur la gestion des ressources humaines, ouverture de négociations sur les salaires) ou qui concernent l'ensemble des salariés, comme le dossier des retraites.

Ce qui devrait permettre de franchir une nouvelle étape après un premier trimestre marqué, pour l'essentiel, par des mobilisations sectorielles, en général unitaires et réussies (éducation le 17 octobre et le 8 décembre, EDF-GDF le 3 octobre et le 14 novembre, cheminots, France Télécom, La Poste et fonction publique le 26 novembre pour lequel 6 sections académiques du SNES ont appelé à la grève). **Le SNES se prononce, sur la question des retraites, pour une action la plus large possible sur le plan unitaire et qui interviendrait avant même l'ouverture des négociations et les premières propositions du gouvernement.** La FSU travaille, avec d'autres confédérations, notamment la CGT, à une telle initiative « coup de semonce » qui pourrait avoir lieu un samedi ou un dimanche de janvier. Elle y participera sur la base de sa plateforme : âge de la retraite main-

tenu à 60 ans et maintien à 75 % du taux de remplacement pour 37,5 annuités, maintien du code des pensions.

Education

Il ne saurait être question, pour autant, de déserrer le terrain spécifique de l'Education nationale, en laissant au gouvernement le champ libre dans ce secteur. Bien

DERNIÈRE MINUTE

Les 5 fédérations de l'éducation se sont réunies le 19 décembre au soir. Elles ont décidé de rendre publique une demande d'audience urgente au Premier ministre afin d'obtenir des réponses aux questions posées depuis plusieurs mois. Dans une conférence de presse prévue le mardi 7 janvier à 11 h, les fédérations de l'éducation rendront compte des réponses éventuelles et feront part de leur décision d'action pour le mois de janvier.

au contraire, la réussite de la journée de grève du 17 octobre comme de la journée de manifestation nationale du 8 décembre militent pour que soient donnés des prolongements à ces actions. C'est d'autant plus nécessaire que le gouvernement, au niveau des ministres de l'Education

nationale, comme du Premier ministre, a donné plusieurs signes montrant qu'il était en difficulté par rapport à certaines de ses orientations.

C'est dès janvier que devraient se préciser à la fois les conditions d'une nouvelle étape de décentralisation qui touchera des secteurs essentiels de l'Education nationale, la mise en œuvre concrète du budget de l'Education nationale en ce qui concerne la préparation de la rentrée 2003 et le lancement du grand débat, au Parlement, sur les objectifs du système éducatif dont le ministère a annoncé le principe. **Le SNES considère que janvier doit être marqué par un nouveau recours à une grève** qui doit permettre à l'ensemble des personnels d'y retrouver ses préoccupations, notamment en termes d'améliorations des conditions de travail.

Le SNES maintient son choix de l'unité et fera cette proposition d'une nouvelle grève à la FSU et aux fédérations de l'éducation. Mais en tout état de cause il appellera à la grève. Le dispositif définitif sera arrêté par le BN de rentrée.

CO-Psy, MI-SE et A-E

Cette nouvelle journée de grève sera aussi l'occasion d'un nouveau temps fort de l'action pour les CO-Psy comme pour les MI-SE et les A-E. Pour relayer d'ici là les mouvements qui se développent avec beaucoup de force dans certaines académies, une nouvelle semaine nationale d'action A-E-MI-SE sera organisée, si possible avec les autres fédérations, du 13 au 17 janvier avec un nouvel appel à la grève le vendredi 17 janvier. Les CPE sont appelés à s'associer à cette action sous forme de « vie scolaire morte ».

Le SNES organisera la solidarité financière avec les personnels engagés dans la grève. ■

Bernard Boisseau

Errata

US mutations

- Bonification de reclassement pour certains stagiaires (ex. MA, MI-SE), page 16 : rayer « en service dans les deux ans précédant le concours ».
- Calendrier PEGC, page 25

Saisie des demandes : du 3 au 24 janvier (texte de l'annexe VA du B0) et non du 8 au 28 (calendrier synthétique, annexe VB).

- Bonification APU à l'intra, page 28. Les 30 points portent, comme l'an dernier, sur les vœux commune ou plus larges, tout type d'établissement. Bien que les trois lignes correspondantes aient disparu de la note de service (cf. note de service 2002 : annexe I, 1. Reprise des éléments du barème inter, alinéa : Situations familiales ou civiles).
- Bonification « sensible ». Elle est cumulable avec la bonification ZEP ou « plan violence », tableau page 13.

CNDP

Vers la marchandisation ?

Depuis deux ans, le CNDP et les CRDP (le réseau est désormais baptisé SCÉRÉN) sont soumis à une vague de « changements » imposés à la hussarde. Dernière péripétie : le Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire a entériné le 13 décembre le principe de la délocalisation de l'ensemble des services du CNDP... à Poitiers ! Comment ne pas relier ce énième projet de délocalisation du CNDP depuis vingt ans et le chantier gouvernemental de la décentralisation version Raffarin ? Alors qu'actuellement les CRDP sont bien des établissements publics nationaux, cette délocalisation fait courir aux CRDP et aux CDDP le risque, à brève échéance, d'être gérés directement par les collectivités locales en tant que prestataires de services. Comment, en outre, ne pas voir se profiler la perspective d'une fusion CNDP/CNED, une fois arrivé dans la banlieue de Poitiers un CNDP exsangue, privé de la grande majorité de ses personnels et notamment de son encadrement ? Le CNED étant désormais tourné vers les perspectives marchandes du e-learning, les activités de production numérique audiovisuelle et en ligne du CNDP pourraient en effet intéresser un établissement désireux de devenir un acteur européen majeur de la formation à distance. Quand on ajoute l'arrivée de Bill Gates dans le Futuroscope tout proche, que vont donc devenir de tels fleurons du service public de l'Education nationale ? Le SNES s'oppose donc résolument à la délocalisation du CNDP, première étape du démantèlement du réseau SCÉRÉN et d'un affaiblissement des services publics.



SEMAINE D'ACTION DU 13 AU 17 JANVIER 2003. GRÈVE NATIONALE DES MI-SE ET AIDES-ÉDUCATEURS, LE 17

Soutenir et amplifier l'action des MI-SE et des AE

Le développement de l'action n'a pas pour l'instant permis d'obtenir des engagements pour maintenir le statut des surveillants, restituer les emplois supprimés, offrir de réels débouchés aux aides-éducateurs. C'est pourquoi, dès la rentrée les actions se poursuivront avec un temps fort du 13 au 17 janvier, ponctué par une grève nationale des MI-SE et A-E.

Améliorer le statut pour améliorer la qualité du service rendu, créer de nouveaux métiers

Après le départ des organisations syndicales de la dernière table ronde, le 27 novembre, le ministre rencontre les partenaires en bilatérale. Il continue à défendre son projet :

- Des assistants d'éducation recrutés par les chefs d'établissement sur contrats privés, au niveau du SMIC et sur un temps de travail annualisé.

- Des CIVIS au statut précaire. Qui va croire que ceci permettra à des jeunes de faire des études ou de s'insérer dans la vie professionnelle ? Pour sa part, reçu mercredi

11, le SNES a réaffirmé sa volonté de maintien et d'amélioration du statut de MI-SE et a proposé :

- pour élargir le vivier des surveillants, qu'ils puissent être recrutés dans toutes les académies dès le baccalauréat ;
- qu'ils puissent bénéficier d'un allègement de service lorsqu'ils sont loin des centres universitaires,

- indemniser les déplacements ;
- qu'ils y aient des recrutements de MI-SE afin de mieux encadrer les jeunes mais également de pouvoir les remplacer au moment des examens ;
- que les universités prennent des dispositions pour faciliter les études des étudiants salariés et notamment des MI-SE à plein temps ;
- d'étudier sérieusement leur

LE POINT SUR LES ACTIONS

- Nantes : Les MI-SE et aides-éducateurs, en grève depuis le 21 novembre dernier, ont manifesté mardi 17 décembre 2002 dans les rues de Nantes. Ils étaient 5 000. Ils se sont joints aux CPE depuis lundi et jusqu'au mercredi 18 décembre en grève, pour des journées « vie scolaire morte ». 20 % de grévistes chez les enseignants, 74 % chez les MI-SE, 50 % chez les aides-éducateurs et 63 % chez les CPE (d'après le rectorat).
- Rennes : 3 500 manifestants à Rennes. Le taux de grévistes, surveillants et aides-éducateurs confondus, atteint 68,7 % aujourd'hui selon le rectorat, 57 % chez les CPE et 35 % chez les enseignants.
- Toulouse : 76 % des MISE et 40,5 % des aides-éducateurs de l'académie étaient en grève aujourd'hui selon le rectorat. Le mouvement a été particulièrement important en Ariège qui comptabilise 100 % de grévistes chez les MI-SE et 80 % des aides-éducateurs.
- Corse : 93,88 % de grévistes, selon le ministère.
- Collège Anatole-France des Pavillons-sous-Bois : 100 % en grève à la vie scolaire, pétition signée par tous les parents. La plupart des académies ont des taux moyens de grévistes de MI-SE et A-E de plus de 50 % (le ministère annonce 45 %). De nombreuses actions de solidarité (caisses de soutien, pétitions des parents...) se sont développées.



© T. Nectoux

accès aux concours internes de l'Education nationale lorsqu'ils satisfont aux conditions de diplôme avec une certaine ancienneté ;

- de leur donner une réelle formation.

C'est par une amélioration du statut que l'on pourra améliorer la qualité du service rendu à l'établissement. Le ministère n'a apporté aucune réponse sur le devenir des aides-éducateurs licenciés en juin. La détérioration générale des rémunérations, des conditions d'emploi et de temps de travail est sa seule réponse.

Pour le SNES, c'est par la prise en compte de nouvelles missions, par la création de nouveaux métiers avec des personnels formés et recrutés sur emplois publics statutaires que les besoins des établissements seront couverts. ■

Gisèle Jean, Elizabeth Labaye

UN AUDIT commandé par les ministres confirme

L'immense défi des recrutements

Le groupe d'audit mis en place par Luc Ferry et Xavier Darcos vient de rendre public le rapport qu'il remet aux ministres sur les départs des enseignants du premier et du second degré et les viviers de recrutement d'enseignants. On pouvait craindre que cette mission serve de paravent à une opération de communication destinée à justifier une baisse importante des postes aux concours.

Pour le second degré, au-delà des critiques mineures de méthode sur le travail des différents services ministériels, le rapport confirme l'immense défi qui

consiste à remplacer plus de 160 000 enseignants, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues, entre 2003 et 2011, avec un pic attendu en 2007 et 2008. Il ne minore nullement les prévisions de la DPD, comme ont cru le voir les journalistes du *Monde*, et précise même que sa « propre estimation est très proche de celle de la DPD, mais (qu) elle se situe au-dessus avec un écart pratiquement constant ».

Il s'inquiète de la baisse du nombre d'étudiants et de diplômés de plusieurs disciplines dans lesquelles il faudra recruter de nombreux enseignants et souhaite qu'un nombre

plus important d'étudiants soient incités à choisir l'enseignement. Ces éléments valident les demandes présentées au groupe d'audit en novembre : 18 500 postes minimum aux concours externes 2003, rétablissement de la programmation des recrutements, mise en place immédiate de prérecrutements ciblés dans les disciplines en difficulté, mesures sur le moyen et le long terme favorisant la réussite et l'orientation des étudiants, renforcement de l'attractivité des métiers de l'enseignement, notamment par l'amélioration des conditions de travail, de salaire et de carrière.

Aux 14 000 « départs physiques » il faut en effet ajouter 2 500 postes pour la « prise en compte du temps partiel » et de la cessation progressive d'activité et 2 000 postes pour tenir compte des évaporations et fausses entrées de lauréats au moment des concours.

Il s'agit d'un seuil minimum qui ne permet que de préserver l'existant. Un nombre de postes inférieur serait donc bien la préfiguration d'une volonté de supprimer à terme des emplois d'enseignants dans le second degré. La balle est maintenant dans le camp des ministres. ■

Jean-Marie Maillard

ORIENTATION. En présence du ministre, le SNES est intervenu au Conseil supérieur de l'Education.

Craines sur la décentralisation

Plusieurs déclarations sont parues dans la presse, à propos de la tenue des assises des libertés locales. Elles confirment nos craintes sur la décentralisation des CIO.

Interpellé par notre représentante des CO-PSY et DCIO à la table ronde hier, le ministre a effectivement indiqué qu'il y aurait des expérimentations dans plusieurs Régions. Le seul argument invoqué repose sur la demande des Régions. Est-ce suffisant ?

La question qu'il faut se poser n'est-elle pas plutôt celle du bénéfice que pourront en retirer les jeunes et leurs familles, de l'amélioration des conditions de préparation des choix d'orientation dans les établissements scolaires ? Certes l'orientation ne fonctionne pas bien. Mais, l'orientation, ce n'est pas uniquement l'affaire des CIO. L'orientation ce n'est pas, loin s'en faut, une simple question d'information.

Selon nous, plusieurs mesures structurelles, fonctionnelles, pédagogiques peuvent être prises. Des moyens en termes de postes de CO-Psy et de crédits pour les CIO sont absolument nécessaires.

Nous ne voyons pas comment les Régions pourraient solutionner ces problèmes alors qu'elles ne disposent ni de la connaissance fine des établissements, ni de celle des élèves, ni du fonctionnement du système éducatif et de la manière dont les élèves cheminent dans l'appareil scolaire.

Par contre, nous percevons très bien les dérives auxquelles la décentralisation pourrait conduire :

- une orientation qui ne correspondrait plus à la construction de parcours de réussite adaptés pour chaque élève, mais à un ajustement à court terme des besoins en main d'œuvre au plan local ;
- une information non plus indépendante et pluraliste mais dirigée par des finalités de gestion des flux d'élèves ;
- une restriction de l'offre de formation en fonction des politiques régionales ;
- une incitation forte et précoce vers l'apprentissage, qui fragiliserait un peu plus les élèves les plus

en difficulté, séduits par cette perspective mais qui auront les pires difficultés à trouver un employeur ou à poursuivre leur formation sur toute la durée des contrats.

Notre organisation est très fermement opposée à ces expérimentations d'une décentralisation des

CIO. Cette mesure ne nous paraît pas opportune par rapport aux besoins d'augmentation du niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse. En outre elle signifierait la mort du métier de CO-PSY, ce que nous ne pouvons accepter. Nous vous demandons



donc solennellement, Monsieur le Ministre, de prendre la même position que celle que vous avez prise pour l'enseignement professionnel : ne lâchez pas les CIO ! ■

Intervention du SNES au CSE

ENSEIGNER LE FAIT RELIGIEUX Un pas de clerc ?

Lorsque Régis Debray avait rendu public son rapport, le SNES et la FSU avaient jugé la démarche et son contenu intéressants. En effet, mieux connaître la place et le rôle des religions, mieux connaître les logiques, les positions, et les débats qui les traversent permet de mieux comprendre bon nombre de problèmes passés et présents dans le monde, en particulier dans notre pays. Certes de nombreux éléments sont déjà présents dans les contenus de certaines disciplines mais revisiter ces contenus et les rendre plus cohérents ne manquait pas de pertinence. Mais cette démarche, pour rester authentiquement laïque, impose de fortes précau-

tions pour éviter toute dérive vers un contenu qui pourrait s'approcher d'un enseignement religieux que le SNES condamne totalement et qui est encore imposé aux élèves des établissements publics d'Alsace et de Moselle. Des précautions importantes étaient présentes dans le rapport de Régis Debray : aucune participation des Eglises et de leur représentants tant dans la définition des contenus que dans l'intervention en direction des élèves ou dans le cadre de la formation des formateurs (IUFM). Ce sont ces garde-fous que le ministre a balayés en mettant en place des colloques en particulier à l'intention des enseignants d'IUFM, colloques où la présence de dif-

férentes Eglises ou de membres de leur clergé était clairement affichée. La FSU a protesté par écrit auprès du ministre qui n'a pas daigné répondre sur le fond. Le ministre, par son attitude, discrédite la possibilité de pouvoir entreprendre une telle réflexion dans une démarche authentiquement laïque*. Si son intention était de profiter de ce débat pour tenter d'introduire partout en France, comme en Alsace et en Moselle, un enseignement religieux, le SNES avec toutes les forces laïques du pays saura s'y opposer avec détermination comme cela a été fait dans un passé récent. ■

Daniel Robin

* L'inquiétude grandit et les réactions sont nombreuses (voir les courriers des lecteurs p. 6-7).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : APRÈS LES ARRÊTS DU CONSEIL D'ÉTAT RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES

Le SNES entend rappeler que, s'il avait, conformément aux mandats de son congrès de Strasbourg, attaqué en Conseil d'Etat le premier arrêté, celui du 31 juillet 2001, parce qu'il avait été modifié après son passage au CSE et revenait à interdire l'usage de la langue française dans les établissements « par immersion », il n'a jamais mis en cause l'enseignement bilingue à parité horaire. Ces textes, après avoir été suspendus par le Conseil d'Etat, avaient été abrogés par le ministère qui alors en a proposé de nouveaux. Ces nouveaux textes présentés (arrêtés du 19 avril 2002), y compris en ce qui concernait l'immersion, ont été approuvés par le SNES, qui ne s'est pas associé à un quelconque recours contre ces textes.

Par deux arrêtés du 29 novembre 2002, le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation de plusieurs textes relatifs aux langues régionales, y compris les textes qui avaient été abrogés. Il annule les dispositions de l'arrêté ministériel attaqué relatives à l'enseignement par immersion, mais il annule aussi, et de manière plus inattendue, celles qui concernent l'enseignement bilingue à parité horaire. Toutefois l'augmentation est radicalement différente dans l'un et l'autre cas.

S'agissant de l'enseignement par immersion, le Conseil d'Etat confirme le caractère illégal (violation de la loi Toubon du 4 août 1994) et inconstitutionnel (contrariété avec notamment l'article 2 de la Constitution) de cette méthode d'enseignement. L'arrêt rappelle cependant que les enseignements de ce type à caractère international ne sont pas en cause (soit parce qu'ils sont organisés par des traités internationaux, soit parce que la loi Toubon les a exclus de son champ d'application).

S'agissant en revanche de l'enseignement bilingue à parité horaire dans l'enseignement public ou privé, l'arrêt n'est annulé que pour des raisons techniques qui peuvent être facilement levées par le ministère. Le SNES continuera de défendre avec détermination l'existence et le développement des sections bilingues en langues régionales dans les établissements publics. C'est en ce sens que le SNES exige que le ministre, dans les plus brefs délais, propose de nouveaux textes permettant à ces sections de fonctionner dans de bonnes conditions sans laisser planer de doute sur leur avenir.

Paris, le 5 décembre 2002

CAPN : 100 624 VOIX (- 3 492), 51,3 % (- 3,8 points).

SNES : majorité absolue

Les élections professionnelles du 3 décembre (1) dans nos catégories (certifiés-AE, agrégés, chaires supérieures, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues) ont été marquées par une grande stabilité. Le taux de participation, très élevé (64,2 %), confirme l'attachement des personnels à l'élection de leurs représentants dans les commissions paritaires et au paritarisme lui-même. Les militant(e)s et syndiqué(e)s du SNES ont, dans les milliers de sections de vote, largement contribué au bon déroulement du scrutin.

Le paysage syndical n'est pas métamorphosé : le SNES est la 1^{re} organisation syndicale et recueille la majorité absolue des suffrages (51,3 %). L'écart avec les autres listes reste très important et l'ordre à l'arrivée est le même qu'en 1999: le SGEN-CFDT est en 2^e place (13,5 %), le SNALC est 3^e avec 9,7 % devant FO, le SE-UNSA, SUD, etc.

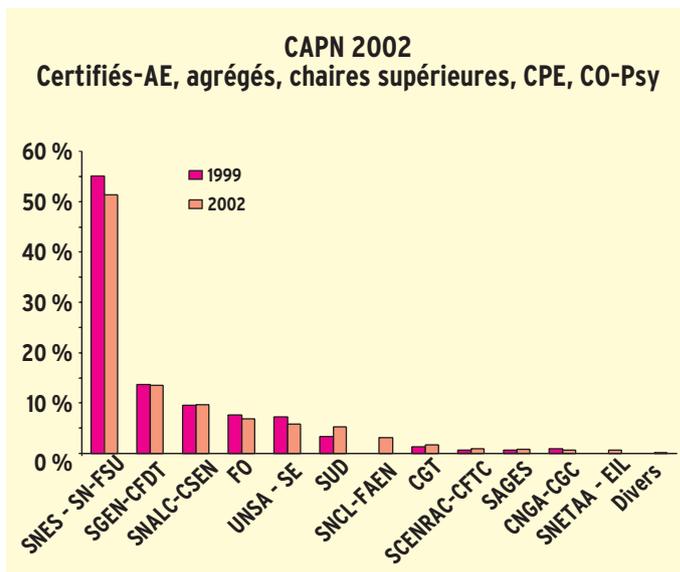
Les résultats du SNES sont notamment le fruit du travail quotidien des militant(e)s du SNES à tous les niveaux, et en premier lieu dans les établissements, et de l'activité reconnue et appréciée de ses élu(e)s dans les commissions paritaires nationales et académiques.

Pas de bouleversements donc mais différents mouvements se sont produits qui traduisent un plus grand émiettement du paysage syndical dans notre secteur et un fléchissement de l'audience du SNES. Treize organisations candidates dont seulement trois ont présenté une liste dans chacun des cinq corps. Autre illustration : 11 listes étaient candidates à la CAP nationale des certifiés contre 9 en 1999 ; 211 candidates aux CAP académiques du même corps contre 176 en 1999. Le même phénomène est constaté chez les agrégés où l'on est passé de 10 à 12 listes à la CAP nationale et de 143 à 155 pour les CAP académiques. Enfin, sept des treize

syndicats ayant présenté une liste dans un ou plusieurs corps obtiennent moins de 5 % des suffrages.

Globalement, des résultats qui pèseront. Il faudrait enfin que nos ministres ainsi que le Premier ministre tiennent enfin compte de l'avis et des propositions exprimés par les personnels lors de ce scrutin et leur exigence forte :

- d'un métier plus attractif et mieux reconnu ;
- d'une école plus juste dans une société plus juste ;
- d'une éducation qui reste nationale ;
- d'une profession qui soit respectée et écoutée.



Une participation élevée

Le recul de la participation que certains avaient annoncé comme conséquence prévisible du renouvellement de nos professions ne s'est pas produit. À noter, l'augmentation du nombre des inscrits (+ 14 000) et de celui des exprimés (+ 7 200). La participation est restée élevée et ne baisse que de 0,8 point dans nos catégories. Cette forte participation donne pleine légitimité aux élus et fonde une représentativité indiscutable du SNES.

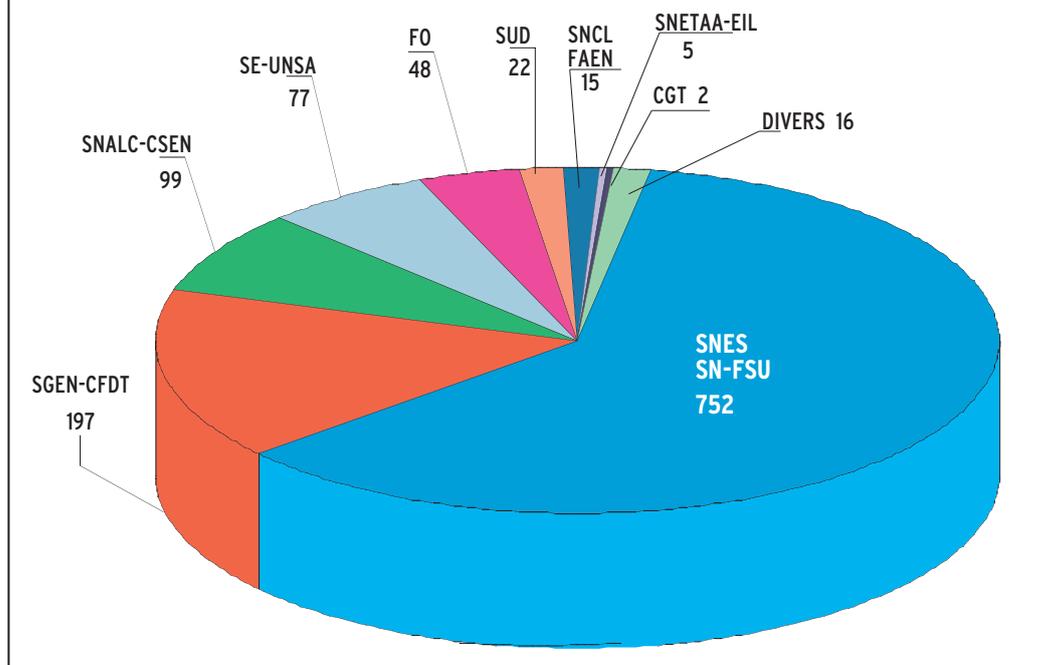
Baisse sensible du SNES

La majorité absolue obtenue par le SNES sur l'ensemble des CAP

CAP nationales : certifiés/AE, agrégés, chaires supérieures, CPE, CO-PSY

	Inscrits	Votants	Blancs, nuls	Exprimés	SNES SN-FSU	SGEN CFDT	SNALC CSEN	FO
Certifiés	243 573	154 902	6 501	148 401	77 264	18 841	13 350	10 636
Agrégés	56 328	34 033	1 040	32 993	16 246	4 206	4 979	2 085
Chaires sup.	2 239	1 370	43	1 327	595	119	433	91
CPE	11 328	9 666	488	9 178	4 284	1 790	182	380
CO-PSY	4 690	4 240	157	4 083	2 235	1 425		182
Total 2002	318 158	204 211	8 229	195 982	100 624	26 381	18 944	13 374
% 2002		64,19 %			51,34%	13,46 %	9,67 %	6,82 %
Ecart 2002-1999	+ 14 143	+ 6 535	+ 719	+ 7 254	+ 3 492	+544	+ 963	- 843
Ecart 2002-1999		- 0,84 %			- 3,82 %	- 0,23 %	+ 0,09 %	+ 0,71 %

Répartition 2002 des sièges CAPA : certifiés-AE, agrégés, CPE, CO-Psy



nationales auxquelles nous présentations des candidats reste un phénomène rare dans le paysage syndical. Ce résultat ne doit cependant pas occulter le recul enregistré tant en voix qu'en pourcentage : - 3 500 voix et moins 3,8 points par rapport à 1999. Le paysage a bougé : majoritaire absolu dans chacune des cinq CAP nationales en 1999, le SNES ne l'est plus que dans 2 sur 5 (certifiés et CO-Psy). Le SNES ne détient plus la majorité absolue chez les agrégés (49,2 %), les CPE (46,7 %) et les chaires supérieures (44,8 %).

La multiplication des listes contribue pour une part à ces évolutions, et la campagne parfois exclusivement, dirigée contre le seul SNES ou la FSU, n'est probablement pas restée sans effet sur certains électeurs. Ces facteurs ne peuvent cependant à eux seuls tenir lieu d'explication.

La responsabilité de tous / toutes les militant(e)s et syndiqué(e)s du SNES est de s'interroger sur les causes profondes de ce recul. Notre réflexion doit aussi prendre en compte les difficultés réelles de syndicalisation auxquelles le SNES est confronté depuis quelques années.

Il convient en particulier d'analyser les difficultés que le SNES rencontre auprès de la profession, notre capacité d'écoute, d'interroger la qualité des liens du syndicat, à tous les niveaux, avec les syndiqués et les personnels, sans oublier les évolutions sociologiques qui marquent nos professions.

Aucune question n'est taboue si nous voulons revitaliser le SNES à tous les niveaux; la préparation du prochain congrès national du SNES doit être l'occasion de cette réflexion collective.

SGEN et SNALC stables

Avec 13,5 % des voix, le SGEN, qui enregistre une légère érosion (moins 0,2 point) après celle de 1999 (moins 0,5 point), reste la 2^e organisation. De son côté, le SNALC enregistre une nouvelle progression (plus 0,1 point) après celle de 1999 (plus 0,3 point) tout en restant sous la barre des 10 % (9,7 % des voix).

Les dix autres syndicats

Tous se situent à moins de 7 % des voix. L'évolution de leur

audience dans notre secteur est de faible amplitude.

Avec 6,8 % des suffrages (moins 0,7 point), FO enregistre l'un de ses scores les plus faibles depuis la fin des années 80. L'UNSA, dont la FAEN s'est séparée, obtient 5,8 % soit un recul de 1,5 point par rapport à 1999. SUD progresse de 1,9 point pour atteindre 5,3 % des voix. La FAEN, absente du précédent scrutin où elle faisait liste commune avec le SE-UNSA, obtient 3,1 % soit 0,5 point de plus que lors du scrutin de 1996. Des six autres organisations candidates (CGT, CFTC, CGC, SAGES, SNETAA, SNPCT), seule la CGT passe le cap du 1 % avec 1,6 % (plus 0,4 point).

Dans les catégories

Les résultats, catégorie par caté-

gorie, devront être analysés plus en détail.

Chez les certifiés, le SNES, avec plus de 77 000 voix a la majorité absolue (52,1 %) mais recule de 3,9 points et perd quelque 3 400 voix. Le SE-UNSA perd de son côté 1,7 point, FO 0,7 point et le SGEN 0,4. Ces reculs bénéficient pratiquement à « toutes les petites listes ».

Chez les agrégés, avec plus de 16 000 voix, le SNES frise la majorité absolue (49,2 %) soit un recul de 49 voix et de 3,1 points. FO perd plus de 200 voix et 1,1 point. Pratiquement toutes les autres listes en tirent profit dans des proportions assez faibles.

Chez les professeurs de chaires supérieures, corps à faible effectif (2 239 inscrits), la participation a baissé de 2,6 points. Le SNES obtient 44,8 % soit une perte de 66 voix et moins 6,3 points. FO perd 39 voix et 3,2 points. Le SNALC enregistre dans ce corps une progression de 117 voix et de 8,2 points. Chez les CO-Psy, où la participation est en hausse (+1,1 point), le SNES obtient 54,7 % soit un gain de plus de 80 voix et un recul de 1 point. De son côté, le SGEN perd 2,1 points et le SE-UNSA, qui ne présentait pas de liste, 3,1 point.

Chez les CPE, notre liste obtient 46,7 % soit un recul de 8 voix et de 6,4 point. Le SE-UNSA perd 76 voix et 2,7 points. Toutes les autres listes bénéficient peu ou prou de ces reculs.

SE UNSA	SUD	SNCL FAEN	CGC	SCENRAC CFTC	SAGES	SNGA CGC	SNETAA EIL	DIVERS
9 109	8 117	5 609	2 612	1 311		892	660	
991	1 528	340	286	375	1 497	326		134
				47		42		
1 185	422	139	270				526	
	241							
11 285	10 308	6 088	3 168	1 733	1 497	1 260	1 186	134
5,76 %	5,26 %	3,11 %	1,62 %	0,88 %	0,76 %	0,64 %	0,61 %	0,07 %
- 2 354	+ 3 878	0	+ 829	+ 608	+ 345	- 432	-	+ 34
- 1,47 %	+ 1,85 %	-	+ 0,38 %	+ 0,29 %	+ 0,15 %	- 0,25 %	-	+ 0,02 %

NB. En 1999, ni le SNCL-FAEN ni le SNETAA n'étaient candidats.

▶▶▶ CAP académiques des certifiés-AE, agrégés, CPE, CO-Psy

Les résultats aux CAP académiques traduisent les mêmes tendances générales que ceux aux CAP nationales des mêmes corps. Les écarts constatés dans les scrutins précédents entre votes CAP nationales et votes CAP académiques tendent à s'atténuer, car le paysage des candidatures académiques ressemble de plus en plus à celui des CAP nationales. Globalement nos listes aux CAPA certifiés-AE, agrégés, CPE et CO-Psy recueillent 100 080 voix (52,3 %) soit un recul de 2 879 voix par rapport à 1999 et de 3,9 points.

Sur la base de ces résultats, des représentants élus sur les listes SNES siègeront dans toutes les CAP nationales et académiques de toutes les catégories du



second degré. Le SNES sera bien ainsi le seul syndicat national à pouvoir assurer une défense cohérente et continue de tous et de chacun(e) à tous les niveaux.

La répartition des 1 235 sièges dans les CAPA 2002-2005 est présentée dans le graphique ci-contre. Le SNES en obtient

d'ores et déjà 752 (faute de quorum au 1^{er} tour, les CAP locales de Mayotte certifiés et agrégés feront l'objet d'un nouveau scrutin). ■

Eugenio Bressan

(1) Résultats du dépouillement dans les rectorats le 6 décembre. Les résultats officiels seront proclamés par le ministère, début janvier.

Les MI-SE

Le 3 décembre, les maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE) élisaient eux aussi leurs représentants aux commissions paritaires consultatives académiques. Les listes SNES obtiennent 11 336 voix (55,3 %), soit un recul de 766 voix et de 2,8 points, dans un scrutin marqué par une baisse de la participation de 4 points par rapport à 1999. Les listes SNES obtiennent 91 des 120 sièges, soit un recul de 3 sièges. ■

Répartition d

	SNES SN-FSU	SE UNSA
2002	91	9
△ 2002-1999	- 3	=

La FSU : première force à



	Inscrits	Votants	Blancs, nuls	Exprimés
Total 2002	775 040	514 087	20 887	493 200
% 2002		66,33 %		
Écart 2002-1999	+ 11 109	- 5 577	- 2 938	- 2 639
Écart 2002-1999		- 1,70 %		

En dépit d'un léger recul, la FSU est de loin la première force syndicale à l'Education nationale.

Ses syndicats recueillent plus de 222 000 voix et plus de 45 % des suffrages exprimés, alors que la deuxième organisation, l'UNSA est en dessous de 15 % (73 000 voix) et le SGEN légèrement au-dessus de 11 % (55 500 voix); le SE-UNSA, qui

continue sa dégringolade, notamment dans le premier degré, perd 4 points et le SGEN 0,2. Toutes les autres fédérations se situent en dessous des 10 % : FO à 7 % (-0,5 point), le SNALC à 5,9 % (plus 0,7 point), etc.

Les gains en pourcentage se répartissent entre les seules organisations obtenant moins de 5 % des suffrages.

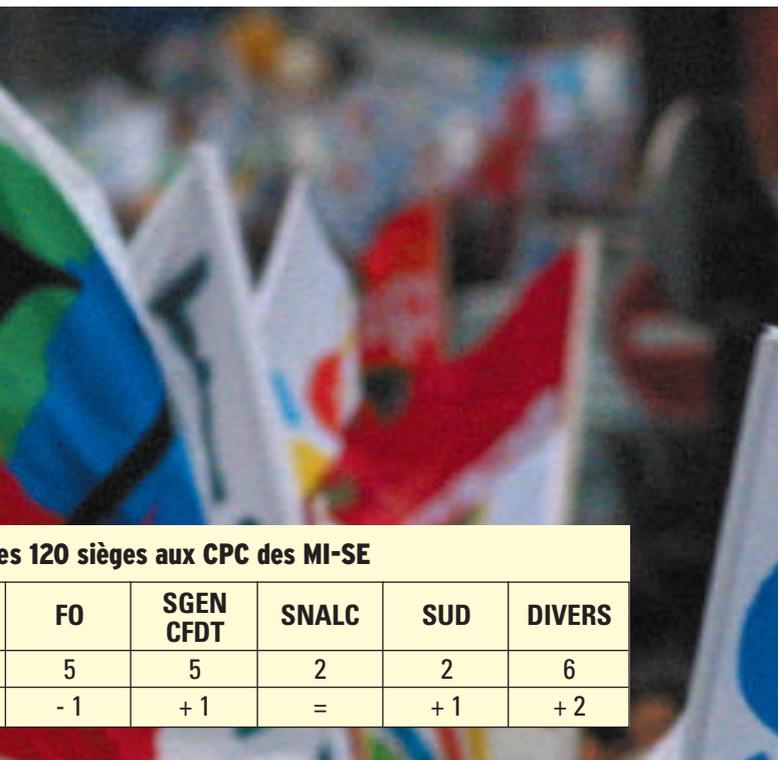
Le SNUIPP avec 43,9 % des suf-

Les aides-éducateurs

Les aides-éducateurs ont voté pour élire leurs représentants dans les conseils académiques. Ils ont clairement confirmé leur choix du scrutin précédent en accordant la majorité de leurs suffrages aux listes présentées par

les syndicats de la FSU, SNES et SNU-Ipp. Nos listes obtiennent 50,2 % des suffrages (hors Guadeloupe où le scrutin est reporté en janvier 2003) soit une progression de 6,8 points et 131 des 230 sièges attribués. ■

	Inscrits	Votants	Blancs, nuls	Exprimés
Total 2002	50 339	22 148	846	21 302
% 2002		44 %		
Écart 2002-2000	- 5 195	- 10 518	- 305	- 10 213
Écart 2002-2000		- 14,82 %		



Les PEGC

Les listes présentées par les syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNEP) aux CAP des PEGC arrivent pour la 1^{re} fois en tête avec 32,7 % des suffrages (+2,5 points), devant les listes du SE-UNSA (30,1 %, soit moins 14,7 points) et le SNCL-FAEN (23,4 % soit plus 13,8 points). En 1999, le SNCL-FAEN présentait des listes communes dans le cadre de l'UNSA dans près des 2/3 des académies. ■



es 120 sièges aux CPC des MI-SE				
FO	SGEN CFDT	SNALC	SUD	DIVERS
5	5	2	2	6
- 1	+ 1	=	+ 1	+ 2

Répartition des 150 sièges aux CAP des PEGC (1)							
SNES SN-FSU	SE UNSA	SNCL FAEN	SGEN	SNALC	FO	SUD	DIVERS
54	49	39	4	1	1	0	2

(1) La comparaison avec 1999 est difficile le nombre d'élus de chaque CAP étant passé de 5 à 6.

l'Éducation nationale

SN-FSU	SE UNSA	SGEN CFDT	FO	SNALC CSEN	SUD	CGT	SNETAA	SNCL FAEN	CFTC	CNGA CGC	DIVERS
222 163	73 254	55 527	34 317	29 293	22 885	16 625	15 350	12 211	4 345	4 113	3 117
45,05 %	14,85 %	11,26 %	6,96 %	5,94 %	4,64 %	3,37 %	3,11 %	2,48 %	0,88 %	0,83 %	0,63 %
- 17 365	- 20 063	- 1 226	- 2 563	+ 3 177	+ 7 263	+ 1 788	-	+ 8 510	+ 899	+ 989	+ 602
- 3,26 %	- 3,97 %	- 0,19 %	- 0,48 %	+ 0,67 %	+ 1,49 %	+ 0,38 %	-	+ 1,73 %	+ 0,19 %	+ 0,20 %	+ 0,12 %

frages (95 700 voix), soit 1,2 point de plus, poursuit une progression constante depuis sa création et renforce sa première place chez les instituteurs et professeurs des écoles.

Le SNEP obtient 81,5 % des voix, chez les professeurs d'EPS (plus 0,5 point) et 60,8 % chez les chargés d'enseignement d'EPS (plus 3,5 points).

Après une année d'existence et pour sa première candidature à la CAP nationale des professeurs de lycée professionnel, le SNUEP obtient 8,6 % et un siège à la CAPN. Le SNUEP est la 4^e organisation derrière le SNETAA (33,2 % soit une baisse de 9 points), la CGT (23,2 %, moins 0,5 point) et le SGEN (12,2 %, plus 0,6 point). ■



Aides-éducateurs

SN-FSU	SE UNSA	FO	SGEN CFDT	CGT	SUD	SNCL FAEN	SNALC CSEN	DIVERS
10 682	4 246	3 056	1 704	1 363	100	48	44	59
50,15 %	19,93 %	14,35 %	8 %	6,40 %	0,47 %	0,23 %	0,21 %	0,28 %
- 2 987	- 5 453	- 529	- 436	- 8	- 305	- 193	- 35	- 367
+ 6,77 %	- 10,84 %	+ 2,97 %	+ 1,21 %	+ 2,05 %	- 0,82 %	- 0,54 %	- 0,04 %	- 0,76 %

Budget

Gel de crédits

3 à 5 milliards d'euros de crédits votés par les assemblées seront gelés par le ministère des finances, qui confirme ainsi, en pleine discussion budgétaire, que le Parlement travaille sur un budget fantôme. Tous les ministères seront touchés, mais le gel ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel. A l'Éducation nationale, comme en 2002, ce sont donc des dépenses telles que les fonds sociaux des collèges et lycées qui risquent d'être affectées.

EDF - GDF

Accord difficile

La réforme du régime de retraite des électriciens et gaziers était un préalable à l'ouverture du capital des deux entreprises. Les salariés conservent un régime avantageux, mais seront concernés par l'évolution des règles relatives au régime général. Le coût des avantages dont bénéficient les salariés par rapport au régime général sera pris en charge par l'État pour les actuels retraités et par l'entreprise pour les actuels salariés. Cet accord complexe est soutenu par la CFTD, la CFTC et la CGC, rejeté par SUD et FO. La CGT s'interroge et consulte sa base.

USA

Entreprise à l'école

Le MEDEF peut en prendre de la graine : aux Etats-Unis, une marque de boissons gazeuses sponsorise les cours de sciences naturelles de certains comtés. Le cours consiste à tester des boissons gazeuses, analyser leur contenu et visiter une usine d'embouteillage (d'après le livre de Michael Moore, *Mike contre-attaque*, La découverte, 2001).

FAIRE DE L'ÉCONOMIE

Pierre Volovitch

Il a rédigé ces chroniques pour faire sourire des grands thèmes de l'économie. Elles restent d'actualité.

• *Marge et Manœuvre sont dans un bateau*, les Chroniques de Pierrot, éditions du Toit.



LA PROSPECTIVE en matière de formation a été à l'honneur récemment, avec la publications des rapports réalisés par le Haut Comité éducation-économie-emploi (HCEEE) et par le groupe Prospective des métiers et des qualifications du Commissariat au plan.

Quels emplois demain ?

Les deux rapports utilisent d'ailleurs les mêmes travaux de la DPD et de la DARES (ministère de l'Emploi). La démarche a consisté à estimer l'évolution des besoins en main-d'œuvre des employeurs compte tenu de la croissance prévisible et des départs en retraite et à imaginer quels recrutements de jeunes et de chômeurs s'en déduisent.

Dans tous les cas, ces travaux concluent qu'il faudra élever le niveau de diplôme des sortants du système éducatif au cours des prochaines années. Dans l'hypothèse médiane, la proportion de bacheliers, aujourd'hui de 62 % d'une génération, devrait s'élever, entre 71 % et 76 % selon les études, en 2010, pour satisfaire les besoins de l'économie. La proportion de jeunes atteignant au moins la licence devrait, quant à elle, passer de 19,5 % à 24,4 %. Ces besoins résultent à la fois du dynamisme de certaines activités et des départs en retraite, qui vont être nombreux parmi les cadres de la banque, de l'industrie et de la fonction publique ou parmi les enseignants, secteurs où un salarié sur trois a plus de 50 ans. Pour ces emplois qualifiés, des tensions et une sérieuse concurrence pour le recrutement entre privé et public sont à prévoir.

Cependant, dans le même temps, la résorption du chômage est loin d'être assurée. Par exemple, selon les scénarios, les recrutements de jeunes vont varier entre 620 000 et 730 000 par an. Dans le premier cas, c'est très insuffisant pour donner un travail à tous les jeunes arrivant sur le marché du travail. D'autre part, les simulations donnent à penser que le chômage des non-qualifiés (jeunes et moins jeunes) va rester élevé au cours de la décennie. Un tel exercice est évidemment imprécis. Plusieurs scénarios sont proposés, selon que la croissance est rapide ou lente et, surtout, selon que les besoins des employeurs en personnes quali-



© THIERRY NECTOUX

fiées sont comblés par des recrutements ou par la promotion de personnels déjà en place. Cette dernière variable ne joue pas sur le nombre mais sur le niveau de qualification des embauches. L'hypothèse d'un recours accru à la promotion n'est pas confirmée par les études récentes, ce qui veut dire que les employeurs vont surtout avoir besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Des besoins sous-estimés ?

Il est possible que la croissance soit moins forte que prévu (entre 2 % et 3 % par an). Or, si la croissance est inférieure aux prévisions, non seulement l'emploi global recule, mais les qualifiés prennent des emplois non qualifiés, ce qui réduit les non-qualifiés au chômage, selon un mécanisme vérifié depuis vingt ans. Par conséquent, l'exigence d'élévation des qualifications est probablement plus grande encore que les deux rapports ne le disent ; ce qui conduit à s'interroger sur les conclusions du HCEEE, qui insiste sur l'ap-

prentissage et l'alternance, sans voir qu'un niveau de formation initiale élevé est indispensable pour pouvoir faire évoluer plus tard sa qualification.

Par ailleurs, la limite des prévisions des économistes est qu'elles sont fondées sur la poursuite des tendances antérieures. Il n'est pas interdit de vouloir changer les choses, en construisant une « économie de la connaissance » par une élévation volontariste des qualifications. Le niveau de formation des jeunes situe la France en position très moyenne parmi les pays développés, derrière l'Allemagne, les Etats-Unis ou le Japon. Or, la France aurait tout à gagner à se spécialiser dans des activités très qualifiées, qui sont souvent dynamiques et offrent de bonnes rémunérations. Ce qui suppose de pouvoir s'appuyer sur une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les données produites valident donc les analyses du SNES sur la nécessité d'un niveau élevé de formation initiale pour tous. ■

Arnaud Parienty

DOSSIER

Retraites

Un choix de société



DOSSIER RÉALISÉ PAR ANNE FÉRAY, ELIZABETH LABAYE, ARNAUD PARIENTY, DANIEL RALLET

Le calendrier est connu : discussions de février à avril, décisions en juin 2003. Mais déjà, à travers les médias, patronat et gouvernement tentent d'imposer leurs choix.

L'allongement de la durée de la vie obligerait à retarder l'âge du départ en retraite et à diminuer le niveau des retraites et pensions.

Et pour mieux faire passer ces régressions, l'opposition des salariés du public et du privé est attisée. Jusqu'à une date récente, des règles spécifiques ont assuré aux uns et aux autres des droits équivalents. Mais les mesures prises en 1993 par le gouvernement Balladur creusent progressivement l'écart et l'équité veut qu'elles soient revues.

Utopie ? que l'on en juge.

Assurer à tous un départ à 60 ans, un revenu de 75 % du salaire de référence après 37,5 années de cotisation suppose que la part du PIB consacrée au financement des retraites soit augmentée à terme de 6,5 %. Cela représente pour les quarante années à venir un effort comparable à celui des quarante dernières années.

En publiant ce dossier, le SNES veut montrer à tous l'éventail des choix, dont certains sont curieusement absents du tintamarre médiatique. Il veut convaincre que l'avenir est maîtrisable pour construire la mobilisation. Aujourd'hui, il existe des perspectives crédibles d'une action unitaire avant les discussions annoncées. C'est la seule voie possible.



Lexique

- **Annuité**
Droit à pension équivalent à une année de cotisation.
- **Décote/surcote**
Une décote est une minoration de la pension lorsque la durée d'assurance est inférieure au niveau de référence, dans le but de décourager les départs précoces. La décote est importante dans le secteur privé, où une annuité manquante fait chuter la pension de 7 % à 20 %. Une surcote est une majoration de la pension au-delà de la durée d'assurance requise.
- **Répartition / capitalisation**
Un régime de retraite par répartition, tel que le régime français, prélève des cotisations sur les revenus d'activité qui sont reversées aux retraités. Un régime par capitalisation place au contraire les cotisations versées en actifs financiers, qui sont liquidés au moment de la retraite pour payer la pension.
- **Régime contributif**
Régime dans lequel les droits dépendent des cotisations versées. Le régime français n'est qu'approximativement contributif, car les périodes de chômage indemnisé ou les enfants élevés donnent droit à des avantages non contributifs. De plus, pour le régime de base, la pension est plafonnée.
- **Taux de remplacement**
Rapport entre la pension et le revenu d'activité. Deux calculs sont possibles : pension moyenne / salaire moyen, ou première pension / dernier salaire.
- **Taux plein**
Taux de pension appliqué au salaire de référence pour une carrière complète. Il est de 75 % dans la fonction publique (2 % par annuité), ainsi que dans le privé (50 % pour le régime de base Sécurité sociale, 25 % pour le régime complémentaire obligatoire AGIRC ou ARRCO). Ce n'est pas un taux maximal, car des avantages non contributifs peuvent s'y ajouter.

Données

Un problème, trois solutions

Le problème des retraites est souvent présenté comme une catastrophe à venir, ce qui n'est pas justifié. Pour autant, ce problème existe et doit être traité. Les évolutions démographiques vont en effet entraîner progressivement un déséquilibre financier, les cotisations, à leur taux actuel, n'étant plus suffisantes pour payer les pensions. Ce déséquilibre vient de l'augmentation passée et à venir de l'espérance de vie à 60 ans, qui se poursuit au rythme de deux mois par an. Ainsi, en 1950, les hommes âgés de 60 ans pouvaient espérer en moyenne vivre jusqu'à 75 ans. Aujourd'hui, ils peuvent espérer vivre jusqu'à 80 ans ; en 2040, sans doute plus de 85 ans. L'évolution est encore plus spectaculaire pour les femmes. De ce fait, la durée de la retraite devrait augmenter fortement et, avec elle, le nombre de retraités, puisqu'on s'attend à un doublement du nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans d'ici 2040. Le départ en retraite des personnes nées à l'époque du baby-boom accentue le phénomène mais joue un rôle secondaire.

Ces prévisions sont assez solides, car les retraités des années à venir sont déjà nés et l'incertitude sur leur durée de vie est faible, sauf cataclysme. Que la fécondité baisse ou augmente, que l'immigration soit forte ou faible, que le chômage se maintienne ou disparaisse, la cause fondamentale de déséquilibre demeure, de telle sorte que le rapport entre le nombre de personnes d'âge inactif (les moins de 20 ans et les plus de 59 ans) et le nombre de personnes d'âge actif va augmenter d'au moins un tiers d'ici 2040.

Le déséquilibre démographique accroît le coût du financement des retraites pour la collectivité. Aujourd'hui estimé à 12,6% du



© CLEMENT MARTIN

PIB, il pourrait augmenter de 1,5 point à 2,5 points d'ici 2020 et de 3 à 7 points en 2040. Si les règles en vigueur ne changent pas, un besoin de financement de même ampleur,

soit 3 à 7 points de PIB par an, apparaît donc, surtout après 2020 (voir tableau). La principale variable susceptible d'agir sur cette projection est le rythme d'évolution des pensions. Alors qu'elles sont indexées sur les prix dans le secteur privé depuis la réforme Balladur de 1993, une indexation sur les salaires augmenterait le coût des retraites de 2,2 points de PIB.

Les difficultés financières sont donc sérieuses, mais maîtrisables et elles ne vont pas apparaître tout de suite. En ce sens, les propos selon lesquels la France aurait déjà perdu trop de temps sont absurdes. Cependant, le calendrier n'est pas le même pour le privé et pour la fonction publique d'Etat, où de nombreux départs en retraite interviennent au cours des prochaines années, de telle sorte que le besoin de financement atteint 0,5 point de PIB par an dès 2010.

Le poids des retraites selon le Conseil d'orientation des retraites (COR)				
En % du PIB	2000	2010	2020	2040
Part des dépenses de retraite dans le PIB, scénario central (1)	12,6	12,4	14,2	16,3
Solde financier	+ 0,2	+ 0,4	- 1,5	- 3,5
Impact d'une hausse des pensions au même rythme que les salaires	///	- 0,6	- 0,9	- 2,2
Impact d'une hausse rapide de la productivité (+ 2,5 % par an)	///	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,9
Impact d'une hausse lente de la productivité (+ 1% par an)	///	- 0,2	- 0,5	- 0,8

(1) Les hypothèses principales de ce scénario sont que la productivité augmente de 1,6 % par an, le taux de chômage revient à 4,5 % d'ici 2010, et que les taux d'activité augmentent un peu.

Lecture : les pensions de retraites devraient représenter 16,3 % du revenu total de la France en 2040. En l'absence de réforme, il y aurait un déficit de 3,5 % du PIB chaque année. Si les pensions étaient indexées sur les salaires (et non sur les prix, comme c'est le cas aujourd'hui dans le privé), il y aurait un déficit supplémentaire de 2,2 % du PIB. Si la productivité augmente plus vite que prévu, le déficit sera réduit de 0,9 point de PIB.

Source : calculs de la DREES dans le rapport du Conseil d'orientation des retraites

Maintenir le niveau des pensions

Face à ce besoin de financement, schématiquement, trois solutions sont envisageables : réduire les pensions, cotiser plus longtemps ou augmenter les financements. Evoquons immédiatement la première solution pour l'écartier. Réduire le montant relatif des pensions, au motif que chacun doit faire un effort, est injustifié. En effet, après des décennies de pauvreté des personnes âgées, le niveau de vie des retraités est aujourd'hui comparable à celui des actifs (tableau). Cette parité des revenus est normale et n'a pas à être remise en cause. ■

Revenu annuel moyen par unité de consommation (1)				
En francs	1970	1979	1990	1996
Ménages d'actifs	69 000	96 000	104 000	105 000
Ménages de retraités	43 000	69 000	84 000	96 000

(1) Pour avoir le même niveau de vie qu'un ménage de deux personnes, un ménage de quatre personnes n'a pas besoin d'un revenu double, car toutes ses dépenses ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes. Pour en tenir compte, un coefficient de réduction est appliqué à chaque personne supplémentaire.

Source : INSEE, cité dans le rapport du COR.

Monique A., 41 ans, certifiée, en lycée

Une quadra

Quand pensez-vous partir en retraite ?

Si je n'ai pas une retraite suffisante, je continuerai jusqu'à 61 ou 62 ans. Ayant eu deux enfants, j'aurai juste 37,5 annuités à 60 ans, mais je ne crois guère au maintien des 37,5 ans...

Pourquoi ce pessimisme ?

Le ministère ne se donnant absolument pas les moyens de recruter les personnels nécessaires, il est tentant pour lui de chercher à faire travailler plus longtemps ceux qui sont en place. Il y a également le contexte politique de culpabilisation des fonctionnaires. Or, pour financer nos retraites, il va bien falloir augmenter les impôts.

Vous vous voyez donc facilement poursuivre au-delà de 60 ans ?

Pas du tout, en fait ! Les conditions de travail ne sont pas bonnes et vont plutôt en se détériorant, et nos élèves ne veulent pas des

profs trop vieux. Si je reste, ce sera par pure nécessité. Le danger, à mon avis, c'est d'avoir des profs démotivés, démoralisés, qui seront peu efficaces. Quand je vois les collègues qui approchent de la retraite, dans mon lycée, il me semble qu'ils souffrent beaucoup.

Vous comptez sur la CPA ?

Le problème est que les années en CPA ne valent que pour une demi-annuité. Ça ne résout donc pas mes problèmes. J'ai besoin de partir avec un certain sentiment de sécurité financière, car on ne sait pas de quoi demain sera fait. Si j'ai besoin d'aide à 80 ou 85 ans, je ne veux pas dépendre de mes fils, d'autant qu'on sait bien que la solidarité est d'abord féminine et que je n'ai pas de fille ! Où en sera la protection sociale à ce moment-là ? Avec le vieillissement, est-ce qu'on pourra encore compter sur l'allocation dépendance, par exemple ?

Faux-semblant

Augmenter les financements ?

Capitalisation, choix risqué... ou rentable ?

La capitalisation présente trois inconvénients graves :

- On remarque souvent que le cours des actions en Bourse est faible ; il est surtout volatil. Les statisticiens ont calculé que les variations des cours n'ont jamais été aussi fortes et brutales qu'aujourd'hui. Il semble donc peu avisé d'en faire un instrument de placement pour des compléments de retraite.
 - Par ailleurs, qui aurait les moyens de souscrire à des compléments de retraite facultatifs, sinon les plus riches ? Alors que la retraite par répartition réduit les écarts de niveau de vie entre retraités, la capitalisation les accroît.
 - Qui veut épargner pour ses vieux jours a évidemment le droit de le faire. Mais les partisans de la capitalisation veulent pour cette épargne des avantages fiscaux. Le problème est que ces avantages fiscaux sont un manque à gagner important pour la protection sociale, notamment... pour les régimes de retraite. Développer la capitalisation met donc à mal la répartition.
- Soulignons par ailleurs que la capitalisation n'est en aucune façon une nécessité. Dans ce cas, pourquoi certains tiennent-ils tant à développer ce mécanisme ?
- Il s'agit pour les compagnies d'assurance d'un marché considérable.
 - Les énormes placements des fonds de pension dans les entreprises françaises permettraient aux élites de ce pays de renforcer leur contrôle des grandes entreprises.
 - Ces placements donneraient du tonus à la Bourse de Paris.
 - Si les salariés devenaient actionnaires de leur entreprise, ils comprendraient mieux les décisions de leurs patrons.
- Evidemment, ceci n'a qu'un lointain rapport avec nos pensions...

Le MEDEF ne veut pas en entendre parler, le gouvernement n'en dit rien. Répandue dans les médias, la vulgate libérale veut faire croire qu'une hausse du financement destiné aux retraites va appauvrir les actifs, sinon la France qui « croule sous les prélèvements obligatoires ».

Ce discours, prétendument fondé sur « des contraintes économiques » est, au même titre que la focalisation du « débat » sur l'allongement de la durée de cotisation, un écran de fumée ▶▶▶



© CLÉMENT MARTIN



© G. AZENSTAROK

►►► destiné à occulter le choix politique majeur qui semble faire consensus dans les milieux dirigeants : bloquer le financement des régimes publics par répartition pour promouvoir l'épargne individuelle et/ou les fonds de pension. Pourtant, accroître le financement des régimes par répartition n'est pas une mission impossible. L'effort pour répondre aux besoins de financement (estimés de 6 à 7 points de PIB) correspond à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans, soit une progression annuelle de 0,375 % par an

sur la période. Dans un pays devenu plus riche, cette charge accrue est supportable : en gros, il s'agirait d'affecter le cinquième des gains de productivité (+ 1,6 % par an) au financement des retraites pour garantir le maintien du niveau de vie relatif entre salariés et retraités et la possibilité de partir en retraite à 60 ans. Ce chiffrage mesure l'effort à accomplir au terme de cette période en « équivalent » points de cotisation. Mais son financement ne signifie pas mécaniquement un ajustement par les seules hausses de coti-

sation. Dans la fonction publique d'Etat, il signifie avant tout une prise en charge par la dépense publique. Dans le secteur privé, il peut très bien s'effectuer, au moins partiellement, par une modification du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires et par la recherche de modes de financement dans les entreprises plus favorables au développement de l'emploi. D'une façon générale, le choix entre des modes de financement est un problème de répartition du revenu et de réforme des prélèvements fiscaux et sociaux. ■

Mise au point

Cotiser plus longtemps *une solution en trompe-l'œil*

Si les départs en retraite sont différés, les actifs cotisent plus longtemps et ils touchent une pension moins longtemps. C'est donc une manière efficace de faire des économies. Les partisans de cette solution font également remarquer que l'allongement de la vie humaine devrait être partagé entre allongement des temps consacrés au travail et aux loisirs, et non consacré au seul loisir. Ils insistent également sur le fait qu'on travaille moins après 50 ans en France que dans les pays voisins.

Ces arguments ont leur logique. Mais ils rencontrent pour le moment trois obstacles insurmontables. Tant que ces obstacles ne seront pas levés, parler d'allonger la durée de cotisation n'a guère de sens.

- L'obstacle du chômage est le plus évident. Un actif sur dix, faut-il le rappeler, est aujourd'hui au chômage et cette proportion est plutôt en hausse. A moyen terme, la réduction du chômage ne va pas de soi. Même si la population active se stabilise, puis diminue, la résorption du chômage n'en découle pas automatiquement, parce que les qualifications des



© CLÉMENT MARTIN

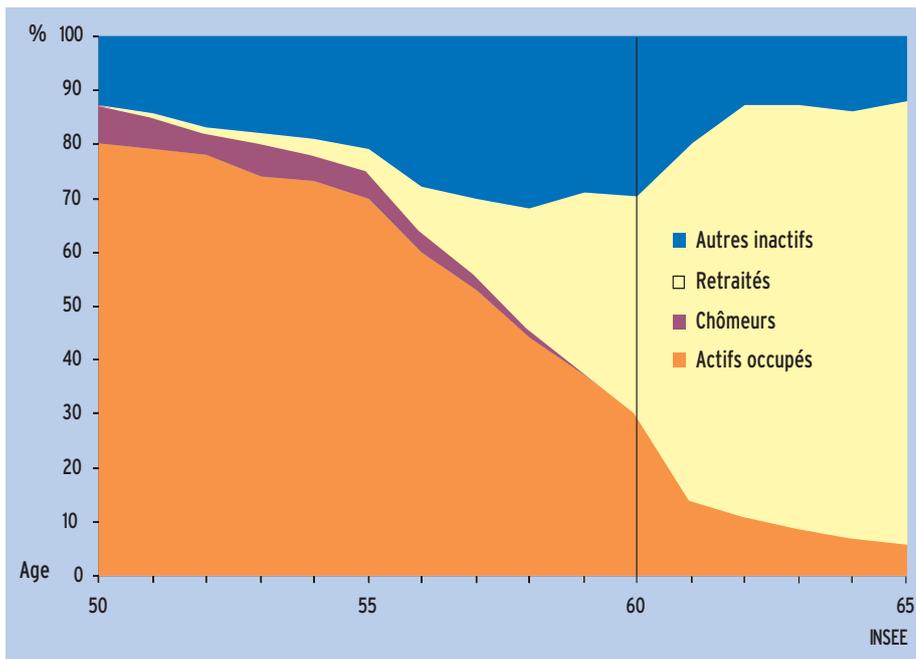
individus s'ajustent mal aux besoins des employeurs et parce que le (relatif) déclin démographique freine la croissance. Ainsi, la stagnation démographique de l'entre-deux guerres n'a pas empêché la montée du chômage.

Or, reculer de trois ans l'âge de la retraite réduit mécaniquement les besoins annuels de recrutement de 100 000 personnes, ce qui est considérable. Peu d'emplois sont d'ailleurs proposés aux plus anciens. Ainsi, 3 % seulement des embauches de cadres concernent des plus de 50 ans. La forte reprise de l'emploi entre 1997 et 2000 n'a d'ailleurs eu aucun effet sur le nombre de chômeurs de plus de 50 ans.

A part pour quelques qualifications rares (dont les enseignants font évidemment partie), tenter d'obliger les salariés à rester plus longtemps est absurde tant que cette question n'est pas réglée. D'ailleurs, les pays européens qui ont entrepris de reculer l'âge de la retraite, comme l'Allemagne, sont obligés de mettre sur pied des dispositifs de préretraite destinés à contrer les effets d'un chômage croissant.

- L'obstacle de la gestion des ressources humaines est moins visible mais au moins aussi déterminant. Développées par les grandes entreprises dans les années 80 pour réduire en douceur les effectifs, les préretraites sont devenues un élément essentiel de leur gestion

SITUATION SELON L'ÂGE EN 2000



Leure : A 60 ans, 30 % de la population occupent un emploi. Les autres sont retraités (40 %) ou autres inactifs (30 %, femmes au foyer notamment).

En %	Taux de remplacement (1)	Fonds de pension/PIB
Pays-Bas	46	144
Royaume-Uni	50	99
Allemagne	55	15
France	65	7
Italie	80	8
Espagne	100	5

(1) Il s'agit du rapport entre la première pension reçue et le dernier revenu d'activité. Moyenne établie sur la base de quatre cas types de salariés du privé.

Lecture : aux Pays-Bas, le taux de remplacement est en moyenne de 46 % du dernier salaire ; les fonds de pension représentent 144 % du PIB. Ce tableau illustre le principe selon lequel la capitalisation ne se développe que si le niveau des pensions est faible.

Source : CDC, Questions retraite n° 98-07 pour la première colonne, Revue de l'OFCE n° 78 pour la seconde.

des « ressources humaines ». Elles accélèrent la promotion des plus jeunes, vitale pour obtenir leur motivation et leur fidélité. Elles facilitent les changements dans l'organisation du travail et des services, l'adaptation des qualifications (il est plus facile de changer de salariés que de former !) et permettent de réduire la masse salariale, car les salariés les plus âgés sont aussi les mieux payés. Pour toutes ces raisons, un spécialiste, le sociologue Xavier Gaullier, estime que l'élimination des prétraitements prendra une génération au moins.

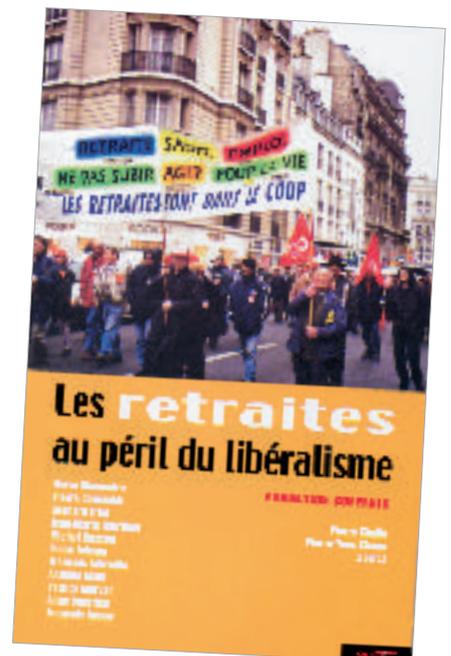
• L'obstacle des conditions de travail est sans doute le plus sensible pour les personnels de l'Education nationale. Ceux-ci partent dès qu'ils en ont administrativement la possibilité, quitte à renoncer à une pension substantiellement plus élevée, ce qui traduit un incontestable « ras-le-bol ». La plupart exerce la même activité pendant toute leur vie active. Les perspectives de changement d'orientation professionnelle ou de promotion sont réduites. Cette lassitude, à entendre les enseignants, concerne moins la relation aux élèves que la correction des copies, les tâches et difficultés administratives.

Les conditions de travail se sont dégradées, car le public est plus hétérogène et moins bien disposé envers l'école, les changements de programmes se sont multipliés. La charge de travail a été accentuée car les tâches administratives (réunions, dossiers à remplir...) sont plus nombreuses et les exigences en matière de correction de devoirs ont changé (il y avait dans les années 60 une composition trimestrielle ; il y a aujourd'hui plusieurs contrôles par trimestre).

Le gouvernement parle d'allonger la durée

de cotisation nécessaire pour avoir droit à une retraite à taux plein sans toucher à la retraite à 60 ans. Mais cet allongement n'aurait d'autre effet que de réduire les pensions, car la plupart des gens partiraient quand même à 60 ans. Puisqu'ils savent fort bien que les âges de départ ne changeront guère, on peut d'ailleurs se demander si tel n'est pas le véritable objectif des partisans de l'allongement de la durée de cotisation. L'expérience des pays étrangers montre en effet sans ambiguïté que les compléments de retraite par capitalisation ne se développent pas lorsque les pensions offertes par le système de retraites public sont d'un niveau convenable (voir tableau). Réduire les pensions servies est donc impératif pour les partisans des fonds de pension. ■

Une réflexion complète sur les retraites par la Fondation Copernic.



Florian, 28 ans, TZR de maths dans l'académie de Rouen

« Pour l'instant, la retraite est pour moi une échéance très lointaine, et ce n'est pas une préoccupation personnelle. Mais je me sens quand même concerné parce que c'est une question qui touche tout le monde, toute la société.

Je ne crois pas qu'on doive avoir peur et partir battu d'avance. Le gouvernement essaie de nous faire croire que les sacrifices sont inéluctables. Mais dans le passé on a obtenu des choses, par exemple en 1936 ou en

1968, qui n'étaient pas évidentes au départ. Ce qui me soucie le plus concrètement, c'est que les jeunes entrent plus tard dans la vie active, et que ce sera très pénalisant pour nous s'il faut faire 40 années. Et autour de moi, je vois que mes collègues plus âgés veulent partir même si cela doit faire baisser leur retraite.

Je trouve aussi inquiétant l'attaque contre les fonctionnaires, ça risque de diviser au moment où il faut se battre. »



© CLEMENT MARTIN

Privé-public

Une équité menacée

La nécessaire équité entre salariés du public et du privé est l'argument brandi par les pouvoirs publics en vue d'allonger la durée de cotisation dans la fonction publique à 40 ans. Selon la phrase de François Fillon, « l'espace du sacrifice, c'est d'abord l'équité de la durée ». Cet argument est très contestable. D'abord, la durée de cotisation n'est qu'un élément parmi d'autres ; pourquoi la comparaison devrait-elle uniquement porter sur celui-là ? Ensuite, les retraites du public et du privé sont de statuts très difficilement comparables : dans la fonction publique, c'est un salaire différé versé par l'Etat et financé principalement par l'impôt ; dans le secteur privé, il s'agit

d'une prestation sociale versée par des caisses de retraite alimentées par des cotisations. Il s'ensuit que la comparaison n'a de sens que si elle porte en même temps sur les pensions et sur les salaires. Enfin, l'équité est aujourd'hui globalement réalisée. En effet, les taux de remplacement du dernier salaire par la première pension sont proches, légèrement plus favorables pour les bas salaires dans le privé et, au contraire, plus favorables dans la fonction publique pour les salaires supérieurs à 2 300 €. Les âges de cessation effective d'activité sont également voisins : les ingénieurs et cadres de l'industrie partent en moyenne à 57,2 ans, les cadres administratifs à 58,5 ans, les informaticiens à 55,5 ans, contre 57,1 ans dans

la fonction publique, dont 59,1 ans pour les enseignants du second degré. Ce résultat contraire aux représentations habituelles s'explique par la fréquence des préretraites dans le secteur privé, ce qui devrait alerter les commentateurs sur la nécessité de comparer les situations réelles et non les règles abstraites.

La réforme Balladur

Mais cette situation d'équité ne va pas durer. Conséquence de la réforme Balladur de 1993, complétée pour les régimes complémentaires en 1996, qui programme une détérioration de grande ampleur des retraites du secteur privé. Le passage progressif de 37,5 ans de cotisations à 40 ans pèse moins que le calcul de la pension sur la base des 25 meilleures années, contre 10 précédemment, et surtout l'indexation sur les prix des pensions et des salaires portés au compte.

Les résultats de ces différentes mesures font sentir très progressivement leurs effets, ce qui explique sans doute pourquoi elles ont soulevé une opposition limitée à l'époque de leur adoption. Mais le COR estime que le taux de remplacement moyen pourrait se situer à terme entre 49 % (cadres) contre 63,3 % aujourd'hui et 57 % (non cadres) contre 69 % aujourd'hui, ce qui représente une chute considérable, menaçant gravement les revenus des retraités. L'équité, entre privé et public, mais surtout entre actifs et retraités, devrait conduire à revenir sur cette réforme. Le retour à 37,5 annuités de cotisation ne coûterait pas très cher. Annuler l'ensemble des mesures Balladur augmenterait le besoin de financement de 2 points de PIB par an environ à l'horizon 2040, ce qui n'est pas insurmontable. ■

Le point de vue de Jean-Christophe Le Duigou (CGT)

Privé - Public

Il faut d'abord souligner que la comparaison privé / public est plus compliquée que l'image qu'en donnent le gouvernement et le MEDEF, qui se focalisent sur les 37,5 annuités du public par rapport aux 40 du privé. Il ne faut pas oublier que les écarts qui vont se creuser sont d'abord liés aux règles d'indexation d'abord sur le calcul de la pension, ensuite sur la pension liquidée. Quand le MEDEF parle de poursuivre l'indexation des retraites sur les prix, il entérine en fait un effondrement du niveau relatif des retraites d'un tiers, ce qui condamne à l'horizon 2030 une bonne partie des retraités à la pauvreté.

La CGT veut remettre en avant un socle commun de garanties pour tous les régimes, comprenant la sauvegarde pour tous du droit à la retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans et la garantie d'un niveau élevé de remplacement du revenu d'activité par le revenu de retraite.

Nous proposons également que la durée de cotisation prenne en compte les périodes de formation, d'apprentissage et d'études à partir de 18 ans.

Il s'agit ainsi de sortir de la logique d'alignement global vers le bas en cimentant la solidarité des salariés face aux problèmes de son financement.

Le point de vue de Serge Vallemont

Passer de la réparation à la prévention

Ancien directeur du personnel du ministère de l'Équipement, Serge Vallemont a acquis en modernisant cette administration une expérience de gestion des ressources humaines qui lui a valu de se voir confier plusieurs missions par le COR. Il préside depuis cinq ans l'association « Service public », où se rencontrent fonctionnaires, syndicalistes et chercheurs sur le thème des services publics. Les propos qui suivent sont extraits de son intervention lors d'un stage organisé par le SNES en mars dernier.

L'idée de deuxième carrière ne peut pas répondre au problème des enseignants, compte tenu des effectifs en cause. Je ne dis pas que cette solution ne peut pas résoudre un certain nombre de problèmes, mais au vu des flux annuels d'enseignants, on voit bien qu'il est impossible d'offrir des débouchés de deuxième carrière d'une manière générale. C'est pour cette raison qu'il faut rechercher d'autres réponses à ce problème des fins de carrière, spécifiques aux enseignants.

Pour aborder ce problème des fins de carrière chez les enseignants, il est intéressant de regarder quelles ont été les politiques dans la fonction publique en ce qui concerne la prise en compte de la pénibilité de certaines fonctions. Depuis 1946, date de création du statut, la prise en compte de la pénibilité de certaines fonctions a fait l'objet d'une approche statutaire et globale. On a classé en service actif des professions entières, avec départ à la retraite à 55 ans, dès lors qu'elles sont dans un statut correspondant à une profession qui intègre la notion de risques et de fatigue exceptionnels. Ce qui me frappe, c'est d'abord cette approche statutaire. On ne prend pas en compte les situations particulières de chaque agent. Je prends l'exemple des infirmières. Les infirmières de la fonction publique hospitalière partent toutes en retraite à 55 ans, elles sont classées en service actif. Mais entre une infirmière travaillant en hôpital de jour et une infirmière qui est dans un service d'urgence et de soins, avec toutes les contraintes inhérentes, les horaires, le travail des week-end, etc., il existe une différence de conditions de travail. Pourtant, comme elles sont dans le même statut, ces deux infirmières sont traitées de la même façon. Tandis que la lingère qui travaillera dans une buanderie, dans une fonction pénible, sera traitée comme tous les fonctionnaires, son statut n'étant pas un statut actif.

Prendre en compte la pénibilité

D'autre part, les employeurs ont ainsi bonne conscience et se disent qu'ils peuvent laisser ces fonctionnaires gérer des tâches pénibles, puisque l'on va réparer cela en les autorisant à partir cinq ans avant les autres. Cette notion



© THIERRY NECTOUX

de réparation me choque, car je pense que le devoir d'un employeur est de faire en sorte que ses salariés partent tous en bonne santé. Il faudrait que cette notion de réparation soit remplacée par celle de prévention, et que l'on ne s'en tienne pas uniquement à une approche de la pénibilité au sens pris en 1946, mais que l'on prenne en compte les conditions réelles d'exercice. Je pense aux métiers de l'éducation, avec un caractère très marqué de répétitivité des activités et des rythmes de travail. Avec également, dans un certain nombre de cas aujourd'hui, une remise en cause de l'autorité du maître par les élèves et les parents. Ces métiers, à la longue, peuvent devenir porteurs de stress, de fa-

tigue, de lassitude et donc expliquer le ras-le-bol qu'inspirent aux enseignants leurs fonctions au moment de partir à la retraite, comme nos enquêtes l'ont démontré à plusieurs reprises. J'en arrive à cette idée qu'il faudrait absolument dans la fonction publique passer de cette notion de réparation à une notion de prévention qui serait fondée sur une politique de gestion des ressources humaines et d'organisation du travail laissant une plus grande place à la santé et à la sécurité.

En substituant à la logique de réparation une logique de prévention, on met le doigt sur la nécessité de s'intéresser aux conditions de travail, aux situations individuelles, et donc la réponse à ces questions me paraît beaucoup plus passer par des aménagements de situation de travail, par des gestions de parcours professionnel, avec une évolution sur la nature des postes, en ménageant des alternances dans les postes exposés. Ne pas laisser des agents pendant de longues années dans des postes stressants, sans suivre attentivement les problèmes des situations particulières, mais au contraire ménager des alternances. La question se posera par rapport à ceux qui appartiennent déjà à un service actif. Je suis partisan de ne pas revenir là-dessus. Les droits acquis existent et constituent une sorte de contrat passé au moment où le fonctionnaire intègre un corps, et il est difficile de supprimer des droits accordés. En revanche, si la durée de cotisation devait augmenter, il faudrait utiliser la conception de postes alternés et de gestion individuelle des situations professionnelles. De nouveaux métiers émergent, je pense aux enseignants, pour lesquels cette politique de prévention et de gestion devrait être mise en place, avec ces alternances entre postes exposés et postes normaux. On pourrait concevoir alors une prise en compte des périodes passées sur des postes pénibles, un peu comme les temps de campagne pour les militaires, qui apporteraient des bonifications pour la durée de l'assurance. Un dispositif pourrait être mis en œuvre en utilisant cette notion de temps affecté sur des emplois dans lesquels les conditions de travail sont pénibles et stressantes, de manière à rétablir une égalité de traitement. ■



Perspectives

De nouveaux droits à construire

Dans le cadre de nos revendications générales (maintien du départ en retraite à 60 ans, après 37 ans et demi et à taux plein), nous réfléchissons complémentaires à de nouveaux droits qui prennent en compte les évolutions sociales.

Des entrées tardives dans l'emploi salarié

Aujourd'hui, avec le développement des poursuites d'études, et la recherche de qualifications plus élevées, on entre plus tardivement dans l'emploi salarié.

Dans l'Education nationale, un(e) lauréat(e) au CAPES externe à 23,5 ans en moyenne, au moment d'« entrer dans la carrière ». Il ou elle aura alors la perspective de travailler jusqu'à 61 ans pour obtenir les 37,5 annuités actuellement nécessaires pour une retraite à taux plein. Et pour beaucoup, c'est 62 ou 63 ans qu'il faudra atteindre.

Une proposition du SNES : la prise en compte pour la retraite des années d'études et de formation.

Nous estimons que l'élévation des qualifications est une nécessité et contribue au développement économique et social du pays. Au même titre qu'autrefois le « service national » (validé gratuitement), nous demandons la validation des années d'études au-delà du baccalauréat, nécessaires pour l'accès à l'emploi concerné, sans que cela implique nécessairement rachat ou cotisation, tant que n'existe pas une allocation d'études.

Fins de carrière : agir sur tous les plans

L'usure du métier, les conditions de travail pénibles, la lassitude parfois, au bout de nom-



© CLÉMENT MARTIN

breuses années à « faire la même chose », rendent les fins de carrière parfois difficiles et amènent nombre de nos collègues à vouloir « partir le plus vite possible », parfois au détriment de leurs droits à la retraite.

C'est pourquoi nous voulons agir prioritairement sur les conditions de travail, qu'il faut améliorer. Il faut envisager aussi de nouvelles possibilités d'exercice du métier et travailler à des perspectives de mobilité.

Il nous semble que certaines situations de travail doivent pouvoir être prises en compte dans le calcul de la retraite, par exemple l'exercice en ZEP.

Il faut réfléchir à la transition activité/retraite, en permettant une plus grande souplesse des départs en retraite.

Cela concerne notamment la CPA, dispositif assez rigide aujourd'hui. Pourquoi ne pas faire varier la quotité de temps partiel ? Pourquoi ne pas la rendre réversible, en abaissant l'âge d'entrée ou envisager qu'elle puisse durer après 60 ans ? Cela permettrait à chacun de continuer à travailler, à son rythme tout en préparant une nouvelle période de vie.

Cela ne remet pas en cause l'exigence du maintien du droit à partir en retraite à 60 ans, mais à cette garantie collective, nous proposons des solutions permettant des fins de carrière bien vécues.

Précarité, temps partiels, chômage

Les salariés ne sont pas responsables de la précarité, des temps partiels imposés, des périodes de chômage qui amputent lourdement les droits à la retraite.

Le SNES demande que ces périodes soient validées, afin de ne pas pénaliser encore davantage les victimes de la précarité, qui en subissent déjà des effets dans leur vie active. Les collègues ayant eu des services à temps partiel comme non-titulaires sont notamment concernés.

Parmi les salariés, les femmes sont les plus touchées (avec des taux de chômage plus élevés et des temps partiels beaucoup plus fréquents).

... et les enfants ?

Les collègues qui interrompent leur activité (congé parental) ou prennent un temps partiel pour élever un enfant, se voient pénalisées. Nous proposons que ces périodes soient validées complètement. C'est déjà le cas dans le privé.

Il faut aussi rappeler que l'éducation des enfants et le poids des tâches domestiques pèsent sur les carrières, encore majoritairement aujourd'hui celles des femmes, et que ces inégalités doivent être compensées afin d'obtenir des droits à la retraite équivalents pour les hommes et les femmes. ■

Anticiper

Et le CFA ?

Créé en 1996, et lié au recrutement de « jeunes » pour chaque départ « d'anciens », le CFA a connu immédiatement un vif succès et nous avons pu le faire reconduire, avec difficulté les dernières années, jusqu'à cet automne. Mais le gouvernement Raffarin, s'appuyant sur la suppression du dispositif équivalent dans le privé (l'ARPE), a décidé sans aucune concertation préalable de supprimer d'un trait de plume, la possibilité pour les collègues de partir en retraite de manière anticipée (voir modalités et pétition FSU dans l'*US magazine*, n° 577 du 25 octobre 2002). Bien sûr, il faut savoir que ce dispositif concernera à l'avenir de moins en moins de personnes, compte tenu du nombre d'annuités nécessaires et des entrées plus tardives (elle concerne déjà majoritairement des collègues passés par les écoles normales ou les IPES).

A paraître

La FSU et les retraites

A travers six chapitres, l'ouvrage collectif en préparation développera les questions abordées à l'occasion de ce dossier. Après la description du système français des retraites, des fortes solidarités qu'il permet et des inégalités qui subsistent ou se creusent du fait des règles actuelles, il traite de la question démographique et des choix ouverts.

Les questions des compléments de retraite, et de la politique des âges au travail éclairent le débat.

Enfin, la problématique de droits nouveaux à conquérir conclut ce petit livre destiné à rendre publiques les réflexions et orientations de la FSU. Parution fin janvier.

Au Centre européen Paris La Chapelle
69 ter, rue de la Chapelle, 75018 Paris - Métro : Porte de la Chapelle

Colloque « Maîtrise de la langue »

14 et 15 janvier 2003

MARDI 14

- 9 h 30-10 heures : accueil.
- 10 heures-10 h 30 : introduction
- 10 h 30-12 h 30 : **table ronde 1** : *Maîtrise de la langue aujourd'hui : quelles difficultés, quelles évolutions ?*

Le premier objectif de cette table ronde est de faire un bilan aussi précis et rigoureux que possible sur ce que nous savons de la maîtrise de la langue.

Intervenants : Martine Rémond (INRP), Elisabeth Bautier (chercheur à Paris VII et ESCOL), Pierre Bruno (maître de conférences en sociologie Dijon), Marie-Thérèse Geffroy (présidente de l'Agence de lutte contre l'illettrisme).

• 14 heures-16 heures : **table ronde 2** : *Apprentissage, niveaux de maîtrise.*

La table ronde n° 2 tentera d'esquisser des pistes pour définir en quel sens pourraient évoluer les contenus et les pratiques pour doter les élèves de compétences

plus efficaces dans le domaine du langage.

Intervenants : Josiane Boutet (professeur de linguistique à Paris VII et à l'IUFM des Batignolles), Jean-Christophe Pellat (professeur de linguistique française, doyen de l'UFR de lettres de l'université de Strasbourg, ancien formateur IUFM, coauteur de la *Grammaire méthodique du français*, PUF et collaborateur d'une série de manuels scolaires parus chez Nathan), Patrick Berthier (maître de conférences à Paris VIII), Mireille Kô (professeur agrégé de lettres classiques en collège, anime des stages à l'IUFM de Créteil et coauteur de manuels de latin et de grec, auteur d'un livre de didactique *Enseigner les langues anciennes*, chez Hachette éducation en 2000).

• 16 h 30 - 18 h 30 : Ateliers.

Atelier 1 Des élèves compétents en grammaire ?
Atelier 2 Apprendre à lire : les méthodes, le lexique...
Atelier 3 La maîtrise de la langue dans les disciplines

MERCREDI 15

• 9 heures-10 h 30 : Ateliers.

Atelier 4 : Français langue étrangère (FLE)	Chantal Forestal, Sabine Oriol, Jean-Christophe Pellat. SNES : Thérèse Jamet-Madec, Gaby Pallarès, Marylène Cahouet.
Atelier 5 : La littérature de jeunesse	SNES : Dominique Comelli.
Atelier 6 : Médias et maîtrise de la langue	Raoul Pantanella et Emmanuel Davidenkoff SNES : Gisèle Jean.

• 10 h 30-13 heures : **table ronde 3** : *Continuité et rupture dans les apprentissages. Du premier au second degré, entre les disciplines.*

Cette table ronde se préoccupera des questions d'harmonisation entre école, collège, lycée et entre disciplines.

Intervenants : Jean-Pierre Terrail (professeur de sociologie), André Giordan (directeur de l'université de Genève, professeur au laboratoire de didactique et épistémologie des sciences), Jacques Vassevière (professeur de lycée, chercheur à l'INRP, rédacteur à l'Ecole des lettres et coauteur de manuels scolaires chez Hachette), Jean-Marie Besse (professeur de psychologie cognitive à l'université de Lyon II), Pierre Martinez (professeur de linguistique).

• 14 h 30-16 heures : *Synthèse des ateliers et des travaux. Débats.*

• **Conclusion.**



CARTON D'INVITATION



Première STT

Projet de rénovation des programmes

Le SNES a été reçu par l'inspection générale de STT qui a confirmé que des projets de nouveaux programmes dans les disciplines technologiques pour les Premières STT avaient été rédigés par le groupe d'experts. Ces textes ne sont pas rendus publics, l'IG attend une décision politique pour les présenter au Conseil national des programmes et en commission professionnelle consultative et aucun calendrier n'est actuellement défini. A partir de là, une consultation sera organisée. Nous avons demandé que cette consultation porte à la fois sur les contenus des programmes et sur les conditions de leur mise en œuvre en tenant compte des réalités de ces enseignements. L'IG a indiqué qu'elle souhaitait développer les classes préparatoires aux grandes écoles pour les bacheliers STT. Néanmoins, le SNES a de nouveau plaidé pour que ces évolutions soient incluses dans une réflexion visant à donner un nouvel élan à l'ensemble de la voie technologique.

SES

Le SNES rencontre le doyen de l'inspection générale

Le SNES a rencontré, jeudi 5 décembre, M. Christian Merlin, nouveau doyen de l'inspection générale de SES. L'échange a notamment porté sur le programme de Terminale, applicable à la rentrée prochaine, qui avait fait l'objet d'un vote négatif du SNES lors de la séance du CSE du 27 juin 2002. Nous estimons en effet que l'introduction d'indications complémentaires dans le programme est un facteur d'alourdissement et élargit de façon notable le champ des sujets possibles lors de l'évaluation au bac. En conséquence, nous avons demandé au doyen la publication, au BO, d'un texte destiné aux concepteurs de sujets, limitant les notions essentielles utilisées dans les libellés de sujet à celles figurant dans la grille (en ne retenant pas celles comprises dans les indications complémentaires). M. Merlin s'est engagé à ce que l'IG procède à un examen méticuleux des indications complémentaires

FORMATION

L'inspection générale prévoit le CCF en BTS

Sur la base d'un rapport de l'inspection générale, le ministère lui a commandé une réflexion sur l'introduction du contrôle en cours de formation (CCF) pour une unité de chaque BTS. Pour l'IG, il s'agit de mettre en place le CCF partout où « il n'est plus possible d'organiser une certification finale ». Cela exclut les enseignements généraux et les disciplines techniques théoriques. On s'orienterait donc vers un CCF pour les épreuves professionnelles de synthèse ou celles de travaux pratiques. Pour l'IG, le CCF n'est pas un contrôle continu, il s'agit « d'évaluer les compétences lorsque, au cours de sa formation, le candidat les a atteintes, et au plus tard en fin de formation, les enseignants

évalueraient leurs propres étudiants ».

Le SNES a réitéré son opposition de principe, a argumenté que le mécanisme proposé alourdirait sensiblement la procédure d'évaluation, qu'il entraînerait inévitablement des dispersions dans les exigences de certification en fonction des établissements et qu'il pourrait mettre en difficulté les enseignants dans leurs classes. Nous avons précisé que des éléments de CCF pourraient éventuellement être intégrés dans les épreuves professionnelles de synthèse pour évaluer les capacités du candidat à planifier et à organiser son travail pendant la période du projet, les jurys devant être constitués d'enseignants extérieurs à l'établissement.



© Clément Martin

D'autre part, le SNES a demandé qu'une réflexion soit menée sur la place du BTS dans l'enseignement supérieur en termes de poursuite d'études vers, par exemple, les licences professionnelles, mais également en termes de positionnement par rapport aux DUT, aux licences de technologie et au système européen licence-mastère, doctorat (LMD). Il est regrettable que, sur ces dossiers stratégiques, le ministère n'ait pas encore jugé bon de construire des orientations.

Merci de nous renvoyer vos remarques sur l'éventuelle introduction du CCF en BTS à enseignements.technologiques@snes.edu ■

Thierry Reygades

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Un colloque, de vrais débats pour l'avenir

Les 12, 13, 14 décembre, se tenait à Paris un colloque : **Apprendre l'histoire et la géographie**. Organisé par l'inspection générale d'histoire et géographie, avec le soutien de la direction des enseignements scolaires du ministère, il a réuni 300 personnes, tant du premier que du second degré et de l'enseignement professionnel, inspecteurs pédagogiques, formateurs, universitaires, historiens et géographes. Les syndicats avaient été invités, ainsi que les fédérations de parents d'élèves : seul le SNES était présent. L'APHG et l'AFDG (Association française pour le développement de la géographie) étaient aussi présentes. Nous donnons ici quelques éléments succincts. Vous retrouverez, fin janvier, un compte rendu plus exhaustif du colloque sur www.snes.edu/observ/.

Objectifs

Ce colloque avait pour ambition de se placer dans la lignée des grands colloques de Montpellier en 1984 pour l'histoire, d'Amiens en 1991

pour la géographie. Sans visée directe avec un quelconque travail sur les programmes de l'enseignement, il voulait faire se croiser, pour la première fois, le regard d'historiens et de géographes, pour réfléchir à une « refondation » de nos disciplines, en ce début de XXI^e siècle. Ouvrir des chantiers pour la décennie à venir, pour redynamiser ces disciplines.

De vrais débats

Au cours de plusieurs tables rondes, de dialogues, et de vingt ateliers, le colloque a été marqué par de vrais débats alimentés, notamment, par des universitaires d'horizons très divers. Voici quelques-uns des fils conducteurs du colloque.

Une culture historique et géographique pour tous. Quelles finalités, quels enjeux ?

Les finalités culturelles et intellectuelles n'ont pas été mises en question, pas davantage que la finalité civique : nécessaire à la constitution d'un pacte social, elle serait à fonder sur la transmission d'un héritage,

ce que nous avons contesté, appelant à réfléchir à une dimension civique fondée sur un projet commun, pour mettre nos élèves en capacité d'agir. Par contre, plusieurs enjeux ont été réaffirmés avec force : d'une part, la dimension critique de nos disciplines, leur rapport étroit avec la recherche de la vérité ; d'autre part, leur rôle essentiel dans la compréhension du monde contemporain. Non pour former de futurs historiens et géographes, mais pour tous, pour former de futurs acteurs de la vie sociale. Des pistes ont été ouvertes ou rouvertes en ce sens. D'où l'interrogation sur la façon de repenser aujourd'hui les liens entre les disciplines d'enseignement histoire et géographie, qui fut sans doute le débat le plus prégnant. Les positions ont été très diverses et très débattues, au-delà du consensus pour le maintien du lien : maintenir dans la complémentarité la distinction des deux disciplines, chacune affirmant ses démarches spécifiques ; penser le lien, voire l'élargir à d'autres domaines (anthropolo-



© D. Maunoury

gie, sociologie...) en termes de sciences sociales, les objets étant différents, mais les démarches étant identiques ; rapprocher les deux disciplines, dans une « nouvelle alliance », sur de nouvelles bases fournies par les acquis de l'épistémologie ; lier les deux disciplines en une « histoire-géographie » par un nouveau contrat travaillant sur les sociétés.

Les territoires de l'histoire et de la géographie. Quelle place pour l'Etat-nation dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie ? Jeux d'échelles, du local au mondial. Faut-il continuer à enseigner l'Etat-nation, et notamment la France qui a constitué le fondement de notre enseignement depuis plus d'un siècle, dans un monde où d'autres forces semblent prendre le dessus ? Pour les historiens, cela ne semblait pas faire de doute, tant ils ont considéré que c'était la voie pour fonder le « pacte social » que doit construire la discipline historique. De ce fait, un enseignement européen-centré a été repoussé. Pour d'autres, notamment certains géographes, l'Etat est un acteur parmi d'autres, qui met en relation le champ politique, la société et l'espace ; à ce titre on peut alors penser d'autres formes d'organisation, d'autres acteurs, et ainsi dépasser le modèle de l'Etat-nation, pour travailler sur les relations diversifiées entre pouvoir, société et espace. La question des territoires à enseigner est apparue comme une question forte, dans une période où elle est posée par la politique : décentralisation, élargissement de l'Union européenne. Comment prendre en compte l'identité de

chacun, devenue aujourd'hui identité plurielle ? Là encore des points de vue se sont affrontés : soit on considère qu'il s'agit d'identités diverses et emboîtées et l'on continue à étudier différents niveaux juxtaposés ; soit on considère que l'identité est, dans un même mouvement, plurielle mais une, et dans ce cas, ce sont les articulations, la complexité, le système, qu'il convient de penser, l'articulation singulier/pluriel.

Quelques absences ou oublis

L'histoire sociale n'était pas au programme. Rien n'a été dit sur ce qui est pourtant un cruel trou noir de nos programmes. Ce sont les géographes qui ont affirmé avec force la centralité du social dans leur discipline. Pourquoi, une fois de plus cet oubli, alors que toute une génération d'historiens travaille ce domaine – génération, il est vrai, non représentée dans les tables rondes ? Il est apparu clairement, qu'après des débats parfois houleux, les géographes sont arrivés à des formes d'accord, qui permettent de faire avancer y compris l'enseignement de la géographie dans le secondaire. Ces débats sont restés très « internes » chez les historiens et n'ont pas été portés pour donner de nouvelles dimensions à notre enseignement ; d'où une image sclérosée de l'histoire. Les professeurs étaient les grands absents de ce colloque qui était inscrit dans le plan national de pilotage du ministère. Certes, de nombreux formateurs sont aussi enseignants de terrain. Certes, on

ne pouvait pas élargir encore. Pourtant la parole des praticiens aurait pu donner d'autres éclairages. La question alors est de savoir quels moyens on se donnera pour que les professeurs dans leur ensemble participent à cette réflexion.

Quelles suites ?

S'appuyant sur les claires affirmations du ministre Xavier Darcos en introduction du colloque (place reconnue de l'histoire-géographie tout au long du cursus scolaire ; enseignement non optionnel ; place centrale des disciplines dans la formation), le nouveau doyen de l'Inspection générale, Michel Hagne-relle, géographe, a insisté dans sa conclusion sur la nécessité de redynamiser l'enseignement, de redonner confiance aux professeurs, de les aider à redonner un sens à leur enseignement ; de libérer les initiatives à partir de programmes qui sont des « tremplins » ; d'introduire « plus d'humanité, plus d'hommes, plus d'acteurs », de « redonner son sens à l'activité humaine ». Cette remobilisation doit passer par une formation initiale et continue de qualité : il faut relever « le défi de la formation qui est un défi colossal » et urgent. Les actes du colloque seront publiés au début de l'été. Des actions nationales et interacadémiques, de formation et de réflexion, seront organisées par la suite.

Nous ne pouvons que souscrire à ces conclusions. Reste à voir et surtout à nous battre pour une véritable concrétisation, notamment concernant la formation continue. Pour sa part, le SNES participera largement à ce débat. Rappelons que depuis des années nous demandions la tenue d'une réflexion large. Ce colloque en est un élément, qui, par sa qualité nous donne des espoirs, mais il faut aller plus loin : on ne peut pas exclure les professeurs, qui sont et des praticiens et des penseurs en ce domaine, d'un débat qui veut « refonder » l'enseignement de l'histoire et de la géographie pour la décennie à venir. Nous l'avons déjà fait savoir à M.Hagne-relle et à M. Nembrini conseiller du ministre. Nous demandons maintenant qu'un processus de débat collectif de l'ensemble des professeurs soit installé dans les académies afin que les enseignants s'approprient et apportent leur pierre aux grands chantiers ouverts par le colloque... et poussent à en ouvrir d'autres. ■

Hélène Latger
Dominique Comelli

avant de prendre une décision appropriée (dont les modalités restent à définir) s'il s'avère que le programme risque effectivement un alourdissement sérieux. Sur la question des postes aux concours, le doyen estime qu'une augmentation significative est nécessaire (environ 20 %). En effet, le nombre de vacataires et contractuels représente entre 10 et 15 % du corps des professeurs de SES et les départs à la retraite sont en augmentation. Cette préoccupation rejoint, bien entendu, celle du SNES. D'autres sujets ont été abordés, notamment celui de la formation continue des enseignants de SES qui a tendance à se réduire dans la plupart des académies. L'IG fera son possible pour organiser des journées d'animation pédagogique sur le nouveau programme de SES et incitera, sur ce thème, à l'inscription de stages dans le cadre des plans académiques de formation.

Sciences médico-sociales

Agrégation : le ministère enfonce le clou !

Les représentants du SNES au Haut Conseil de suivi des concours nous ont informé que M. Nembrini (1) aurait déclaré en substance, s'agissant de la création des agrégations de SMS et hôtellerie-tourisme, que le système était saturé et qu'il fallait s'interroger sur la pertinence de la création de nouvelles agrégations. Propos pour le moins surprenants alors que la procédure de mise en place de ces deux concours était menée à terme en juin dernier. Nous relançons donc la demande d'entrevue faite le 3 octobre par le secrétariat national du SNES auprès de M. Boissinot, directeur de cabinet de Luc Ferry, demande qui, à ce jour, n'a pas obtenu de réponse.

D'autre part, il va sans dire que les propos ne font que nous conforter dans notre détermination à mener à bien les actions spécifiques SMS prévues pour janvier 2003, telles que nous les avons présentées dans le huit pages que vous avez récemment reçu. Nous attendons vos réponses sur les modalités à envisager : manifestation à Paris, grève. Utilisez à cet effet le coupon réponse inclus dans le huit pages et adressez-le à Mireille Schöhn, Dominique Balducci au →

STAGE NATIONAL SVT

QUELS CONTENUS EN SVT, DANS LE SECOND DEGRÉ, SAUPOUDRAGE OU APPROFONDISSEMENT ?

Stage national les jeudi 6 et vendredi 7 février 2003 à Paris

- Les objets d'étude doivent-ils être nombreux au risque d'être traités superficiellement ou doivent être vus de façon plus approfondie, au risque d'être moins nombreux ? Débat avec l'aide de chercheurs en sciences de l'éducation.
- En collège, la réflexion portera sur l'analyse de l'existant et sur les propositions en termes de contenus et de pratiques à faire au groupe disciplinaire mis en place par L. Ferry.
- En lycée, nous aborderons les propositions de modifications et allègements de programme (plus spécialement en Seconde et en Terminale) à demander pour que les programmes soient cohérents et faisables. Les modifications du baccalauréat seront aussi dans le débat.

Inscrivez-vous avant les vacances de Noël (délai d'un mois pour l'autorisation d'absence) auprès de :

Formation syndicale : 7, rue de Villersexel, 75007 Paris.

Tél. : 01 40 63 27 10. Fax : 01 40 63 27 40.

Mél : formation.syndicale@snes.edu •

Groupe SVT : groupe.svt@snes.edu

SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 ou répondez par mél à enseignements.technologiques@snes.edu. Quel que soit le moyen, répondez-nous ! C'est urgent !

(1) Inspecteur général de l'Éducation nationale et conseiller auprès des deux ministres pour les questions pédagogiques, les programmes d'enseignement, la formation des maîtres, les concours de recrutement.

Enseignants documentalistes

Affectations dans le supérieur

Un courrier signé par la FADBN et sept syndicats a été envoyé au ministère le 12 novembre. Le SNES a relayé cette démarche unitaire pour interpeller de nouveau les ministres sur la gravité de la situation et rappeler nos demandes. Alertés par des collègues affectés dans le supérieur d'une remise en cause de leur service, le SNESup, le SNES et le SNASUB ont demandé une audience au ministère. Les collègues qui postuleraient pour les emplois parus au BO n° 42 ont intérêt à bien se renseigner sur le profil et le cahier des charges du poste, les conditions de travail et les horaires proposés. Certains postes paraissent sans libellé, d'autres avec la mention gestion. Rappelons qu'il s'agit d'affectations et non de détachements et qu'en conséquence, les certifiés de documentation ainsi recrutés relèvent d'un service défini par le décret 93-461 du 25/3/1993, et de la circulaire 2002-64 du 20/3/2002, et non d'un service administratif. Vous pouvez consulter sur notre site tous ces courriers.

NOTES À PROPOS du rapport de l'IGAEN.

Enseignement de la technologie dans les collèges



© Clément Martin

Juillet 2002 : le rapport, commande du ministère, se veut un « descriptif » établi à partir de rapports d'inspections, de compte rendus de chefs d'établissement, de visites et d'entretiens avec des enseignants. Il met en parallèle, les textes en vigueur, les horaires, les conditions d'enseignements, les contraintes diverses.

L'état des lieux

« Des situations très diverses d'un établissement à un autre dans une même académie. »

Personnels, locaux, équipements, volonté diverses de valorisation de la discipline, (à tous les stades de l'institution), malgré une amélioration des équipements (surtout infor-

matiques), rapidement obsolètes ! Des horaires élèves majoritairement non respectés au profit des groupes.

Un enseignement largement tributaire des compétences de chaque enseignant.

Un constat

« Le côté concret de cet enseignement... un élément apprécié des élèves. »

Et une interrogation

« La technologie intervient-elle et comment dans les dispositifs d'aide et soutien et... d'orientation ?... difficile de tirer des conclusions de portée générale ». Le problème des objets confectionnés est soulevé sans apporter

de réponses ainsi que celui lié à la maintenance.

Le rapport conclut

Sur le nécessaire ajustement horaires et groupes « recommandés ».

A la nécessité d'un meilleur suivi des questions liées à la techno, par **toitures** les instances institutionnelles (il manque le personnel enseignant !).

La dérive des TICE est stigmatisée.

Un bon outil, dans l'ensemble, à faire connaître et utiliser (de façon critique) dans les C.A. ■

A consulter sur EDUSCOL <http://www.education.gouv.fr/syst/igaen/rapports/default.htm>

Alain Dalle

ARTS À L'ÉCOLE Nouvelle politique !

Le gouvernement a décidé d'amputer d'un tiers les crédits du plan quinquennal pour les arts à l'école lancé par Jack Lang en décembre 2000. Il concernait l'ensemble de la scolarité d'un élève, du primaire à la classe terminale et 27 000 classes étaient annoncées à la fin de l'année 2001/2002. Ces restrictions affectent les crédits des classes à projet artistique et culturel (PAC) à hauteur de 10 millions d'euros et le CNDP (devenu SCEREN) pour 8 millions d'euros. Le ministère justifie ce choix budgétaire par les besoins de financement de l'enseignement des langues vivantes en primaire, de l'aide à la scolarisation des handicapés, de la mise en place des ateliers relais. Nous ne pouvons cautionner de telles pratiques qui mettent en concurrence des missions aussi différentes et complémentaires de l'Éducation nationale.

Lors de la mise en place du plan de cinq ans pour les arts et la culture, nous avons souscrit à ses objectifs tout en soulignant qu'on entretenait la confusion entre enseignement, accès à une pratique artistique, participation à un projet ou découverte d'un lieu artistique ou culturel. Nous avons alors mis en garde

sur la fragilité du dispositif des classes à PAC. L'actualité nous donne malheureusement raison. Si ces classes permettaient globalement une meilleure prise en compte de l'artistique dans les établissements, elles ne renforçaient pas les enseignements artistiques obligatoires et n'amélioraient pas les conditions de travail des élèves et des enseignants du second degré. Nous avons ainsi mis en parallèle les moyens octroyés pour une classe PAC (8 000 F) et les crédits annuels d'enseignement pour une vingtaine de classes de collège (environ 3 000 F, soit 150 F par classe en moyenne). Nous nous étions également inquiétés d'un risque d'accroissement des inégalités d'accès à l'art, entre élèves « ruraux » et « urbains » en particulier. Nous avions estimé que ce dispositif, qui s'ajoutait aux cours, ateliers, PAE et projets divers, n'allait pas clarifier la situation sur le terrain,

car il correspondait plus au fonctionnement de l'école primaire qu'à celui des collèges et lycées. Il est cependant aujourd'hui inacceptable que cette décision brutale de retrait d'une partie des crédits ait été prise sans aucune concertation et sans aucun bilan des actions menées dans les établissements. Le rapport d'évaluation de l'ensemble des dispositifs commandé par le ministère aux inspections générales de l'Éducation nationale et de la Culture n'est pas encore terminé et on peut vraiment se demander à quoi pourra servir sa publication !

Dans l'immédiat, les conséquences sont importantes et souvent irréversibles. Peu de nouvelles classes à PAC se mettront en place cette année et on ne sait si celles qui étaient assurées l'an dernier pourront être reconduites. L'avenir de la Mission aux enseignements artistiques est bien sombre, des emplois étant supprimés, notamment ceux de certains contractuels et emplois-jeunes.

Cette réduction budgétaire n'est par ailleurs que la première tranche de gels de crédits plus importants pour les années à venir. ■

Le groupe enseignements artistiques



© Clément Martin

DANS UN CONTEXTE DE DÉPARTS MASSIFS À LA RETRAITE, le ministre de la Fonction publique, Jean-Paul Delevoye, est confronté à la question de l'attractivité de la fonction publique.

Ressources humaines

C'est en partie sur ces questions que le ministre réunit, depuis la mi-novembre, les fédérations de fonctionnaires, pour une concertation sur la gestion des ressources humaines. Les deux premières réunions ont porté sur la promotion interne et l'avancement. Plutôt que de répondre au défi des recrutements par la revalorisation de nos métiers et par l'amélioration des conditions de travail, le ministre pense redonner attractivité à la fonction publique en offrant à une minorité d'agents des perspectives de carrière. Dans cet objectif, et à un moment où les nouvelles procédures budgétaires qui doivent être mises en œuvre à compter de 2006 ne prévoient plus de distinguer clairement les effectifs budgétaires de chaque corps, est ainsi envisagé de proposer un nouveau mode de calcul pour les promotions de grade (hors-classe). Il s'agirait de substituer un ratio promu/promouvables au système actuel qui prévoit un pourcentage d'emplois budgétaires de hors-classe dans chaque corps (le fameux pyramidage). Il s'agit avant tout de faire miroiter des avantages réservés à quelques-uns bien plus que d'offrir des perspectives pour tous.

Le SNES et la FSU ne sont en aucune façon fermés à la discussion, surtout si elle peut se traduire par des acquis pour les personnels.



© DANIEL MAJOURY

Il n'en reste pas moins que derrière l'aspect technique dans lequel le ministre de la Fonction publique voudrait enfermer les discussions, on voit bien apparaître le peu d'ambition des mesures envisagées et les contradictions entre les objectifs proclamés et la politique effectivement mise en œuvre. En témoigne la faiblesse récurrente du nombre de postes aux agrégations internes.

La non-création de 5 000 postes dans le second degré prive aussi les personnels de 750 possibilités de promotion à la hors-classe, alors qu'aucune confirmation ne nous est encore donnée sur la poursuite de la mobilisation des temps partiels qui pourrait en offrir près de 2 000. ■

Anne Féray,
Pierre-Fabrice Giovanazzi

AUDIENCE au ministère

Aides-éducateurs

Le SNES et le SNUIPP ont été reçus sur plusieurs questions, notamment sur le délai de carence, que certains agents comptables se refusent à payer dans plusieurs académies. Le ministère s'est engagé à ce que ces journées soient payées, conformément au *BO*, et ce, quelle que soit la façon dont le problème sera réglé.

Sur les congés payés, la circulaire est conforme au code du travail. Mais le ministère a admis notre exigence d'une plus grande souplesse, et d'une nécessaire concertation, notamment pour

permettre aux A-E de prendre une partie de leurs congés dans la période qui précède leurs examens ou concours. Sur la VAE, le ministère espère pouvoir enclencher le processus avant le départ des A-E en juin, mais il souligne la difficulté à mettre en correspondance les activités et les diplômes et la lenteur de la mise en œuvre.

Nous avons demandé que la bonification d'un an attribuée aux A-E ayant passé le 3^e voie, soit accordée à ceux qui passent le concours externe.

Une demande plus officielle doit

parvenir aux services concernés, afin que celle-ci puisse être examinée. Pour les aides-éducateurs qui refusent de signer l'avenant au contrat, le ministère estime qu'ils ne seront pas « privés involontairement d'emploi », et ne peuvent donc bénéficier des indemnités chômage. Si l'argumentation juridique semble valable, nous avons demandé qu'une décision politique soit prise par le ministre pour indemniser les aides-éducateurs qui ne souhaitent pas poursuivre leur contrat jusqu'en juin. ■

Elizabeth Labaye

Lycée professionnel

Affectations des certifiés et des agrégés : le ministre renonce

La note de service « mutations 2003 » comportait une disposition nouvelle permettant l'affectation à titre définitif en lycée professionnel des certifiés et agrégés qui en feraient « expressément » la demande. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU regroupant les professeurs agrégés ou certifiés et les professeurs de lycée professionnel ont combattu cette disposition parce qu'ils veulent que soient respectées les spécificités et l'histoire de l'enseignement professionnel, voie à part entière de réussite pour les élèves. Développer les recrutements et restaurer l'attractivité des professions enseignantes impose de respecter et développer les qualifications respectives des enseignants de lycée professionnel ou de lycée et collège. Les affectations définitives, comme provisoires, doivent s'effectuer dans le respect des concours, disciplines de recrutement et qualifications. Cette disposition était d'autant moins nécessaire qu'il existe une procédure de détachement dans un autre corps, simple, claire et rapide, permettant de répondre à la demande des personnels expressément volontaires et formés pour un autre type d'affectation, tout en respectant les statuts nationaux et les droits des intéressés.

Déjà, lors du CTPM du 2 décembre, alors que le ministre soulignait la nécessité de restaurer l'attractivité de nos métiers en notant la crise des viviers de recrutement et le départ immédiat du second degré de nombreux jeunes agrégés, le SNES l'avait interpellé en lui demandant s'il croyait que la disposition prévoyant leur affectation autoritaire en lycée professionnel était de nature à contribuer à résoudre le problème !

Sollicité à plusieurs reprises par l'ensemble des organisations syndicales, Luc Ferry a annoncé mercredi 11 décembre au cours de la deuxième des quatre tables rondes consacrées à la formation professionnelle qu'il renonçait à cette disposition. Nous mettons tout en œuvre pour nous assurer que cet engagement sera réellement tenu.

Xavier Marand,
Christophe Barbillat

À L'UNIVERSITÉ CHARLES-DE-GAULLE-LILLE III, la formation des maîtres constitue une priorité. L'université travaille donc en collaboration avec l'IUFM. Entretien avec son président, Philippe Rousseau.

Inciter les étudiants à devenir enseignants

L'US Mag : Quelle place accorder à la préprofessionnalisation en amont de l'IUFM ?

M. Rousseau : Le mot « pré-professionnalisation » est à prendre avec une certaine prudence. Néanmoins, il s'agit du terme que nous employons nous aussi. Nos prédécesseurs se sont déjà préoccupés de la préprofessionnalisation depuis de nombreuses années. Les collègues de l'UFR des sciences de l'éducation y ont aussi travaillé. Nous en sommes en phase de réflexion et d'élaboration d'un cursus pour la rentrée 2004, construit sur le modèle européen. Il est clair que nous allons réserver, au sein de notre université, une place importante à la professionnalisation, notamment par une sensibilisa-

tion qui pourra s'exprimer par un stage dans une école, une mise au contact des particularités du métier d'enseignants.

Dans les cinq et six prochaines années, le nombre d'enseignants qui vont prendre leur retraite est considérable. Notre plus grand problème est donc d'arriver à trouver suffisamment de candidats pour les remplacer. Nous avons déjà une unité de préprofessionnalisation. Elle existe également dans un nombre important d'universités. Sa pertinence doit pouvoir donner à un grand nombre d'étudiants le goût de s'orienter vers l'enseignement. À Charles-de-Gaulle-Lille III, un étudiant sur trois pourrait avoir une place dans l'enseignement grâce aux départs en retraite. Il

faut aussi sensibiliser ceux qui se destinent à ce métier d'enseignant, leur faire comprendre qu'enseigner s'apprend. C'est pourquoi, il est utile d'intégrer dans le cadre des modules de préprofessionnalisation une sorte d'avant-goût de leur réalité quand ils deviendront enseignants leur tour.

L'US Mag : Comment aider les enseignants à aborder les métiers de l'enseignement sans les enfermer ?

P. R. : La future formation se fait à l'IUFM et il n'est pas question de coincer les étudiants. Même pour le professorat des écoles, toute licence permet à un étudiant de se présenter au concours d'entrée à l'IUFM. Il est en même temps utile d'établir quelques dispositifs qui leur permettent de se préparer plus spécifiquement à ce métier. À côté de nos licences disciplinaires normales qui s'orientent prioritairement vers les concours de l'enseignement secondaire, nous travaillons donc à la mise en place de dispositifs pluridisciplinaires. Ceux-ci donneront à des étudiants véritablement motivés, une qualification plus large leur permettant de se préparer au futur métier d'enseignant. Les titulaires de certaines licences pluridisciplinaires pourront s'orienter vers deux types d'avenir : se présenter au concours de professeur des écoles et se préparer à des concours administratifs. Notre objectif est d'éviter aux filières préparant à l'enseignement de se terminer en cul-de-sac. Parmi les

licences pluridisciplinaires déjà structurées, certaines comportent des enseignements de lettres, de langues, d'histoire, de droit.

Nous constatons qu'un nombre de plus en plus important du public de cette licence vient avec l'intention de préparer le professorat des écoles, mais une partie des étudiants envisage les concours administratifs. Nous sommes également en train d'examiner les modalités d'une éventuelle préparation au concours de professeur des écoles.

L'US Mag : Quelles mesures prendre pour inciter les étudiants à se préparer aux concours du second degré ?

P. R. : Tout d'abord, construire des parcours de licences disciplinaires solides. Offrir des formations qui leur donneront l'assise nécessaire. On n'enseigne bien que ce que l'on sait. J'insiste aussi sur l'importance de la motivation, de prévoir des campagnes d'information sur le métier d'enseignant dans les médias, dans les établissements. Si les étudiants ont besoin de se former dans leur discipline, il est essentiel qu'ils abordent aussi les méthodes pédagogiques y compris la didactique de leur discipline. Ces formations sont assurées en partenariat par l'IUFM et l'université, l'IUFM ayant la responsabilité de la formation professionnelle, c'est-à-dire l'apprentissage du métier dans la classe.

Une bonne formation initiale rendra capables les étudiants de se former tout au long de leur existence et de progresser dans la maîtrise des savoirs qu'ils ont pour mission de transmettre. La qualité de la formation professionnelle qu'ils auront reçue sera un élément déterminant de leur succès, donc de leur satisfaction dans leur itinéraire d'enseignants.



À Charles-de-Gaulle-Lille III, un étudiant sur trois pourrait avoir une place dans l'enseignement grâce aux départs en retraite.



© THIERRY NECTOUX

Une bonne formation initiale rendra capables les étudiants de se former tout au long de leur existence et de progresser dans la maîtrise des savoirs qu'ils ont pour mission de transmettre.

L'US Mag : Comment prendre en compte le parcours comprenant une année de préparation aux concours, plus une deuxième année pour l'obtention du master ?

P. R. : Pour répondre je souhaiterais recueillir l'opinion des directeurs d'IUFM et de mes collègues. Les universités doivent mener cette réflexion en partenariat avec les directeurs d'IUFM et leurs équipes pédagogiques. Je redoute que les IUFM perdent de leur dimension universitaire et que leur statut universitaire ne soit pas reconnu. L'enjeu est de savoir si les étudiants qui ont suivi deux années à l'IUFM seront titulaires d'un master d'enseignement. Pour le moment, nous ne sommes pas tout à fait au clair. Certains d'entre nous souhaitent qu'une partie de la formation dispensée dans l'IUFM puisse être validée. Dans l'état actuel des déclarations de nos interlocuteurs au ministère, il ne semble pas que ce projet soit retenu. Nous pouvons cependant songer avec l'IUFM à des articulations avec des masters qui se trouvent dans les universités. En revanche, nous pouvons avoir une réflexion sur la formation de formateurs dont la finalité principale ne serait pas de former des enseignants (recrutés par concours) mais des formateurs d'entreprise, des responsables de service de formation d'entreprise, etc. Les universités sont actuellement en train de réfléchir à

l'organisation de leur dispositif de masters.

L'US Mag : Que pensez-vous des dispositions de M. Ferry pour accélérer la licence.

P. R. : Nous constatons que les défauts de culture générale de l'étudiant, en général ou dans sa discipline, pèsent sur sa réussite. Un étudiant qui arrive à l'université a besoin d'être plus encadré. Nous avons à mettre en place des dispositifs pédagogiques de tutorat, de soutien, de suivi pédagogique et la constitution d'équipes pédagogiques ayant pour but d'aider les étudiants.

L'US Mag : Quels autres moyens d'aider les étudiants ?

P. R. : Ils doivent pouvoir mener leurs études dans de bonnes conditions. Cela suppose des bourses. Les universités ont également besoin de moyens, de crédits et de créations d'emplois. Une université qui fonctionne avec 70 % du nombre des enseignants ne peut fonctionner avec tout son potentiel. Et les heures complémentaires ne font pas un emploi d'enseignant. Elles demandent une surcharge de travail pour des collègues qui ont par ailleurs des responsabilités de recherche. Sans compter que cela amoindrit leur capacité et leur efficacité.

Dans notre université, nous avons mis en place un système de bourses d'aide à la mobilité étudiante. Je dois être en mesure de

leur donner des lieux de vie, d'assumer pleinement leur insertion dans la vie étudiante. Certains ont des conditions de vie difficiles. Cela suppose des relations de partenariat entre l'université et la collectivité territoriale qui insèrent bien l'étudiant dans l'ensemble des réseaux régionaux, sur le plan culturel, de son logement, de ses transports, etc.

L'US Mag : Que pensez-vous du renforcement de l'autonomie des universités, et en corollaire, des compétences des régions ?

P. R. : Les deux problèmes ne sont pas nécessairement liés. Le renforcement de l'autonomie des universités est possible à condition qu'elle s'accompagne de moyens et qu'il ne s'agisse pas d'une déconcentration dans laquelle l'autorité se déchargerait sur l'université d'une partie de ses tâches, sans donner aux universités les moyens de les mener à bien. L'autonomie peut être un très bon moyen de construire les projets les mieux adaptés. L'université est alors mieux à même de nouer des partenariats divers avec la Région, le département, les municipalités... J'ai néanmoins peur que ce transfert de compétences soit une charge trop lourde pour la Région et un moyen déguisé de renvoyer aux Régions une charge que l'Etat doit continuer à assumer. ■

Propos recueillis par Marie-Victoire Garcia

Observatoires

Travail en équipe : collégialité, division des rôles et encadrement

Mercredi 22 janvier 2003, 14 h 30 au lycée Paul-Bert, rue Huyghens à Paris. Avec Martine Kherroubi du Centre de recherche sur les liens sociaux - Université Paris V.

« Les établissements scolaires ont été traditionnellement dépeints dans les analyses sociologiques comme des organisations assez simples caractérisées par une coopération très limitée entre professionnels, par une faible division du travail et l'absence d'un véritable encadrement de proximité. Cette analyse a pu s'avérer d'autant plus juste dans le cas des établissements scolaires français, notamment dans celui des lycées d'enseignement général, que la centralisation et la focalisation fortes sur la transmission des connaissances ont favorisé le primat de la relation maître-élève et empêché l'émergence de l'établissement comme organisation dotée d'une certaine autonomie et d'un projet. Pourtant, cette représentation doit être révisée pour tenir compte des effets produits depuis vingt ans par la massification, la décentralisation et l'introduction des logiques de marché, la diffusion de modes de gestion managériaux et procéduraux. Elle s'avère par ailleurs plus ou moins pertinente suivant les contextes locaux. »

Seront débattus :

- les relations collégiales entre enseignants ;
- identité et solidarités collectives ;
- la construction de normes communes ;
- le travail en équipe ;
- la division des rôles éducatifs entre enseignants et non enseignants.

Martine Kherroubi a publié en 2002 *Quand l'école de mobilise*, Editions La Dispute, avec Agnès Van Zanten, M. Grosiron, André Robert.

THÈME 1 - Pour un service public qui donne à tous le meilleur



Ce thème devrait explorer les grands objectifs qu'il faut fixer au système éducatif dans la prochaine décennie et les formes les plus pertinentes de l'organisation de l'Etat et des services publics pour y parvenir. A l'heure où le gouvernement ne jure que par la décentralisation, le congrès devrait explorer toutes les améliorations à apporter pour que l'Etat reste maître d'œuvre de la politique éducative avec des agents garants des valeurs de la République et préservés de toute pression, mais dans un esprit qui favorise aussi la contribution des collectivités et des diverses institutions à une éducation soucieuse de qualité et de lutte contre les inégalités.

Une interpellation des politiques et des grandes institutions

L'école ne peut pas seule lutter contre les tendances fortement

ségrégatives qui traversent une société soumise aux politiques libérales. Le congrès devrait donc d'abord interpellier tous ceux qui ont une responsabilité sur les politiques de l'emploi, du logement, de l'aménagement du territoire, de la culture, de la santé... pour leur demander de réunir les conditions d'une éducation qui renforce l'intégration à une communauté de culture et qui retisse le lien social.

Des objectifs ambitieux à définir

Il s'agira d'observer les exigences de savoir requises par notre société, d'analyser les besoins en emplois et leurs évolutions, de revenir sur les possibilités de faire réellement accéder tous les jeunes à la culture scolaire du secondaire.



Le congrès devra en tirer des conséquences sur le niveau auquel il faut aujourd'hui porter la scolarisation de tous les jeunes et envisager la formation tout au long de la vie (le thème 2 traitera de la façon d'y parvenir). Il tracera les grandes lignes d'un système éducatif capable de tirer vers le haut des générations entières. Il fixera les droits et obligations de chacun définissant les relations très singulières que les « usagers » entretiennent avec un service public pas comme les autres.

Faudrait-il en finir avec l'Etat-éducateur ?

Quel niveau d'organisation et quel pilotage sont susceptibles de garantir au mieux la qualité de la formation, la démocratisation réelle du système et donc la lutte contre les inégalités ? Il s'agira d'étudier sans concession le bilan de la décentralisation des années 80, de dire ce qui pourrait

être amélioré dans ce cadre : transparence, évaluation, souci d'écouter tous les acteurs, démocratie à tous les niveaux, des micro-décisions prises dans l'établissement aux grands choix politiques pour l'éducation. On examinera aussi comment mettre en synergie le rôle irremplaçable de l'Etat et celui des collectivités, pour rapprocher les Régions en retard de celles qui ont les meilleures performances.

Mieux financer l'éducation

Un système plus performant, scolarisant mieux et plus longtemps, a besoin de ressources nouvelles, qui supposent d'autres choix économiques en faveur de services publics. Face à la tentation de la privatisation et de la marchandisation d'une partie de l'éducation, le congrès devra ouvrir des pistes en termes de fiscalité plus juste et plus efficace. ■

Denis Paget

THÈME 2 - Pour une école de la réussite pour tous dans le second degré

Depuis plus de trente ans, l'école doit répondre à un double défi : accueillir tous les élèves au collège, leur ouvrir des choix d'orientation dans le second cycle permettant à tous de trouver les voies d'une véritable réussite scolaire et sociale. Cependant, les inégalités sociales, de revenus, de patrimoine, territoriales se sont renforcées au cours des dix dernières années et l'école ne peut seule les résoudre, elle doit cependant en tenir compte, tenter de mieux les appréhender, essayer de les corriger et surtout de prévenir les inégalités scolaires. Comment peut-on éviter la constitution de graves lacunes, leur renforcement progressif ? Quels nouveaux outils, nouveaux dispositifs devons-nous inventer dans et hors l'école pour donner mieux aux élèves qui en ont le plus besoin, dans le cadre d'objectifs clairement définis nationalement ? Comment relancer la mobilité

sociale par l'école ? Comment rendre l'école plus juste, plus équitable et permettre de construire une société plus juste ? Faut-il remettre en cause la conception actuelle de l'égalité, telle qu'elle est pratiquée, pour permettre la mise en œuvre d'une véritable équité ? Faut-il mettre en œuvre des mesures compensatoires qui soient réellement différenciatrices ? Les débats, d'ici le congrès, devront explorer les voies pour construire un second degré qui profite à tous.

Bâtir une véritable école de la démocratisation suppose que l'on s'interroge sur ses missions et son fonctionnement actuel.

Quel bilan et quelle analyse faisons-nous des causes des difficultés actuelles à consolider et poursuivre la dynamique enclenchée voici trente ans ?

Nous nous proposons d'établir un bilan rigoureux des réelles difficultés du système éducatif aujourd'hui, mais également de

ses réussites, à partir des enquêtes nationales (effectuées entre autres par la DPD), internationales, de nos propres questionnaires et bilans de stages.

Combien d'illettrés réellement, dans quelles couches sociales, à quoi tiennent ces difficultés, a-t-on aujourd'hui les moyens de les résoudre ?

Nous réfutons les chiffres du ministère qui ne permettent aucune réelle analyse et donc la mise en place de solutions. Comment se construisent les situations d'échec scolaire, absentéisme, résistance au travail ? Toutes les formes de ségrégation scolaire et sociale, interne et externe, aux établissements doivent être également analysées de manière fine, dans toutes leurs dimensions, pour proposer des dispositifs permettant de résoudre cet échec.

Nous réaffirmons les objectifs que nous poursuivons :

- transmettre une culture commune à tous qui s'appuie sur des

savoirs formateurs, enseignables, permettant de construire des compétences multiples et de faire partager des valeurs ;

- prévenir et traiter la grande difficulté scolaire ;
- construire des voies de réussite pour tous, pour élever de façon durable et continue les niveaux de qualification.

Les travaux préparatoires du congrès permettront la mise en débat autour de grandes questions transversales : comment travailler le rapport à l'écrit, c'est-à-dire comment faire entrer dans la culture écrite des jeunes de milieux populaires ? Comment motiver les élèves, comment développer une aide ponctuelle aux élèves dès la Sixième et assurer un véritable suivi pour prévenir les difficultés ? Quelles pratiques pédagogiques mettre en œuvre qui favorisent la réussite des élèves ? Quels savoirs ensei-



gner ? Quelle diversification ? Quel travail en équipe ? Comment former le citoyen à travers quels savoirs et quelles pratiques ? Quelles évaluations nationales et internationales ? Quel est le rôle des TICE ? Quel partenariat ?... Toutes ces questions seront débattues en fonction des trois objectifs et devront

conduire à proposer des dispositifs permettant de les atteindre au niveau du collège, du lycée général et technique, dans une vision dynamique. Dans un second temps nous déclinerons ces principes en propositions spécifiques par niveau d'enseignement et en particulier sur les grandes questions qui traversent la

profession actuellement :

- l'organisation du collège ;
- l'accueil en Seconde ;
- les types de diversification pédagogique ;
- l'évaluation des élèves et la certification ;
- les équilibres entre les voies générale, technologique et professionnelle ;

- le développement de la voie technologique et l'équilibre des séries du lycée ;
- l'articulation entre les niveaux d'enseignement (collège-lycée et lycée-enseignement supérieur) ;
- la place des enseignements disciplinaires, notamment celle des langues vivantes. ■

Gisèle Jean

THÈME 3 - Pour revaloriser nos métiers et faire face au défi du renouvellement de la profession

Les décisions budgétaires, les menaces sur les recrutements et la politique éducative actuelle vont aggraver la pénurie de titulaires et accroître l'embauche de précaires, notamment pour les remplacements. Conjugée au développement de la précarité, la remise en cause, voire l'existence des statuts et missions de certaines catégories de personnels (MI-SE, A-E, CPE et CO-Psy.) fragilise l'ensemble de la profession. Dans ce contexte, il convient de réaffirmer l'existence



d'une professionnalité et d'une spécificité du métier d'enseignant de second degré ainsi que la nécessité d'une formation professionnelle de haut niveau. Le maintien de cette identité suppose, bien entendu, que l'ensemble des missions du service public soit assuré en complémentarité par des personnels statutaires.

Le thème 3 traite de l'attractivité du métier et du renouvellement de nos professions, qu'il convient d'aborder sous plusieurs aspects :
– prérecruter et recruter en nombre suffisant des titulaires par la voie de concours nationaux, résorber la précarité et titulariser ;
– mieux préparer à l'exercice du métier par une formation initiale et continue de qualité, accompagner l'entrée dans le métier, agir sur les pratiques professionnelles et favoriser le travail en équipe ;
– revaloriser nos professions,

améliorer les affectations, favoriser la mobilité, aménager les fins de carrière, augmenter les salaires et reconstruire les carrières ;
– garantir à tous des droits à la protection sociale et à la retraite. Cette problématique du renouvellement de la profession est corrélée à celle de la qualification des jeunes si nous voulons accroître le nombre de licenciés et constituer les viviers nécessaires au recrutement de fonctionnaires dans la décennie. ■

Anne Féray, Frédérique Rolet

THÈME 4 - Renforcer le SNES, donner un nouvel élan à la FSU

Ce thème doit être l'occasion pour le SNES, notamment à la lumière des difficultés rencontrées lors des élections professionnelles ou dans la syndicalisation, de réinterroger ses principales orientations, son fonctionnement et ses pratiques. Ce doit être aussi l'occasion d'une première préparation du congrès de la FSU qui aura lieu dans un an. Pour le SNES, sans remettre en cause ses principales orientations, il faut d'abord mieux intégrer les évolutions de la profession, notamment dans son rapport avec une démocratisation qui montre ses limites depuis plusieurs années, ce qui pose le problème de renouveler son projet afin qu'il redevienne l'instrument susceptible de fédérer l'ensemble de la profession. Il lui faudra pour cela retisser des liens plus étroits avec la masse des collègues, ce qui implique de donner une nouvelle dynamique à notre réseau de sections d'établissement (S1) en

s'en donnant les moyens par une action de longue durée (moyens matériels, possibilités de communication en utilisant les moyens nouveaux que sont par exemple les listes de diffusion, etc.). La formation syndicale, qui devrait être la plus proche possible du terrain, doit évoluer pour devenir l'instrument clé d'accueil et de fidélisation des nouveaux syndiqués, en particulier des jeunes. Le fonctionnement démocratique doit être amélioré en trouvant les moyens d'impliquer la grande masse des syndiqués dans les décisions que le syndicat est amené à prendre. Cela nécessite notamment que les sections syndicales départementales (S2) chargées de l'animation de la vie syndicale puissent jouer un plus grand rôle. Il importe en même temps que puissent s'exprimer pleinement toutes les sensibilités afin que chacun puisse bien trouver sa place dans le SNES. Le congrès devra aussi

revenir sur le rôle et la lisibilité du fonctionnement de ses différentes instances : BN, CA, CN, secrétariat national et secrétariat général. Pour la FSU, le SNES devra faire le bilan de ce que lui apporte la FSU, de ce qu'il lui apporte et rechercher les moyens de contribuer à lui donner un nouvel élan. Il devra réexaminer la pertinence de maintenir la démarche du CLUI lancée il y a deux ans, en mesurer les limites et réexaminer d'une façon plus globale le problème général de ses relations avec l'ensemble des confédérations syndicales et de son propre avenir en tenant compte de l'ensemble des évolutions du contexte politique, social et syndical. La question reste en particulier posée de la contribution que la FSU peut apporter à une relance du syndicalisme, aujourd'hui très affaibli. Il faudra dans cette réflexion intégrer la dimension européenne dont tout montre qu'elle est de plus en plus pré-

sente dans les positionnements et les projets des confédérations. Il faudra aussi revenir, notamment après les événements du 21 avril sur le rapport du syndical au politique, avec une double préoccupation : le syndicalisme ne doit pas être instrumentalisé, mais il ne doit pas rester non plus muet dans les débats sur les alternatives économiques et sociales dont dépend très directement la crédibilité de ses revendications. La FSU, dans le prolongement de ce qu'elle fait déjà aujourd'hui, doit être encore plus partie prenante du mouvement social et de la lutte pour une autre mondialisation. La FSU doit enfin se donner les moyens d'un fonctionnement plus efficace à la hauteur de ce qu'elle représente : des sections départementales disposant de moyens améliorés et un exécutif qui ne peut resté limité à la seule personne de son secrétaire général. ■

Bernard Boisseau



CONSEIL SYNDICAL EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION. Séminaire de Copenhague, 18-19 novembre 2002.

« Les objectifs des systèmes d'éducation et de formation »

Ce séminaire, qui regroupait des représentants de 44 syndicats européens de l'éducation, dont le SNES et le SNEP, avait pour objectif de construire collectivement une réflexion critique sur le programme de travail détaillé produit dans le cadre de l'UE. Ce programme fait partie des travaux préparatoires des objectifs concrets futurs. Processus entamé au sommet de Lisbonne (mars 2000) et rapport présenté au Conseil européen de Stockholm (mars 2001). Ce rapport s'articule autour de trois objectifs principaux :

1. améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE ;
2. faciliter l'accès pour tous aux systèmes d'éducation et de formation ;
3. ouvrir les systèmes d'éducation et de formation au monde ;

• Dans une intervention liminaire, la ministre de l'Éducation du Danemark, présidente du conseil des ministres de l'Éducation, a insisté sur l'apprentissage tout au long de la vie et relevé les obstacles à la mobilité.

• Au nom de la présidence du CSEE, Jean-Marie Maillard a ouvert les travaux du séminaire en rappelant l'action du CSEE sur la qualité de l'éducation.

Il a souhaité que soit renforcée la concertation avec le CSEE au plan européen, et avec les syndicats nationaux au niveau de chaque État en amont de la publication des rapports. Il s'est également interrogé sur la pertinence de certains objectifs (développer l'esprit d'entreprise, généraliser l'enseignement précoce des langues sans formation adéquate des enseignants et au détriment de la qualité de cet enseignement aux autres niveaux) et plaidé pour que les politiques éducatives ne soient pas étroitement soumises aux politiques de l'emploi. Sur l'évaluation, il a proposé une attitude pragmatique et critique intégrant une réflexion sur la nature des indicateurs et l'utilisation qui en est faite.

• Le représentant de l'OCDE, Jarl Bengtsson, de Suède, a noté la création de la direction de l'éducation en juillet 2002. La mise en place de cette direction a été appuyée par les partenaires sociaux.

Il constate que les prévisions des années 60/70 ont parfois été erronées et met en évidence la difficulté de construire des prévisions tenables. En matière d'éducation il



© THIERRY NECTOUX

relever quelques succès : l'éducation informelle sur le lieu de travail ; les TICE qui se sont mises en œuvre à une plus large échelle que cette prévue.

En revanche, les projections n'avaient pas envisagé la pénurie d'enseignants, les mutations de la famille, l'évolution des liens école/famille.

Il rappelle que, pour l'OCDE, le débat porte également sur le versant financier avec trois niveaux de financement : l'individu, l'entreprise, le public.

• Pour Anders Ingels, intervenant au nom de la direction générale « Éducation et culture » de la commission, la diversité des systèmes nationaux est l'élément dominant de l'éducation en Europe. A Lisbonne en 2001, sans remettre en cause cette diversité, les pays se sont fixé des objectifs communs à atteindre. Il a fallu se mettre d'accord sur des objectifs communs. Ceci a été

confirmé au sommet de Barcelone qui s'est fixé trois grands objectifs encadrant plusieurs dizaines de points.

L'idée est de disséminer les bonnes pratiques par le contrôle, l'évaluation, y compris par les pairs. Pour chaque objectif, il faut connaître les améliorations, donc construire des indicateurs clés, ou utiliser des indicateurs existants comme PISA, sur les compétences de base des jeunes de 15 ans.

PISA et l'importance des indicateurs

De très nombreuses questions ont été posées par les représentants des syndicats sur les indicateurs et il s'en est suivi un débat. Comme arrive-t-on à ces mesures ? Comment, à partir des résultats, dégager des objectifs communs ? La plupart des intervenants ont relevé le caractère politique de l'utilisation des indicateurs. Les utilisations

ENTRETIEN avec une syndicaliste de la République démocratique du Congo, à Kinshasa, réalisé par Issa Koulibaly pour *l'US* au cours d'une mission de coopération syndicale.

Enseigner, militer au Congo

L'US : Pouvez-vous nous expliquer quel est votre rôle au sein du SYECO (Syndicat des enseignants du Congo) ?

Mme Florence Ngoyi : Je suis enseignante dans une école supérieure du Katanga, appelée ici institut universitaire privé catholique, j'enseigne le droit.

Dans la section provinciale du SYECO au Katanga, je suis responsable du contentieux. J'ai fait 2 000 km pour être ici, à Kinshasa, pour participer au séminaire sur la syndicalisation organisé par mon syndicat le SYECO, en partenariat avec le SNES-FSU, l'UNSA Education, l'AEFO-FCE et la CSQ (du Canada).

L'US : Quels sont les problèmes rencontrés par nos collègues du Katanga ?

F. Ngoyi : Le plus souvent les collègues du Katanga sont confrontés à des licenciements abusifs, il y a aussi les difficultés que l'administration crée aux femmes enseignantes. Mon secteur s'occupe de ces problèmes pour assister les collègues et défendre leurs droits. Nous cherchons d'abord des solutions à l'amiable avec l'aide des médiateurs et si nous n'aboutissons pas à des solutions satisfaisantes, nous saisissons l'inspection du travail ou le tribunal administratif.

L'US : Pouvez-vous nous faire une description des établissements scolaires dans le Katanga : conditions de travail des élèves et des enseignants ?

F. Ngoyi : Le Katanga s'appelait avant le Shaba, sa capitale est Lubumbashi, il est

situé dans la zone limitrophe de l'Angola, de la Zambie et de la Tanzanie. C'est une des principales zones minières de la République démocratique du Congo ; on y exploite des métaux comme le cuivre, le zinc, le cobalt, le tungstène... En 1960, le Katanga a fait sécession sous la direction de Moïse Tschombé avec le soutien de l'Union minière du Haut-Katanga ; en janvier 1963, des troupes de,



l'ONU ont mis fin à cette sécession ; le Katanga devient alors le Shaba ; entre 1977 et 1978, il y a eu d'autres troubles dans la région ; depuis mai 1997, la région a repris le nom de Katanga.

Bref, depuis plusieurs années, l'Etat congolais s'est désintéressé de l'école, ce qui a eu pour conséquences le délabrement des infrastructures scolaires, la détérioration des conditions de travail des élèves et des enseignants dans les écoles officielles (établissements publics d'éducation).

Un enseignant du public gagne entre 3 et 15 dollars US par mois soit 3 à 15 euros. Cette situation a entraîné la création de plusieurs écoles privées, du primaire à l'université. Dans ces établissements privés les conditions de salaire et de travail sont préférables aujourd'hui à celles du public, la fourchette de salaire est entre 10 et 30 dollars.

L'US : Quel bilan tirez-vous du séminaire que vous avez suivi du 26 au 29 novembre ?

F. Ngoyi : Je tiens d'abord à féliciter les formateurs et les syndicats amis qui nous ont permis de le réaliser.

Ce fut une expérience intéressante pour moi, elle m'a permis de mettre de l'ordre dans mes connaissances sur le syndicalisme en général. D'ailleurs, je compte bien exploiter tout ce que j'ai appris ici, en utilisant la méthodologie que j'ai acquise au cours du séminaire dans mes cours à l'université. Je pense aussi que je dois partager ce que j'ai appris, dans ce séminaire, avec mes collègues du Katanga. ■

de PISA par les gouvernements ont été essentiellement négatives. Or, ils auraient pu aider à avoir une vision de ce qui est à améliorer. Cela suppose de savoir quelles données sont collectées, dans quel contexte, etc.

Plusieurs pays qui ont eu des résultats négatifs (Espagne, Portugal, Italie) ont dû faire face à des réformes curriculaires ou de statuts. L'Allemagne enquête pour savoir ce qui s'est passé : elle fait part de réelles inquiétudes mais remarque que chaque chiffre peut avoir des interprétations différentes. En Norvège : les résultats n'étant pas à la hauteur, le ministère leur a imposé des changements de méthode.

La France a eu des performances moyennes donc peu de réactions, ni de débat comme en Allemagne ou au Danemark.

En Belgique, les ministres ont renvoyé la culpabilité des mauvais résultats aux ensei-

gnants eux-mêmes, aux individus, sans débat. Ils notent que derrière les indicateurs peuvent se profiler des choix de société et des choix pédagogiques.

En Italie, le gouvernement a exploité PISA sur le plan politique pour changer le système éducatif c'est-à-dire privatiser. Les enseignants ont éprouvé des difficultés pour s'opposer au ministre. Il faut présenter autrement les résultats, les différences.

Tout le monde s'est accordé sur la nécessité de développer nos propres indicateurs et repères, de mettre en doute les statistiques du gouvernement. Les indicateurs actuels doivent être considérés comme des éléments de discussion politique. Les systèmes éducatifs étant différents, il nous faut des évaluations qui constituent un point d'appui pour des débats, pour renforcer les analyses syndicales, et pour cela identifier des zones d'intérêt commun.

Que peuvent faire le CSEE et ses syndicats ?

- Informer sur le système européen, un réseau d'échanges sur la qualité de l'enseignement auquel participe le SNES se constitue, et utiliser la base de données Eurydice.
- Faire une analyse syndicale critique de PISA du point de vue de leur pays et travailler à la construction d'autres indicateurs.
- Informer sur la philosophie qui sous-tend chaque système éducatif.
- Développer le dialogue social au sein de l'Union européenne.
- Insister dans chaque pays sur la formation des enseignants.
- Utiliser les indicateurs pour comparer entre pays le poids des investissements éducatifs et développer ainsi des revendications au sein de chaque pays. ■

Gisèle Jean

A LIRE

Revue des revues

REVUE DU MAUSS

N° 20, deuxième semestre 2002, 27 € (La Découverte, collection Recherches).



Cette revue, dirigée par Alain Caillé, s'est décidée à réaliser un numéro spécial sur *Quelle « autre mondialisation » ?*

en faisant appel à des sociologues, à des philosophes et à des économistes. L'ensemble montre que l'altermondialisation n'est pas un tout homogène mais une mosaïque dont les éléments veulent l'institution d'un débat démocratique et contradictoire. Un numéro nécessaire pour continuer à analyser le processus de mondialisation et les réponses à y opposer.

MOUVEMENTS

N° 24, novembre/décembre 2002, 11,5 € (La Découverte).



Le titre dit le contenu : *Après Bourdieu, le travail de la critique*. L'ensemble des auteurs passe en revue l'héritage, la difficulté de la succession - qui peut

devenir le porte-parole reconnu de la souffrance sociale ? -, et la critique du critique de la société. Des visages différents, quelquefois opposés, du même Bourdieu.

FUTURIBLES

N° 281, décembre 2002, 12 €.



L'article qui pose le plus de questions aux économistes comme à tous les responsables politiques est celui signé par Jean Gadrey sur les indicateurs de croissance et de

développement. Il propose de remettre en cause le produit intérieur brut (PIB) pour construire un indicateur centré sur le développement humain et social. De quoi méditer.

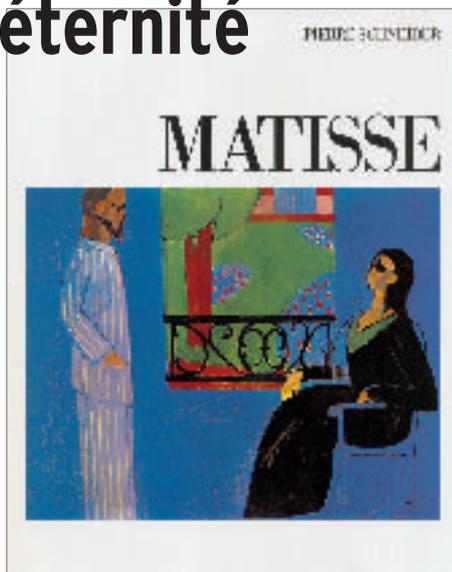
IMAGES ÉCONOMIQUES DU MONDE



Une banque de données absolument essentielle, sous la direction d'André Gamblin et publiée par le SEDES.

MATISSE SANS PICASSO

Un peintre dans son temps et pour l'éternité



Simplifications. Deux catégories de beaux livres coexistent - et je ne parle pas de ceux qui servent à caler votre bibliothèque. Ceux que l'on regarde, en se remémorant le tableau vivant vu ou aperçu dans un musée comparant les couleurs, imaginant l'original et ceux que l'on regarde et lit. Les seconds sont rares. Il faut faire une place particulière à ce *Matisse* (1869-1954) de Pierre Schneider. Il ne se contente pas de commenter

l'art du peintre, mais nourrit ses appréciations d'écrits - de Matisse bien sûr, mais aussi de Kandinsky et d'autres - pour faire surgir des références superposées, des échos de l'œuvre picturale dans le présent, le passé et le futur, pour faire fonctionner pourrait-on dire les tableaux, les faire parler par des interactions avec d'autres disciplines. Une sorte de poétique se construit. Comme si l'œuvre était encore agissante, vivante. Le texte nous interroge, nous met mal à l'aise face à ces reproductions, pour nous forcer à les voir d'un autre œil, pour revenir à la première fois, pour retrouver des sensations perdues dans la grisaille des musées. Pour nous

mettre dans un état second, que Freud appelait l'inquiétante familiarité, pour nous inciter, une fois encore, à risquer de voir ce qui n'est pas visible, notre propre émoi se reflétant là. Une grande partie de l'histoire de l'art est sollicitée, à travers l'histoire des couleurs qui parlent des temps passés pour nous plonger dans un futur flou.

L'auteur nous invite à ne pas jouer au commentateur sportif dont on connaît la bêtise proverbiale. Ainsi, je ne suis pas sûr qu'exposer Matisse et Picasso ensemble servent à l'un et à l'autre. Chacun sortira convaincu que l'un - ou l'autre - est meilleur que l'autre - ou l'un. Vaine compétition. Il vaut

mieux lire Schneider pour mieux voir Matisse. Ce n'est pas « tout Matisse, mais un Matisse qui soit un tout », une formule de l'auteur qui résume sa méthode ou plutôt une absence de méthode devenue modalité de sa propre redécouverte du peintre.

Nicolas Bénies

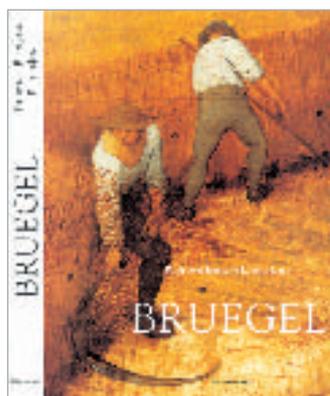
Matisse, Pierre Schneider, 752 pages, 150 €, Flammarion. Matisse et Picasso exposés au Grand Palais jusqu'à la fin de l'année. Flammarion édite,

dans la collection *L'ABCdaire*, un petit livre sur *Matisse* de Laurence Millet (120 pages) offrant d'autres entrées du peintre et des œuvres,



l'autre sur *Picasso* de Anne Baldassari, Dominique Dupuis-Labbé, Colette Giraudon, Brigitte Léal et Hélène Seckel (responsables du musée Picasso) sous l'égide de la Réunion des musées nationaux (120 pages), permettant des allers-retours à l'intérieur des rubriques. ■

Un peintre de transition



La moisson (détail)

Bruegel l'ancien permet à la peinture de sortir du Moyen Âge pour entrer dans l'humanisme de la Renaissance. Françoise et Philippe Roberts-Jones, respectivement conservateur et historien de l'art, examinent d'abord le contexte politique, économique et social de la Bruxelles de ce début du XVI^e siècle. C'est un carrefour de cultures. C'est une période troublée dans laquelle les échanges entre le Nord et le Sud se développent. Bruegel fera le voyage vers l'Italie qui stimulera son imagination. Ils analysent ensuite

les influences diverses qui se sont exercées vraisemblablement sur le peintre. Pour terminer, ils s'interrogent sur sa modernité et sur les raisons pour lesquelles il nous touche encore. Ce peintre est paradoxalement très peu cité et sa vie reste dans l'ombre. Par contre, ses œuvres ont eu une énorme renommée.

Cette réédition reste un classique du genre qui se lit et se regarde avec autant de plaisir. Le texte nourrit le regard. ■

N. B.

Bruegel, de Philippe et Françoise Roberts-Jones, Flammarion.

NOTRE SÉLECTION

► ALLO MAMAN BOBO

Psychanalyste, ancien directeur de la danse et de la musique au ministère de la Culture, auteur, entre autres, d'un ouvrage sur le pianiste Glenn Gould et d'une méditation sur Marcel Proust et sa mère, Michel Schneider pose le regard de la psychanalyse sur la politique française. Il traque dans cette « psychopathologie de la vie politique » à l'écriture brillante et souvent polémique ces dirigeants qui refusent de diriger, pères absents, et ces citoyens en quête de protection maternelle, autant de citoyens infantilisés. Les relations sociales vues comme le reflet des relations conflictuelles existant au sein de la famille : un essai souvent dérangent, qui a le mérite rare de donner à penser autrement la politique.

A. C.

Big Mother, Michel Schneider, 336 pages, Odile Jacob.

► ALTERNATIVES AU LIBÉRALISME

La fondation Copernic nous propose un petit ouvrage de synthèse qui passe en revue toutes les grandes questions sociales, de la retraite à la démocratisation des institutions en passant par l'emploi, le travail domestique, le chômage, les immigrés, le service public et la fiscalité. Dans le même temps, une sorte de présentation

des commissions de travail existantes à l'intérieur de la fondation. Des outils pour aborder les attaques futures du gouvernement.

Pour sortir du libéralisme, Syllepse.

► CONCEPTION DU MONDE

Philippe Corcuff se veut sociologue et philosophe. Pour ce faire, il ne craint pas de citer des auteurs de polars, de films de série B (ou non) pour offrir une éthique, une morale. Il la nomme *éthique de la fragilité* pour légitimer sa définition de social démocrate radical. Ce livre pose plus de questions qu'il ne peut en résoudre. Il se perd quelquefois dans les méandres d'une pensée en

mouvement mais qui ne sait plus quelles sont ses références. Un symptôme de notre époque incertaine. N. B. *La société de verre*, Philippe Corcuff, Armand Colin.

UN VAGABOND THÉORIQUE

Actualité barthienne

D'un seul coup, d'un seul Roland Barthes s'installe dans l'actualité plus de 22 ans après sa mort accidentelle, grâce à une exposition à Beaubourg et la publication en cinq volumes de ses œuvres complètes. Une commémoration qui tombe à plat. Barthes résiste. Il ne veut pas mourir. Il s'échappe du musée où on a voulu l'enfermer. Ce penseur est plus vivant que jamais. Ses réflexions sur la littérature, sur la photographie, sur les œuvres d'arts en général restent modernes. Il nous oblige à prendre conscience de la réalité grise de notre monde envahi par la marchandise. Sa volonté de transcender toutes les disciplines nous le rend contemporain. Les titres de ses œuvres sont à elles seules tout un programme. *Comment vivre ensemble ?* (1976-1977), *Le Neutre* (1977-1978), *Fragments du discours amoureux* sonnent comme des prémices du post-modernisme et de sa critique. Cette lecture est pour nous histoire – il a marqué tous les débats des années 1970 – tout en possédant le pouvoir de poursuivre l'analyse du monde tel qu'il est devenu. Barthes donne des clés de compréhension essentielles. Même s'il faut poursuivre, transformer ses concepts et sa méthode. ■ N. B. *Œuvres complètes*, Roland Barthes, 5 volumes, 1179, 1350, 1074, 1046, 1099 pages, 23 € le volume, nouvelle édition revue, corrigée et présentée par Eric Marty.

► VISIONS ÉCLATÉES DE LA FRANCE



Au moment où la décentralisation est à l'ordre du jour sans débats, l'INSEE présente un bilan des régions, de leurs atouts et de leurs faiblesses. Le territoire apparaît éclaté entre régions riches et pauvres. Les inégalités se sont creusées. La Datar, quant à elle – sous la direction de Jean-Louis Guigou et François Perdrizet –, fait le point sur la mise en pratique des lois d'aménagement du territoire de 1999 et de la création de nouvelles entités territoriales. Les 50 aperçus permettent de faire apparaître des tendances centrifuges.

N. B.

La France et ses régions, INSEE, 231 pages, 12 €. *L'aménagement en 50 tendances*, l'Aube.

► LES NOUVELLES CONTRAINTES DE L'ENTREPRISE

L'intérêt du livre de Laurent Batsch tient dans l'aller-retour entre la micro-économie (les transformations dans l'entreprise et ses réactions)

et la macro-économie (les métamorphoses de l'environnement dues à la croissance de la sphère financière) pour comprendre à la fois la tyrannie de l'actionnaire et la financiarisation de l'économie.

N. B.

► L'HOLOCAUSTE EN BD

Une enquête de cinq ans, l'interrogation de témoins ont permis à Pascal Croci de pénétrer dans l'indiscible. Partant du drame de l'ex-Yougoslavie, il met en scène les souvenirs d'un couple de juifs des camps de concentration. Il les dessine de telle façon qu'il donne l'impression d'une connaissance intime de l'oppression et de la mort. Une grande réussite que beaucoup ne croyaient pas possible.

Auschwitz, Pascal Croci, Emmanuel

Proust éditions.

Cet éditeur publie aussi *Ubu roi*, adapté d'Alfred Jarry et *Les dix petits nègres*, adapté d'Agatha Christie.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► BILAN DE LA LITTÉRATURE

Où en est la littérature en ce tournant de siècle ? La création littéraire serait-elle à bout de souffle ? L'essai s'appuie sur une trentaine d'auteurs, chacun illustré par l'analyse concise d'une de ses œuvres, pour convaincre de la puissance créatrice de la littérature du XX^e siècle. L'auteur insiste sur la question civile et politique qui hante bien des fictions, notamment le polar à la française. *Les Fictions singulières, étude sur le roman français contemporain*, de Bruno Blanckeman. Prétexte Éditeur, 2002.

► L'ÉCOLE SAISIE PAR LE DROIT ?

La judiciarisation à l'école n'atteint pas encore les sommets américains. Mais de l'exclusion de deux jours du collégien au triplement du lycéen en fin de cycle, de la responsabilité de l'enseignant en cas d'accident au respect des droits d'auteur, de la rédaction du règlement intérieur au droit à la protection des personnels, le judiciaire fait une entrée en force. Ce livre aborde l'ensemble de ces questions qui nous concernent tous.

Le droit à la vie scolaire, écoles, collèges, lycées, de Yann Buttner, André Maurin et Blaise Thouveny, Dalloz.

Classique

BEETHOVEN MODERNE ?

D'un côté, un objet de méfiance : un grand éditeur met en scène luxueusement la star du violon, Anne-Sophie Mutter, découverte à treize ans par Karajan. De l'autre, un objet de vénération : le concerto pour violon de Beethoven. Et Beethoven justement, où se cache-t-il dans ce nouvel enregistrement de 2002 ? Pourquoi écouter Mutter après Menuhin (avec Furtwängler) ou Stern (avec Bernstein) ? Pour Beethoven, justement ! Oubliez la pochette kitsch et photos couleurs de la star en robe du soir, oubliez votre méfiance pour Kurt Masur. Forte de son expérience des concertos pour violons contemporains, dont certains ont été composés spécialement pour elle, la Mutter offre une vision d'une grande clarté, délibérément tragique mais en évitant tout pathos. Beethoven en paraît soudain d'une modernité rarement entendue, dans cette musique non plus péremptoire mais à la recherche d'une forme nouvelle, avec ses ruptures, ses silences, ses murmures. Une musique d'aujourd'hui. Beethoven, *Concerto pour violon*, Deutsche Grammophon/Universal.

Alexis Chabot

16 ans et tous ses tourments

Pour Ken Loach, il n'y a pas d'alternative : quand la vie nous permet de détourner la tête, le cinéma, lui, est fait pour regarder la réalité en face. Ce qu'il regarde, cette fois, c'est Greenock, près de Glasgow, une ville abandonnée par le travail depuis la fermeture de ses chantiers navals. En Ecosse, le paysage peut être grandiose, et la jeunesse plus sinistrée qu'ailleurs : le pays, d'après un rapport de 1999, a le plus fort pourcentage d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté de toute l'Union européenne.

Donc, malgré l'expression populaire, les presque 16 ans de Liam n'ont rien de *sweet*. Plus d'école, un grand-père indigne, un copain instable, une sœur maman et seule à dix-neuf ans, une mère adorée, mais en prison. Au bout, malgré tout, le rêve impossible d'une famille rassemblée, d'un bonheur idyllique pour lequel Liam est prêt à tout. En attendant, le maître mot est la débrouille. Piquer la drogue au copain de



Quelle famille !

sa mère et la revendre pour son compte, acheter par ses propres moyens une drôle de maison de poupée, se mettre sous les ordres d'un vrai dealer, un couteau entre les mains... Il y a du jeu d'enfant là-dedans, mais nul ne s'en rend compte. La vraie misère commence quand les adultes se permettent d'oublier que les enfants sont des enfants.

La tragédie, chez les pauvres, devient vite du

mélodrame. Que le réalisme social de Ken Loach ou de Mike Leigh (*All or nothing*) s'arc-boute de plus en plus solidement sur un traitement mélodramatique, dénudant les éléments d'un drame écrit par le fatum, c'est évident. Mais il ne faut pas s'arrêter à la réécriture du mythe œdipien, Loach se moquant bien des archétypes. Pour lui, l'essentiel est ailleurs. Dans sa méthode, collective et joyeuse, qui a associé de près au tournage la population de Greenock, dans la

découverte d'un jeune acteur, Martin Compston, qui invente Liam, son sourire conquérant, sa colère, sa résistance à la douleur, dans sa mise en scène discrète et terrible. Malgré le vent du large qui balaye ce film vigoureux, se resserre autour de l'adolescent le cercle étroit d'une vie perdue d'avance, comme on emmure un prisonnier. ■

Jacqueline Nacache

Sweet Sixteen, un film de Ken Loach, sortie le 11/12

CINÉMA

L'Égypte à Paris

Sept films égyptiens récents, ayant reçu un excellent accueil au Caire, sont distribués actuellement dans des salles indépendantes de Paris et sa région, à destination principalement d'un public populaire et arabe qui n'a plus accès aux films venus de ses cultures. Les titres font rêver : *le Voleur d'Alexandrie*, *le Magicien*, *Pourquoi m'as-tu laissé t'aimer...* Après le démarrage à l'Archipel à Paris, la programmation continue, le 25 décembre au Bourget avec *Ellembi* et *55 Urgence*, à Pantin avec *le Voleur d'Alexandrie* (Les Quatre-Chemins) et le 8 janvier à Nanterre (Le Lumière). La démarche, pour l'instant, est surtout commerciale, les distributeurs égyptiens et français souhaitant capter un public abandonné. Mais ses conséquences seront importantes sur le plan culturel : si ces films trouvent leur public, la formule continuera, mêlant programmation classique et animations spécifiques.

Genres, vous avez dit genres ?

Ce livre sur les genres au cinéma est le premier de son espèce. Il tient à distance le geste stérile d'étiquetage des genres par une approche « collectionneuse » du cinéma, et réfléchit non seulement sur les genres cinématographiques eux-mêmes, mais en amont de la notion même de genre. Car le genre, pour l'auteur, n'est pas un ensemble figé, schématiquement résumable à un « âge d'or » suivi de son déclin ; c'est bien davantage un outil de pensée pour l'analyse des films autant que pour celle de leur réception, un processus plus qu'une catégorie inerte, une « des médiations qui rend le film intelligible et permet à un public de le recevoir et de le comprendre ». Pour ces raisons, et beaucoup d'autres, le

genre est le lieu d'une activité théorique souvent mal connue, visitée ici avec un souci constant de méthode et de recul critique. Un livre qui ne se survole pas, mais se lit avec toute l'attention que méritent la densité de l'écriture et la précision des analyses.

• Raphaëlle Moine, *les Genres du cinéma*, Nathan-Cinéma, 2002, 192 pages.

Cocteau agrégé ?

Le film au programme de l'agrégation interne de lettres modernes, malgré l'orientation volontiers littéraire des choix, effraie toujours un peu les candidats. Ce petit livre leur sera un compagnon utile autant qu'agréable. Il chemine librement dans la richesse d'Orphée, donne à percevoir l'image du poète-cinéaste dans son contexte, explore les aspects du mythe et sa modernité, le tout en apportant autant de soin à l'étude des multiples harmoniques littéraires de l'œuvre qu'à celle de ses matériaux purement filmiques.

• Laurence Schifano, *Orphée de Cocteau*, Collection Clefs Concours Cinéma, 128 pages.

Qu'est-ce que l'émotion du cinéma ?

Un tressaillement, un souvenir, un accident ; la forme la plus mystérieuse, et pour cette raison fascinante, du contact entre le film et son spectateur. C'est pourquoi les textes qui composent ce beau numéro, entre Lynch et Tati, Kiarostami et Bresson, sont non seulement savants mais tendus et vibrants, renvoyant à l'expérience profondément intime que constitue toujours la vision d'un film.

J.N.

• Cinergon, Cinéma et Image no 13/14 : *L'Emotion* (coordonné par Loïg Le Bihan et Jean-Philippe Trias).

MUSIQUE

Panorama du piano-jazz. Cinq pianistes permettent de concevoir le piano dans le jazz

d'aujourd'hui, un peu éclaté. Keith Jarrett et son trio tout d'abord – Gary Peacock et Jack DeJohnette – pour un double album ECM (Universal), *Always let me go*, enregistré en public à Tokyo, qui fait la part belle à ses compositions. Un peu plus libre que les précédents. Une sorte de perfection, les grognements en plus. Dollar Brand – Abdullah Ibrahim depuis longtemps – avait, m'avait – beaucoup déçu. Il semblait avoir perdu la foi dans le piano, dans la musique. *African Magic* marque leurs retrouvailles. En trio, il impose son monde. Enfin ! Kenny Werner est, sans aucun doute, le moins connu des grands pianistes. Pourtant, il sait tout du piano et du jazz, comme de la culture américaine. Ce titre en forme de clin d'œil est tout un programme, *Beat degeneration*. Une musique conservant son mystère au fur et à mesure des écoutes. Du grand art.

Jacky Terrasson, quant à lui, essaie de trouver sa place. Pas évident. Il y arrive par des procédés étranges qui nous permettent de redécouvrir des standards, comme *Les feuilles mortes* ou *My funny Valentine*. Son sourire – *Smile* – est contagieux, mais il nous laisse un peu sur notre faim. Terminons ce rapide tour d'horizon par un nouveau venu, autodidacte de 33 ans, dont c'est le premier album, Edouard Bineau. *Exodus*, titre étrange, la seule composition qui ne soit pas personnelle, dévoile un talent. Il serait dommage de ne pas suivre cette nouvelle voie(x). Il se passe quelque chose.

Nicolas Bénies

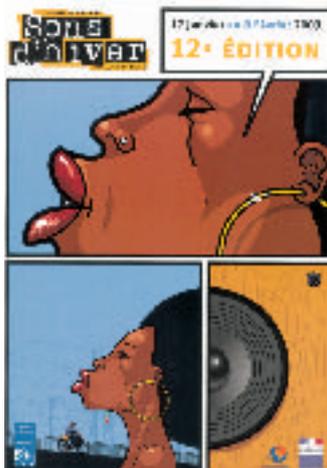
• Keith Jarrett trio, *Always let me go*, ECM/Universal ; Abdullah Ibrahim trio, *African Magic*, Enja/Harmonia Mundi ; Kenny Werner, *Beat Degeneration*, Night Bird Music/Night & Day ; Jacky Terrasson, *Smile*, Blue Note/EMI ; Edouard Bineau trio, *Exodus*, Night Bird Music/Night & Day.

RENCONTRE DE MUSIQUES PULSÉES

Ça va chauffer

Le Val-de-Marne, pour la 12^e année consécutive, organise son festival : *Sons d'hiver*, sorte de panorama des musiques actuelles.

Le festival new-yorkais *Vision* se déplace dans nos banlieues. Avec le saxophoniste/trompettiste Joe McPhee – un de ceux qui savent tout du free jazz et du reste pour conjuguer passé et présent –, le joueur de oud Kahil El'Zabar pour se jouer des modes en élaborant une sorte d'alchimie des musiques populaires. Une rencontre musique/image avec Moebius/ Tony Hymas Trio pour célébrer des noces entre la BD et le jazz. Les musiques actuelles



Musiques noires, rock et le reste se donnent rendez-vous

ne sont pas oubliées, avec, le 31 janvier, *Une nuit au Sahara*. Du 17 janvier, au Kremlin-Bicêtre, au 8 février, à la Maison des Arts de Créteil, défilent William Parker, Yves Robert (et ses compositions issues de son album ECM/Universal, *La Tendresse*), Marc Perrone, Sheila Jordan, Didier Petit, violoncelliste accompagnant une chanteuse de gospel, la musique cubaine, le flamenco...

De quoi assurément découvrir la musique que vous allez aimer. Un festival nécessaire pour animer vos longues soirées d'hiver. ■

Nicolas Bénies

Renseignements : 01 46 87 31 31, www.sonsdhiver.org

Fêtons 2003 au théâtre !

Un soir de fin d'année dans une auberge avec Giordano Bruno, mardi 31/12, à 20 h 30, au Théâtre des Charmes en Avignon. Une version unique du spectacle créé en 1999, avec trois comédiens, par André Benedetto qui s'agrémentera d'autres personnages, hôtesse d'accueil, habitués du balcon, bonne du curé, montreur et son ours... pour un avant-réveillon, s'achevant à 22 heures autour d'un pot avec les comédiens (20 €, uniquement sur réservations ; détails sur cette soirée sur le site [\[perso.wanadoo.fr/forum.theatr\]\(http://perso.wanadoo.fr/forum.theatr\)\). *La Maison accepte l'échec* est la plus récente création humoristique d'Oscar Castro, Pierre Barouh et Sylvie Miqueu. On se souvient qu'ils ont conseillé nos collègues du lycée de Massy *les Derniers des profs*, pour leurs créations *Tableau noir* puis *Du vent dans les casiers*, il y a quelques années. Cette création sera suivie d'une nuit exceptionnelle, ouvrant sur le 25^e anniversaire de la Compagnie-théâtre Aleph, depuis qu'elle est arrivée en France après le coup](http://</p></div><div data-bbox=)

d'Etat de Pinochet au Chili. Ce 31 décembre, de 21h30 à l'aube, ce sera la fête à l'Espace Aleph (30 rue Christophe- Colomb à Ivry, réservation obligatoire au 06 08 58 80 29, 61 €/personne) avec du théâtre, des chansons, de la musique et un repas typique agrémenté de vins et champagne... Le site <http://www.theatrealeph.fr/fm/> permet de découvrir l'ensemble des activités de ce théâtre et sa programmation en janvier, participant également de RÉDUC'SNES. ■

Philippe Laville

SORTEZ ! avec les réductions du



Êtes-vous déjà allés butiner sur les pages culture du site Internet du SNES ? Outre de nombreuses informations, complémentaires de cette rubrique entre deux parutions du magazine, on peut interroger la base regroupant la centaine de lieux culturels qui participent à RÉDUC'SNES en offrant un tarif préférentiel sur présentation de la carte SNES, sur réservation. Ce sont principalement des théâtres, mais aussi quelques festivals et salles de cinéma, dont la liste, présentation d'activités... est régulièrement actualisée (www.snes.edu/culture), puis, pour accéder à la base, saisir dans la fenêtre marquée « nom » le n° de carte syndicale puis le « mot de passe ». Des réservations en ligne sont possibles... P. L.

• Philosophie sur scène

Le Remplaçant, de et avec notre collègue prof de philo, Yves Cusset, mise en scène Fanny Fajner, est au Théô-Théâtre à partir du 11/1 (20 rue Th.-Deck 75015, 01 45 54 00 16, RÉDUC'SNES = 11 €; ét. scolaires = 8 €, sam. 17 h 30, dim. 19 h 30) : one man show comico-métaphysique qui nous propose d'être les cobayes d'une expérience inédite, dite « effet bi-philo-plus », ou « comment en finir une fois pour toutes avec la philo en 1 h 15 »...

• Spectacles tout public (dès 5-6 ans) :

Dans la plaine, les baladins, rêverie sur le cirque, la bohème, l'errance, un conte émaillé de poèmes d'Apollinaire sur une musique de Chostakovitch, par Vincent Vergone et la Compagnie Espiègle, jusqu'au

29/12 au Théâtre Dunois (7, rue Louis-Weiss 75013, M° Bibliothèque Mitterrand, RÉDUC'SNES : 10 € au 01 45 84 72 00 ; www.theatredunois.org) qui accueille ensuite *Fais pas ci, fais pas ça...*, spectacle chorégraphié de Charlotte Delaporte et Edwige Wood du 8 au 26/01, André Fornier et l'Ensemble Odyssee pour une création musicale et théâtrale humoristique du 29/01 au 14/02 *Carnet de Notes...*

Voyageur sans tête par le Théâtre Fantastique, une création de Richard Zachary, associant nouvelles technologies, théâtre noir, mime, danse, musiques et formes animées pour un voyage-Odyssée dans l'imaginaire... au Théâtre du Jardin d'Acclimatation (75016, M° Sablons - RÉDUC'SNES = 11 €) du 24/12 au 5/1.

Rue du soleil, comédie en ombres et en chansons d'après un conte inédit de Patrick Modiano, *Les chiens de la rue du Soleil*, création de Françoise Rouillon et du Théâtre de l'Ombrelle à Evreux (scène nationale, coproductrice, 02 32 78 85 20) et autour, puis à l'Espace Paris-Plaine (75015 - RÉDUC'SNES 4 € : 01 40 43 01 82).

• Festival Faits d'Hiver : danse contemporaine.

Pour sa deuxième édition, ce festival vise prioritairement la découverte d'auteurs-chorégraphes peu ou pas connus, en intégrant quelques coups de cœur étrangers... du 8 au 18/1 au Théâtre du Lierre (22, rue Chevaleret, 75013 - RÉDUC'SNES 9 € : 01 45 86 55 83) qui présente ensuite, en alternance, deux nouvelles créations de son directeur Farid Paya : *Andromaque* et *Phèdre* de Racine.

« LES RUDIMENTS DU MONDE »

Reporter-photographe, Georges Azenstarck a travaillé pour l'US.

Il a aussi voyagé hors du SNES. Son premier album montre des hommes, des femmes, au travail, chez eux, licenciés, en grève et des enfants, si semblables de la Lorraine à Pékin.

• Préface de Gérard Mordillat, éditions Eden. 37 €.



AGNÈS VARDA EN DVD

Le label CNDP peut à tort laisser croire un outil pédagogique. À l'heure de l'universalité d'une mondialisation euphorisante, c'est un vecteur aussi important et puissant que *Les Misérables*.

Il ne faut pas céder à la méfiance, jamais *Deux ans après* n'est, en 2002, redondance ou redite. C'est

un film neuf où se déploie l'ampleur des questions soulevées en 2000 avec *les Glaneurs et la Glaneuse*. Un DVD inventif qui émerveille en rendant intelligibles des objets d'émotion esthétique ou sentimentale et des cas de réflexion politique. Toutes les disciplines (jusqu'au sport) peuvent y glaner une idée d'enseignement. Quand enseigner est une aventure où, dans l'histoire, s'élabore l'humain.

Françoise Jeancolas-Audé

• La maison de Ciné Tamaris, 83, rue Daguerre, 75014 Paris.

RÊVES DE THÉÂTRE

Depuis une quinzaine d'années dans ce « studio classique » qu'il appelle son atelier d'entraînement, Christian Rist invite des interprètes à la rencontre des textes, suscite et autorise de nouveaux rêves de théâtre. Son travail d'orfèvre s'est porté cette fois sur un *Phèdre* d'inspiration orientaliste où contrastent et s'harmonisent un dispositif épuré (dais de toile blanche au-dessus d'une étroite passerelle métallique) et les beaux costumes lourds et moirés d'Anne Lecut. Le parti pris japonais du spectacle pourrait passer pour une « facilité » s'il n'y avait cette finesse théâtrale reconnue de tous dans l'art de faire entendre les vers, de défaire la dramaturgie classique pour la recomposer dans une forme stylisée mais si rigoureuse qu'elle rejoint le classicisme. A propos de ce travail qui a pris des années, il cite « l'alchimie du Verbe » : j'inventai la forme de chaque voyelle, je réglai la forme et le mouvement de chaque consonne et je me flattai d'inventer un verbe poétique accessible, un jour ou l'autre ; à tous les sens ».

Francis Dubois

• *Phèdre*, mise en scène de Christian Rist.

Ont participé : Nicolas Benies, Francis Dubois, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache.

LES SERVEURS RÉSEAUX EUX AUSSI SONT... LIBRES. De plus en plus d'établissements s'équipent en réseau, d'abord pour centraliser les accès à Internet et les sécuriser, ensuite pour gérer un parc d'ordinateurs (souvent hétérogène) et un nombre important d'utilisateurs.

Le libre à l'école



La ou les machines placées en position de passerelle entre le réseau externe (Internet) et le réseau interne font partie, s'appellent des serveurs réseaux.

lambda (profs, élèves). En effet, la fiabilité de fonctionnement, la protection du réseau interne contre les attaques extérieures, le filtrage des accès vers l'extérieur,

ÇA BOUGE DANS LE DOMAINE DU LIBRE

- Journées du logiciel libre dans l'éducation du 17 au 23 mars : <http://libresoftware-educ.org/>
- Création de l'association Scideralle : <http://scideralle.org/>
- La linux-expo (solutions Linux) du 4 au 6 février au CNIT la Défense. Le SCEREN (CNDP-CRDP) proposera sur son stand un ensemble d'animations et démonstrations sur Abul-Edu, Débian-Edu, Mecano-Linux, Pingoo, Samba-Edu, SLAES, SLIS. Ces présentations seront faites par l'ABUL (Association bordelaise des utilisateurs de Linux et des logiciels libres), l'académie de Grenoble, les CRDP de Caen, Paris et Versailles, le CRI de Haute-Savoie, des associations. Des tables rondes sur l'éducation seront organisées : <http://www.linuxsolutions.fr/FR/home/>
- La distribution Debian/Education contenant des logiciels éducatifs fonctionnant sous Linux : <http://logiciels-libres-cndp.ac-versailles.fr/distribution.html>
- Freeduc : des logiciels libres sur un CD ne nécessitant pas d'installation <http://www.ofset.org/projects/edusoft/edusoft-fr.html>

Le choix opéré quant au système d'exploitation et aux logiciels installés sur le serveur réseau n'est pas indifférent aux utilisateurs

la bonne gestion des utilisateurs, les services offerts aux utilisateurs doivent être assurés par ces serveurs.

DES SERVEURS RÉSEAUX LIBRES

- Eole <http://eole.orion.education.fr/>
- AbulEdu <http://www.abuledu.org/>
- SLIS <http://www.ac-grenoble.fr/carmi-internet/slis/>
- Pingoo <http://www.pingoo.org/>
- SambaEdu <http://www.linux-france.org/prj/edu/sambacfg/>
- SLAES <http://www.slaes.net/>



Or de tels serveurs existent sur plate-forme libre, utilisant des logiciels libres et offrant toutes ces garanties, car pensées pour les établissements scolaires.

Le coût des licences est nul. L'argent ainsi économisé par l'établissement ou la collectivité territoriale peut être utilement consacré à la formation des administrateurs, à la maintenance à la fois matérielle et logicielle du réseau.

Il existe des serveurs libres initiés :

- Par le ministère, c'est le projet Eole développé par l'académie de Dijon.
- Par un conseil général, Pingoo développé par le CRI (centre de ressources informatique) de Haute-Savoie.
- Par une académie ou un CRDP : – ainsi SLIS, développé par le CARMi de Grenoble, disponible éventuellement « clé en main », avec des options intéressantes en

cas d'implication forte de l'académie ;

– et SambaEdu, développé par le CRDP de Basse-Normandie ;

• Par une association du libre : – comme AbulEdu, « Solution logicielle libre pour l'école », développé au départ par l'ABUL (Bordeaux) et qui vient de faire l'objet de la création de Scideralle ;

– ou SLAES, développé par l'association Linux-Arverne.

Les autres peuvent l'être par les responsables informatiques des



établissements, ou pour une utilisation ciblée sur le CDI par les documentalistes, en accord bien sûr avec le chef d'établissement. Ils nécessitent une certaine connaissance sur Linux mais toute l'aide peut-être apportée par la communauté qui existe autour de ces logiciels. Des formations à l'administration de ces serveurs se mettent en place à l'initiative de certains IUFM qui l'inscrivent au PAF mais les établissements peuvent aussi demander aux IUFM d'organiser des stages dit « d'établissement ».

Et à mesure qu'on se forme ... on apprécie la plate-forme libre avec logiciels libres car elle permet l'accès au code source et sa modification, d'où une très bonne réactivité aux problèmes de sécurité et de bug, et d'autre part la modification des programmes pour les adapter en cas de besoin. ■

LOGICIELS ALTERNATIFS

StarOffice et OpenOffice

Quand on parle de bureautique, on pense immédiatement à Word et aux autres programmes de Microsoft Office. Cette hégémonie présente entre autres le danger de rendre les utilisateurs dépendants d'un seul éditeur de logiciels et des formats d'enregistrement de ses données, ce qui n'est pas rassurant quand on connaît sa politique de licences. Celui qui ne veut pas se retrouver ligoté, d'une manière peut-être définitive et irréversible, doit pouvoir disposer de logiciels ne présentant pas ces inconvénients. StarOffice6.0 et sa version libre et gratuite OpenOffice sont faits pour lui. Ils sont disponibles pour Windows et Linux et pourront permettre une migration aisée vers ce dernier.

StarOffice est une suite bureautique très complète : vous y retrouverez pratiquement toutes les fonctions de MS Office. Le traitement de texte avec StarOfficeWriter, le tableur avec StarOfficeCalc, le générateur de page web avec StarOfficeWeb, le correcteur orthographique... De plus, StarOffice et OpenOffice pouvant lire les fichiers créés par Word (.doc et .rtf), vous n'aurez pas trop de difficultés à récupérer vos documents créés avec Word. Suite à une convention entre le MEN et Sun-Microsystem, StarOffice 6.0 est rendu gratuit pour tous les établissements d'enseignement. OpenOffice est gratuit pour tout le monde. Il n'y a plus donc lieu d'hésiter à les essayer, et pourquoi pas, à les adopter comme je l'ai fait depuis deux ans sous Linux et Windows.

Voir <http://www.staroffice.online.fr/> ou télécharger OpenOffice sur <http://fr.openoffice.org/>



Un exemple d'installation, d'administration et d'utilisation : SLAES⁽¹⁾

(1) Cette description basée sur Slaes (développé par G.B.) serait à moduler selon le « serveur » choisi.

Installation

SLAES est distribué sur un CD bootable (se lance automatiquement). Le CD (ou son image gravable par vos soins) est disponible sur le site. La machine sur laquelle il s'installera doit être dédiée à l'usage comme serveur et ne sera, une fois configurée, pas utilisée comme station de travail, elle sera mise dans un « placard » sans écran ni clavier. SLAES s'installe sur tout type de connexion à Internet y compris derrière Eole. Toutes les indications d'installation figurent à la racine du CD (pages html, donc lisibles par tout navigateur) ainsi que sur le site.

Administration

Elle s'effectue entièrement à l'aide d'un navigateur Web quelconque depuis une machine quelconque (PC sous Windows ou Linux, Macintosh) du réseau interne ou par Internet si l'accès à l'établissement est possible. Cet accès est sécurisé.

L'outil d'administration permet de créer des utilisateurs, un par un ou en nombre (profs et élèves) à partir de la base GEP (existe pour tout établissement) ; de les supprimer, de créer des listes de diffusion interne (pour envoyer par la messagerie intégrée un travail à tout un groupe d'élèves). Il est possible de créer des CD virtuels (copie sur le serveur d'une encyclopédie par exemple, en respectant le nombre de licences acquises), d'affiner les règles de sécurité et de consulter des statistiques.



Une administration de la machine elle-même est possible, mais à réserver à des administrateurs confirmés.



Utilisation

Les machines utilisateurs peuvent être de tout type (ce n'est pas le cas avec MicroSoft). L'utilisateur, d'où qu'il se connecte à l'intérieur de l'établissement, devra d'abord s'identifier, puis il recevra son espace de travail et ses droits d'accès à Internet comme aux ressources internes : CD virtuels, services aux utilisateurs.

Les services actuellement offerts sont, outre les CD virtuels :
– messagerie instantanée ;
– messagerie interne (et externe :

attention aux responsabilités des enseignants) accessible par page Web, le courrier restant sur le serveur et étant filtré (pour éviter virus de mails, pubs non sollicitées) ;
– agenda partagé qui peut servir de « cahier de textes électronique » ;
– accès aux données de BCDI3

NOS SITES DU MOIS

A suivre
Sur http://www.pseau.org/outils/documents_pedagogiques/index.asp, le Programme Solidarité Eau met en ligne un répertoire des livres, expositions, vidéos, jeux, documents pédagogiques, etc., axés sur la problématique l'eau et le développement.

Du nouveau
Sur <http://www.ulb.ac.be/philo/rmbf>, le réseau des médiévistes belges de langue française offre des ressources en rapport avec le Moyen Âge.

Des logiciels « offerts »
• Sur <http://www.appstmd.com> ou sur cédérom, quelques gratuits, certains liés à l'éducation et la formation. En particulier, *Questions-Réponses*, générateur d'examens multimédias (QCM...) diffusables sous forme de pages Web, de fichiers exécutables, sur papier. Avec module pour suivre la progression d'un élève.
• <http://spgratuit.multimania.com/> : Lény Robin propose aux collègues de sciences physiques près de 180 logiciels gratuits à télécharger.

Le Point du FLE
Un portail dont l'objectif est de faciliter l'accès aux meilleures activités proposées sur Internet en Français Langue Étrangère (en classe de FLE ou en auto-apprentissage) : <http://cc.oulu.fi/~hweinach/pointfle/>. Héléne Weinachter exerce au Centre de Langues de l'université d'Oulu en Finlande.

(outil des CDI), dès que l'établissement a acquis la licence auprès du CRDP de Poitiers, un serveur Linux de BCDI3 est en effet inclus dans SLAES et la base demeure sur le serveur ;
– gestion du B2i (pour les collègues, peut-être bientôt pour les lycées) ;

– gestion des salles de cours (expérimental).
Ces services s'étoffent régulièrement, à la demande des utilisateurs et en fonction des travaux en cours dans la *communauté du libre*. Ainsi un module de gestion des notes est « en travaux » actuellement. ■

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

- **Apprécié par nos collègues testeurs** : *Pour tout dire*, éd. Neuroconcept, une série de logiciels pour apprendre le français langue étrangère. Un outil flexible, bien conçu.
- La version 2003 de *Le Louvre - des siècles d'art et d'histoire*, éd. Mindscape, 45 €, est en cours de test.
- **Pour préparer et valider le B2i** : Dossier de l'ingénierie éducative, 06/02, avec un CD réunissant liens, textes officiels, articles, documents pédagogiques et feuilles d'évaluation (éd. Scérén-Cndp).
- **450 tests effectués**, pour Adapt-Snes, par des collègues : <http://www.adapt.snes.edu> Nous cherchons des testeurs bénévoles dans toutes les disciplines. Des DVD susceptibles d'intéresser les enseignants nous sont proposés : signalez-vous si vous (ou votre établissement) êtes équipés.



Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Tous les articles multimédias parus dans *l'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Articles sur les serveurs de Gérard Blanchet ;
rubrique logiciels alternatifs de Claude Micouin, pages suivies par Alain Prevot,
pour Adapt-SNES, 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris,
tél. : 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu

AVIS DE RECHERCHE

Si vous êtes intéressés par les logiciels libres, vous pouvez nous aider à alimenter la rubrique en écrivant à Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu
Pour tester des CD et DVD éducatifs, nous recherchons des testeurs dans toutes les disciplines. Inscrivez-vous vite par un message à adapt@snes.edu (01 40 63 27 70).

Avec Patrick Tort, directeur de l'Institut Charles-Darwin international

Science, croyance et pédagogie

L'U.S. : *Vous avez consacré un livre, qui a provoqué des réactions, à Jean-Henri Fabre, qui était-il ?*

Patrick Tort : Dans la mémoire des gens du Sud, c'est ce petit homme au large chapeau rouergat et aux yeux pénétrants, qui passait pour fou en demeurant, des heures durant couché en observation devant un nid d'insecte, tandis que tous se demandaient ce qui le tenait là. Ce fut aussi l'auteur prolifique d'une immense œuvre pédagogique consacrée principalement aux sciences physico-chimiques, géologiques et naturelles chez l'éditeur Delagrave. Ce fut enfin, et surtout, l'auteur infatigable des dix volumes des *Souvenirs entomologiques*, sorte de saga des insectes dans laquelle il déploie un talent d'observateur et de conteur qui le feront nommer tour à tour « le Virgile », « l'Homère », ou plus sobrement « le biographe des insectes ». D'origine paysanne et aveyronnaise, issu d'une famille extrêmement pauvre, largement autodidacte dans l'enfance, il réussit brillamment son entrée à l'école normale primaire, deux baccalauréats, deux licences de sciences, un doctorat, mais dut à sa pauvreté native de ne pouvoir accéder à l'enseignement universitaire auquel ses talents paraissaient le destiner. Chimiste, son travail solitaire sur



© DR

Fabre faisant profession de lire peu, il n'est pas étonnant que la plupart de ses observations ne soient pas entomologiquement « originales ». Son vrai talent est dans la dramatisation des récits d'observation et dans les malices expérimentales.

l'extraction du principe tinctorial de la garance n'aboutit qu'à un succès rendu aussitôt caduc par la synthèse de l'alizarine réalisée au même moment en Allemagne. Pédagogue, son engagement spiritualiste fit progressivement abandonner ses livres lorsque l'école se libéra de l'emprise du clergé. Entomologiste passionné par l'étude de l'instinct, il fut durement contesté dans ses conclusions – strictement innéistes, providentialistes et fixistes – par l'Université. Écrivain, il connut le succès et la célébrité vers la fin de sa vie grâce à l'intervention de son biographe, le docteur Georges-Victor Legros, l'organisateur de son jubilé en 1910, qui lui apporta une gloire rapidement convertie en culte dans la Provence qu'il avait adoptée comme patrie d'élection. La propriété où il passa les trente-six dernières années de sa longue vie (1823-1915) – l'Harmas –, à Sérignan-du-Comtat, dans le Vaucluse, à 8 km d'Orange, et qui fut acquise par le Muséum en 1922, est aujourd'hui en cours de rénovation, et sa réouverture prochaine en qualité de « maison de mémoire » aura nécessairement des répercussions nationales auxquelles il était souhaitable de préparer le public.

L'U.S. : *Fabre n'a-t-il pas eu une place importante dans l'enseignement « républicain » ?*

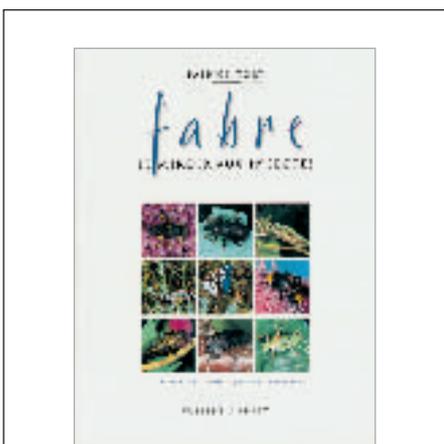
P. T. : La carrière « pédagogique » de Fabre s'étend sur un demi-siècle exactement, de 1842, date de sa première responsabilité d'enseignement (il est alors

instituteur) à 1892, année qui voit paraître ses derniers ouvrages scolaires. Elle se divise en deux périodes qui se chevauchent, l'une d'enseignement effectif entre 1842 et 1870 (Carpentras, Ajaccio, Avignon), l'autre de publication d'ouvrages scolaires entre 1862 et 1892 (Avignon, Orange, Sérignan). Cette carrière singulière s'est donc déroulée sous la Monarchie de Juillet, la Deuxième République, le Second Empire et la Troisième République, qui verra le succès et le déclin de sa production pédagogique,

et l'essor final de son œuvre entomologique. L'enseignement de Fabre, bien que tourné vers les sciences et leur progrès, est terriblement marqué par ses choix spirituels et son respect religieux de l'Inconnaissable, et Legros a raison plus qu'il ne croit lorsqu'il assigne ce motif, parmi d'autres, à l'exténuation tendancielle des ventes de ses manuels, lorsque l'Instruction publique confirme ses choix laïques.

L'U.S. : *Peut-on dire que Fabre ait été l'auteur d'apports fondamentaux en biologie ?*

P. T. : Il a approfondi des observations ébauchées avant lui, sur la métamorphose, la nidification de certains hyménoptères giboyeurs, la piqûre des porte-aiguillon prédateurs, l'attraction sexuelle, le sens de l'orientation des insectes, les séquences d'actes instinctifs, la ponte des osmies et l'allocation du sexe de l'œuf par la mère en fonction des ressources spatiales offertes par le lieu de dépôt. L'originalité de Fabre est rarement liée à une découverte fondamentale. À cet égard, son invention la plus remarquable est peut-être d'avoir trouvé, en s'appuyant sur les travaux antérieurs de Léon Dufour et en critiquant une partie de leurs conclusions, que les proies des hyménoptères chasseurs déposées dans leurs nids pour servir d'aliment à leurs larves ne sont que paralysées et non mortes, ce qui permet le maintien de la fraîcheur des provisions accumulées jusqu'au stade de la nymphe. Fabre faisant profession de lire



L'ouvrage *Fabre, le miroir aux insectes* de Patrick Tort, coédition Adapt-Vuibert, paru en mai 2002 est disponible aux éditions Adapt-SNES, 237, bd St-Germain, 75007 Paris. Présentation de l'ouvrage en ligne :

www.adapt.snes.edu

peu, il n'est pas étonnant que la plupart de ses observations ne soient pas entomologiquement « originales ». Son vrai talent est dans la dramatisation des récits d'observation et dans les malices expérimentales.

L'U.S. : D'où vient alors l'engouement extraordinaire provoqué par les scènes des *Souvenirs* entomologiques ?

P. T. : Il vient du fait que Fabre était un extraordinaire scénariste de la vie animale, et un conteur remarquablement expérimenté. Contrairement à ce que prétendent les « inconditionnels », Fabre est bien loin d'être un parfait écrivain. Il torture la langue en voulant imiter anachroniquement le style de La Fontaine, commet toutes les fautes et maladresses imaginables, cultive l'afféterie en écrivant par exemple toujours « difficileux » au lieu de « difficile », et s'embrouille souvent dans la syntaxe. En revanche, il possède au plus haut point le talent de la narration vive. Il détient par rapport au lecteur candide une capacité d'empathie qui lui fait deviner et devancer sa question. S'étant trouvé lui-même dans cette situation au cours de son enfance d'observateur solitaire, il en tire un parti psychologique et rhétorique exceptionnel dans ses « monologues dialogués » avec son lecteur, aussi bien dans les *Souvenirs* que dans un grand nombre de ses ouvrages didactiques.

L'U.S. : Votre livre suscite, par son souci d'évaluation scientifique, de violentes réactions chez les « inconditionnels » que vous évoquiez à l'instant. Que dites-vous d'impie sur Fabre ?

P. T. : Je commets, en l'assumant, le sacrilège de soumettre Fabre à l'épreuve d'une épistémologie rigoureuse, soucieuse de logique et de cohérence doctrinale. Test globalement négatif. Il est clair en effet qu'il a raté tous les rendez-vous majeurs de la science moderne, en rejetant violemment la théorie de l'évolution des organismes, en ignorant la microbiologie pastorienne, en niant la flexibilité évolutive de l'instinct, ou encore en écrivant des choses absurdes et



© DR

contradictoires sur la parthénogenèse (procréation sans mâle chez des espèces sexuées) parce qu'elle était une théorie « allemande ». Un attachement fétichiste à Fabre, incarné par quelques ministres de son Église, voudrait me refuser aujourd'hui le droit de parler de lui comme d'un entomologiste, sous le prétexte qu'il aurait été en réalité un « artiste ». On appréciera comme il convient la portée de cette objection.



© DR

L'U.S. : Fabre, anti-transformiste et croyant, n'est donc pas un biologiste « éclairé ». Mais ne pourrait-on pas en dire autant de Pasteur ou de Claude Bernard ?

P. T. : Les objets de Pasteur et de Bernard n'appartiennent pas au même champ. Leurs réductionnismes respectifs, qui se tinrent à distance des hardiesses estimées « spéculatives » des théories de l'évolution, ont construit d'énormes positivités aux niveaux (microbiologique, physiologique, histologique) qu'ils analysent. Ils pouvaient rater le darwinisme sans que cela affectât gravement leurs résultats immédiats. Mais poser la question de la nature et des fonctionnements de l'instinct (qui implique les phénotypes intégraux de métazoaires supérieurs nécessairement inscrits en tant que tels dans une histoire évolutive), sans

référence à la phylogénie transformiste et à la théorie darwinienne de la variation n'était déjà rien d'autre, à l'époque des *Souvenirs*, qu'une façon assurée de manquer la science et de la remplacer par une incantation théologique à l'harmonie universelle.

L'U.S. : Pourquoi ce livre maintenant ? Possède-t-il un enjeu plus large dans le cadre de l'école laïque et de la culture contemporaine ?

P. T. : La vogue de Fabre va s'intensifier de nouveau à mesure que l'on s'avancera vers la réouverture au public, sous l'égide du Muséum, de sa propriété de l'Harmas. Or le climat de célébration quasi religieuse qui entourait jusqu'ici le commentaire de sa vie et de son œuvre empêchait toute étude sérieuse de la portée de cette dernière. La « maison de mémoire » de l'Harmas, comme le dit très justement sa directrice Anne-Marie Slézec, ne doit pas être un lieu de *culte* où de jeunes visiteurs apprendraient à s'incliner devant des erreurs consacrées par un héros régional, mais un véritable lieu de *culture*, ce qui impose rigueur et discernement. Plus profondément, ce livre, en suscitant, comme je me l'étais proposé, des réactions typiques de défense sectaire et de préservation d'une idole intouchable, sert de révélateur à un dysfonctionnement grave de l'information scientifique ordinaire, qui

prend appui sur diverses convictions philosophico-religieuses (enveloppées souvent du fameux « ré-enchantement du monde ») pour se livrer à une mauvaise contrebande confondant science et croyance sous le couvert de l'art ou de la poésie. Fabre, quoi qu'en disent certains, était, dans sa revendication la plus profonde, un naturaliste qui prétendait dire, au plus près, la vérité sur les insectes. C'est de ce strict point de vue qu'il doit, d'abord, aujourd'hui, être étudié et apprécié. ■

• Philosophe, linguiste et historien des sciences, Patrick Tort est l'auteur ou le maître-d'œuvre d'une quarantaine de livres dont :

- *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, PUF, 1996, 5 000 pages.

- *Darwin et la science de l'évolution*, collection « Découvertes », Gallimard, 2000, 160 pages.

- *La seconde révolution darwinienne biologie évolutive et histoire de la civilisation*, éd. Kimé, Paris, 2002.

A propos d'ateliers d'écriture

• Aventures d'écriture

Les ateliers d'écriture se multiplient dans des lieux et des milieux très différents. D'où vient ce plaisir d'écrire individuellement mais en groupe, à partir d'un déclencheur ou de contraintes formelles ? Écrivains et enseignants témoignent ici de pratiques très variées dans des lieux divers et s'interrogent sur la viabilité de ce type d'écriture dans l'institution scolaire. Coordonné par Véronique Vanier.

Septembre 2002, 135 pages, 14 euros.

Histoire des sciences

Persuadés que l'histoire des sciences est indispensable pour mieux comprendre les enjeux de la science d'aujourd'hui, ADAPT et VUIBERT ont créé ensemble une nouvelle collection intitulée « Inflexions », dirigée par Jean Rosmorduc.

• Les fondements de la biologie. Le XIX^e siècle de Darwin, Pasteur et Claude Bernard de Paul Mazliak.

Paul Mazliak, qui a déjà publié une histoire de la biologie au XX^e siècle, brosse ici le panorama d'une science

Le sommaire, l'avant-propos et la 4^e de couverture de chacun de ces livres peuvent être consultés sur le site d'ADAPT : www.adapt.snes.edu
A commander par correspondance à Adapt, 237, Bd St-Germain, 75007 Paris avec le chèque correspondant (port gratuit).



ADAPT Éditions

naissante, à l'époque où apparaît le mot même de « biologie ». Il le fait dans une langue limpide et accessible à tous, à travers les trois figures les plus marquantes du siècle dans ce domaine : Darwin, Pasteur et Claude Bernard. Ouvrage original tant par ses objectifs que par le point de vue de son auteur.

Co-édition Vuibert-Adapt, Octobre 2002, 352 pages, 30 euros.

• Entre Terre et ciel, à la découverte des sciences de l'atmosphère et de l'espace de Bernard Authier.

L'un des acteurs de cette grande épopée du XX^e siècle que fut la conquête de l'espace nous emmène au cœur des missions scientifiques qui ont renouvelé la compréhension de l'atmosphère, de la magnétosphère, de l'ionosphère, et même l'étude de la Terre elle-même. Il nous fait découvrir aussi comment les questions que l'on se posait autrefois sur l'air ont contribué à l'émergence de la chimie et

de la physique scientifiques, puis comment les avancées de celles-ci ont à leur tour renouvelé les recherches sur les enveloppes de la Terre.

Co-édition Vuibert-Adapt, Octobre 2002, 208 pages et 3 photos de Henri Cartier-Bresson, 23 euros.

Rappel

L'image du Monde, des Babyloniens à Newton d'Arkan Simaan et Joëlle Fontaine.

ADAPT Éditions, 1999, 240 pages, 14,48 euros.

La science au péril de sa vie. Les aventuriers de la mesure du monde d'Arkan Simaan.

Co-édition Vuibert-Adapt - Février 2002, 205 pages, 20 euros.

La biologie du xx^e siècle. Les grandes avancées, de Pasteur aux neurosciences de Paul Mazliak.

Co-édition Vuibert-Adapt, Novembre 2001, 352 pages, 29 euros.

La naissance du transformisme. Lamarck, un pont entre Linné et Darwin de Goulven Laurent.

Co-édition Vuibert-Adapt, 2001, 160 pages, 17 euros.

PETITES-ANNONCES SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 11
7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Golfe St-Tropez, La Croix-Valmer (Var). Loue, 300 m plage, maison, séjour, 2 chbres, tt confort, vacances scolaires + juin. Tél. 02 96 29 04 07 ou 06 83 02 28 12.

Ski, Val d'Isère, 4/5 pers., prix très avantage. Tél. 04 73 35 93 61.

Chamonix, studio F1, 4 pers., vac. février. Tél. 03 29 37 15 08.

Andalousie (Espagne), appt 4/6 pers., pisc., clim., petit village bord de mer, loc. mars à octobre. Prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

Guadeloupe, Ste-Anne, location touristique, bord de mer. <http://www.sun971.com>

Paris 7^e, stud. 190 €/s. Très calme. Tél. 01 42 24 11 38.

(05) Super-Devoluy, chalet 8/9 pers., tt conf., station 5 km, piste, fond. Tél. 04 76 24 26 68 ou 06 81 84 89 94.

Prague centre, coll. loue appts sem. Tél. 01 60 72 62 48. Internet : <http://www.dbordier.nerim.net>
Paris, F3, 400 €/s. Du 29/12 au 5/1 et du 15/2 au 23/2. Tél. 01 45 84 08 39.

(05) Risoul 1850, studio 4 pers., expo sud. Tél. 04 75 37 00 34.

Guadeloupe, gîtes 2/10 pers., 155 €/sem., 350 m plage. Tél. 05 90 28 52 77.

(04) Val d'Allos, coll. loue maison, calme, prox. ski, lac, te saison, 6 pers. Tél. 06 86 97 20 48.

Alpe-d'Huez, loue appt 6/7 pers., pied pistes. Tél. 04 91 88 02 54.
Londres, loue maison 5 pers. Du 23/12/02 au 2/1/03, 450 €. Tél. 00 44 20 85 21 71 41.

Maroc, Eljadida, appt 5 mn mer, 6/8 pers., 200 €/sem. Tél. 02 41 27 04 82.

(63) Mont-Dore/La Bourboule, chalet 6/8 p., calme, vue. Tél. 03 86 26 70 16.

(74) Samoëns, T2, 4/6 p. Tél. 04 77 95 81 34.

Guadeloupe, 190 €/sem., studio tout conf., climat. Tél. 0690 36 08 57, oceanes@ifrance.com

Loue Nouvelle-Calédonie, Nouméa, F2, terrasse, vue mer, voiture, vac. Pâques, 700 €. Tél./fax : 687 25 32 03.

(73) Loue ds chalet tt confort, proche Menuires, F2, 4 p. 280 €/sem. F5, 9 p. 500 €/sem. Tél. 02 32 27 52 92.

Presqu'île St-Trop, coll. loue mais. 300 m plages, tt conf., 5-6 pers., jard., park., quart. tranq., prix sel. pér. Tél. 02 98 88 46 31, 04 94 79 58 37.

Alpe-d'Huez, appt 2 p., 4/6 pers., ttes périodes. Tél. 04 78 35 52 15.

Loue Megève, appt 6 pers., tt conf., près pistes. Tél. 02 51 65 15 65.

(38) Pleynt-7-Laux, 1450 m, st. 4 p., pied pistes. Févr. : 420 €/s., hors vac. : 190 €/s. Tél. 03 84 48 76 13.

Chamrousse, 1750 m, chalet 12 pers., studio 4/5 p., F3 6/8 p., 200 m pistes, commerces. Tél. 04 76 24 61 21.

Arc 1800, stud., sud, 5 pers. Tél. 01 39 51 54 75.

(05) La Grave, La Meije, stud. 4/5 p., te période. Tél. 04 76 24 50 87.

Htes-Vosges, coll. loue gd chalet, vac. fév. Tél. 03 87 76 21 83.

(65) Loudenvielle, loc. sem. chalet 4 pers., tt cft. Tél. 05 62 06 45 56.

Hte-Savoie, maison proche ski, Noël/février. Tél. 04 50 39 23 32.

Le Saulez, Alpes Sud, loue stud. 4 pers. sur pistes, t.b.e., gar., col., vac. scol. 360 €/sem. Tél. 03 83 35 72 08.

(13) Sausset-les-Pins, bord de mer. Noël, 360 €, T2/3. Tél. 04 42 44 60 21.

Auris/Alpe-d'Huez, st. 4/5 p. Noël : 275 €, jour de l'an : 360 €, févr. : 460 €. Tél. 04 76 56 82 84.

Loue Corse, Saint-Florent, 100 m plage, ttes périodes, appart. et vilas vue mer, tt confort. Tél. 04 95 37 00 62 / 06 11 83 88 60.

Coll. loue Alpe-d'Huez, appt 4 couch., pied pistes, vac. févr., ttes zones, 550 €/sem. Tél. 04 74 55 05 94 (après 18 h), 06 11 70 69 21 (travail).

St-Martin (Guadeloupe), loue studio + voiture, vac. scolaires, 450 € la semaine. Tél. 0690 81 20 81.

Menuires, 3 Vallées, st. 4 p., sud, pd pistes, calme. Tél. 04 67 85 71 84.

(74) Croix-Fry, dom. La Clusaz, loue st. 4 pers., coin nuit fermé, garage, pd pistes, sem. Noël : 350 €, févr. : 510 €. Tél. 03 80 58 22 84.

Étudiante EDHEC, stage Paris-Défense, cherche à louer pour janvier, février, mars, studio ou chambre. Tél./fax : 05 46 74 42 13.

Menuires, appt, févr. Tél. 03 28 26 40 03.

Venise, dans palais XVII^e, 10 mn Rialto, appt 90 m², jardin privé, 5/6 pers. 1 000 €/sem. Tél. 00 39 329 2271 238.

Auris/Alpe-d'Huez, st. 4 pers., Noël : 300 €, nouv. an : 350 €, fév. : 450 €. Tél. 04 76 49 71 79.

Toscane, maison. Tél. 02 48 77 01 71.

Rome, appart. Tél. 02 48 77 01 71.

(74) Chamonix, F2, 40 m², 6 pers., tt conf., balc., gar. Tél. 03 84 52 33 93 / 06 17 24 12 44.

Drôme provençale, ds village de Mirabel, ttes saisons, pts mas 2 à 6 pers., tt cft, calme, beau jard., tennis, pisc., rando., prox. ts comm. Doc/dem. Tél. 04 75 27 13 26. Site : www.les-mirabelles.com

Loc. Nice, 2 p. c., parc, gd terr., vue mer, park. Tél. 06 08 97 40 87 soir.

(38) Dup., 6 p., pd pistes, tt conf., vue ensol., 395 €/s. Tél. 04 76 05 62 24.

Savoie, ski, F2, 56 m², 4 pers., 400 €/sem. Tél. 06 80 68 95 56, h.r.

Loue Superdevoluy, stud. 4 p., pied pistes, 1 500/2 500 m, t.b.e. Tél. 01 69 07 37 53.

Guadeloupe, St-François, coll. loue te sais. 2 stud. + 2 F3 séparés ds belle villa créole meub., clim., cuis. équ., piscine, vue/mer, terr. + deck, 5 mn plage, tennis, golf, marina, marché : 305-610 €/sem. Tél. USA : 001 202 686 9020, Guad. (port.) : 06 90 53 12 37, mël : dhracine@aol.com, site Web : <http://www.me.berkeley.edu/~jracine/photos>

IMMOBILIER

(78) Vends Achères, pavillon F5, séjour > 40 m² + cheminée, gge, jardin, prox. RER, bus. Tél. 06 15 45 79 74 ap. 18 h.

LOISIRS

(05) Queyras, au cœur de la nature. • Séjours tt compris à la semaine, en ski nordique et raquettes. • Séjours « famiente » ds gîte de France, pension, demi-pension, chambres tout confort, table d'hôte, calme, convivialité... et soleil. Renseignements : Chalet vie sauvage. Tél. 04 92 46 71 72. Internet : www.chalet-vie-sauvage.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouve.7/7.

CHAMPAGNE CHARPENTIER

Fils collègue propose brut, mill., rosé, prestige. Viticulture raisonnée. Rue des Ecoles, 02310 Charly-sur-Marne, 1 h Paris. Tél. 03 23 82 10 72. **TARIF EN.**

Vd Hist. litt. de la Fr. (12 t.), 130 €. La Résistance (6 t.), 80 €, 100 ans d'hist. contemp. (10 t. : livres + K7 + cédéroms), 230 €. Tél. 01 42 45 21 24.

Cède man. scolaires, maths, lycée, anciens, récents. Tél. 01 60 68 67 55.

PUBLICITÉ

zig-zaguet

... jusqu'au bout du monde,
du désert mauritanien
à l'Akakous libyen,
des sommets du Tibesti aux oasis
de l'Ouest égyptien,
des falaises du pays dogon
aux villages des collines népalaises,
des volcans équatoriens
aux immensités
de l'Asie centrale...

54, rue de Dunkerque, 75009 Paris
Tél. : 01 42 85 13 93 • Fax : 01 45 26 32 85
3615 ZIG ZAG VOYAGE
E-mail : informations@zig-zag.tm.fr
Site Web : <http://zig-zag.tm.fr>